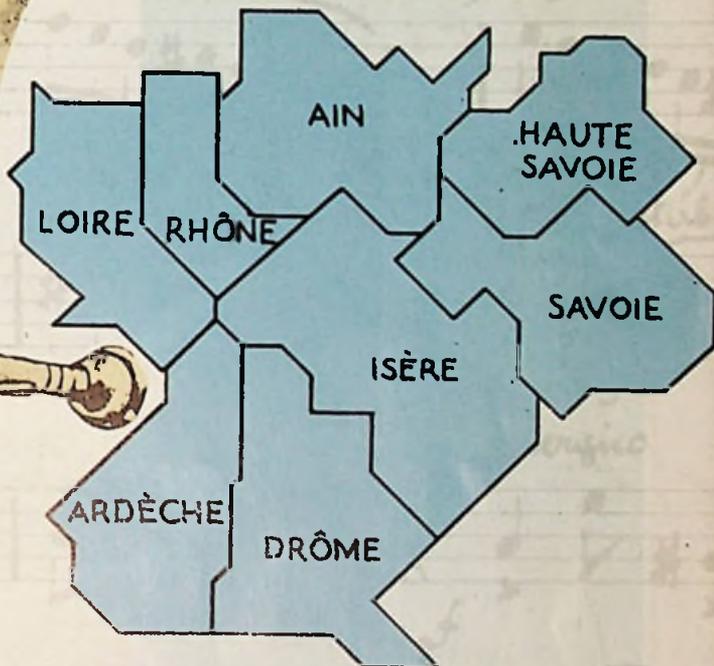
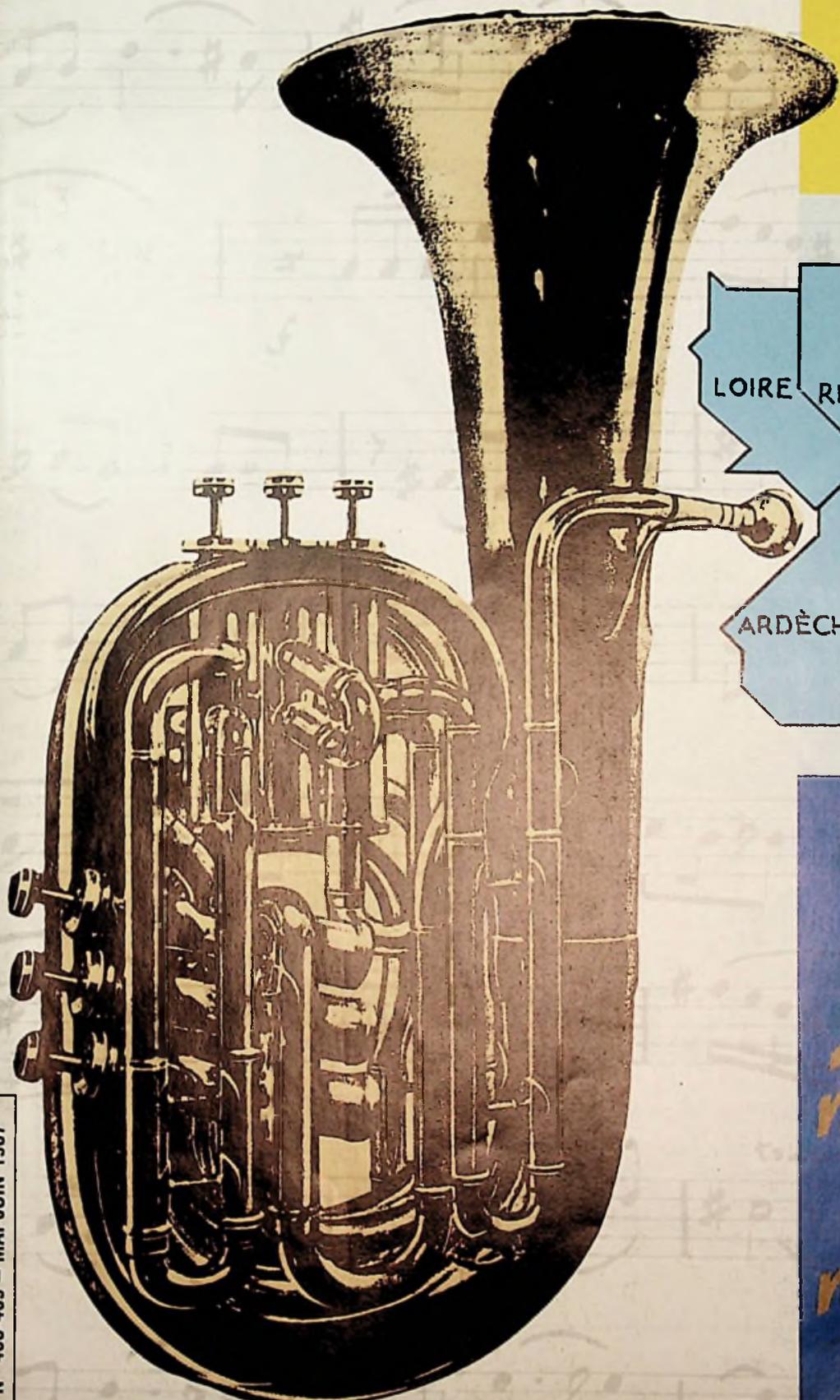


Journal
de la
Confédération
Musicale
de
France



*La vie
musicale
dans
nos régions*

LES MILLE PISTONS

CHRONIQUES DE
DOUZE HARMONIES
ET FANFARES DE
LA HAUTE-SAÔNE
DEPUIS 1850

BON DE COMMANDE

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

souhaite recevoir *exemplaires du livre "Les 1 000 pistons", au prix*
de 100 F port compris, et joint un chèque de *F à l'ordre de :*
ADDIM 70, BP 349 - 70006 Vesoul Cédex.

Date :

Signature :

Sommaire

- 2** La vie musicale dans nos régions : Rhône-Alpes.
- 8** Dixième colloque des cornistes.
- 14** L'accordéon : constat et bilan.
- 16** Pierre Bigot.
- 18** Maurice Ravel : l'héritage de la féerie.
- 20** Petites annonces.
- 22** 86^e assemblée générale de la C.M.F.
- 40** Connaissez-vous Julien Porret ?
- 44** Manifestations.
- 47** Promenade à travers nos régions.

Vous trouverez dans cette revue un encart spécial de 4 pages « Fête de la Musique ».



121, rue Lafayette
75010 PARIS
Tél. : (16-1) 48.78.39.42

journal de la
Confédération
Musicale de
France

Directeur-Gérant :
M. André PETIT

Abonnement (8 numéros)
du 1^{er} janvier au 31 décembre 1987

FRANCE : 90 F
ETRANGER : 190 F
Prix au numéro : 15 F

PHOTOCOPOSITION
M.I.P. 42.02.29.16

IMPRIMERIE
SIPNOR MASSY 60.11.92.34

Editorial

Dimanche 21 juin, premier jour de l'Eté, est depuis 1982, la FETE DE LA MUSIQUE...

Cette manifestation, créée par le Ministère de la Culture, concerne tout particulièrement les Sociétés Musicales de la Confédération Musicale de France. Aussi, je souhaite que, dans nos villes, villages, bourgades, nos musiciens soient présents. Les 600 000 musiciens et élèves des Sociétés affiliées à la C.M.F. représentent une force considérable. Tous participent à la vie musicale de notre pays.

Combien, parmi eux, ont trouvé une vocation au sein même de leur Société, quelquefois très modeste, et sont devenus instrumentistes dans une grande formation professionnelle. Combien de nos jeunes ont découvert les joies que procure la participation à un Orchestre ou à une Chorale, grâce à l'existence de l'Ecole et de la Société Musicale locale, et ont en même temps, apprécié les excellentes relations qu'apporte la vie associative, ce qui n'est pas négligeable dans une époque où les occasions d'exercer un idéal en commun sont rares.

Pour toutes ces raisons, j'apporterai mon aide à tous ceux qui organiseront des rassemblements (concours, festivals...) qui ont un impact certain auprès de la population.

Un grand projet qui va dans ce sens est à l'étude et sera réalisé, je le souhaite, en 1988 ou 1989. Il s'agit de l'organisation d'un grand rassemblement à PARIS avec la participation d'une Société de chaque Région. Ce même jour, dans toutes les Fédérations Régionales, se dérouleront de nombreux festivals afin de montrer au public la vitalité de nos Sociétés de musiciens amateurs.

Nous en reparlerons.

André PETIT

FEDERATION MUSICALE DE PICARDIE

Après Doullens en 1984, Tergnier en 1985, Creil en 1986

AMIENS 1987

21 JUIN

FETE DE LA MUSIQUE

CONCOURS 30 SOCIETES FESTIVAL 50 SOCIETES

CONCERT DE GALA : cathédrale d'Amiens, création d'une œuvre de Charles Jay : *Poème des rêveurs* sur un texte de Robert Mallet.

Le président de la Confédération Musicale de France, M. André Petit, assure une permanence au siège, 121, rue La Fayette, 75010 Paris, 2^e étage, tél. : (1) 48.78.39.42, tous les jeudis de 10 à 17 h et reçoit sur rendez-vous.

La vie musicale dans nos régions



RHÔNE-ALPES

Maurice Adam,
Président de la Fédération
Rhône-Alpes
Vice-Président de la C.M.F.

A un journaliste qui, tout récemment, interrogeait Yehudi Menuhin au cours d'une de ses escales devant le conduire aux finales du concours de Juniors de la Communauté Européenne, qui porte son nom, le prestigieux violoniste déclarait au sujet de ses élèves et de la musique des propos que nous pourrions mettre en exergue.

« Pour le professeur que je suis, c'est une extase merveilleuse qu'engendre chez ces jeunes l'acceptation joyeuse d'une discipline rigoureuse... »

« ... La musique leur révèle la relation entre le travail et son fruit. Ce n'est pas l'argent mais le dépassement de soi dans un effort collectif... »

L'excellente initiative de la C.M.F. de réserver des pages sur une région distincte dans chaque numéro de sa revue nous conduit après le bel exposé de M. J.P. Blin, Président de la Fédération musicale de Bretagne à présenter notre région Rhône-Alpes qui aussi bien par son étendue, sa situation géographique, son attachement aux traditions que par le groupement de ses 740 sociétés accueillant 35.000 musiciens-amateurs peut être considérée comme la plus importante de France.

Véritable comité de liaison assurant une parfaite indépendance à chacune des fédérations des huit départements : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie qui le composent, celles-ci se sont donné comme objectif majeur - et cela depuis près d'une trentaine d'années - l'enseignement chez les jeunes aspirants à la musique, l'organisation de stages de perfectionnement destinés à ceux ayant obtenu des résultats sérieux, l'organisation de stages pédagogiques et de stages de formation de directeurs.

En matière d'innovations il pourrait être souligné la mise en place :

- d'un concours régional tenu - en 1986 - à Aix-les-Bains (Savoie) sous la présidence de Mme Ida Gotkovsky, compositeur, grand Prix de Rome avec la participation de 32 sociétés de différentes fé-

dérations de la région Rhône-Alpes, concours régional renouvelé le 24 mai prochain à Lyon, Mme Ida Gotkovsky ayant bien voulu cette année aussi nous honorer de sa présence ;

- des Assises régionales de la Musique à Annecy (Haute-Savoie) les 28 et 29 mars derniers à l'initiative des associations régionales et départementales de diffusion et d'initiation musicales (A.R.D.I.M. et A.D.D.I.M.) et sous le patronage de la direction régionale des affaires culturelles et du conseil régional Rhône-Alpes.

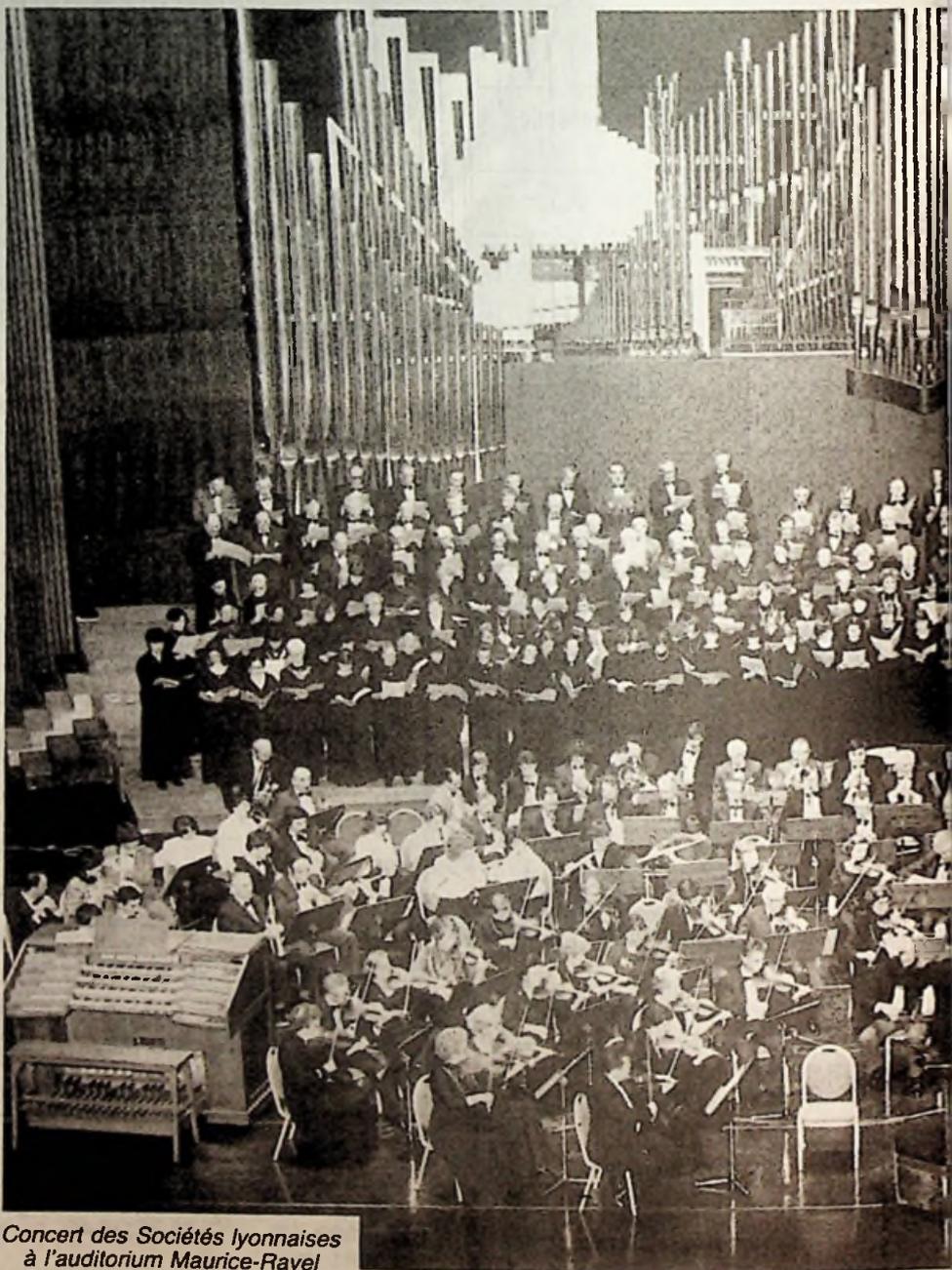
L'enseignement, la diffusion, la pratique instrumentale, la pratique chorale, la danse, la musique contemporaine, le rock, la chanson, la musique tradition-

nelle et la facture instrumentale étaient autant de commissions qui ont permis des débats et une concertation intéressante.

Il nous paraît néanmoins opportun d'extraire certaines des réflexions présentées par le groupe de travail de la commission « Enseignement... »

« Dans tous les départements se créent des structures d'enseignement de la musique sous les formes les plus diverses. Des milliers d'enfants, d'adolescents, d'adultes s'inscrivent aujourd'hui dans ces structures dans le but d'apprendre la musique.

... Il apparaît que le meilleur fil conducteur de cette réflexion est en fait la



Concert des Sociétés lyonnaises
à l'auditorium Maurice-Ravel

perception précise d'un projet pédagogique, ce dernier étant au fond aussi valable à l'échelon national, régional, départemental que local. »

- de commissions techniques et pédagogiques départementales où les différents partenaires de l'enseignement musical apportent le résultat de leurs expériences.

S'il a été donné à chacun le moyen de se mieux connaître n'est-ce pas aussi grâce au courage et à la joie de l'échange de la rencontre et du plaisir de s'exprimer en chantant ?

Berceau du mouvement « A Cœur Joie » notre région est caractérisée par une pratique très importante : 635 asso-

ciations qui nous permettent d'envisager aussi bien des chorales « de base », que des chœurs de haut niveau en favorisant des échanges, des rencontres et des participations dans la diffusion musicale.

Ce bref exposé sur la beauté et la qualité d'un art plus que tout autre recherché nous conduit évidemment à mettre en évidence la mission des A.D.D.I.M. qui ont pour objet initial « de promouvoir la musique, l'art lyrique et la danse dans le Département, de mener une action auprès des collectivités locales, des établissements scolaires et des associations musicales du Département » et l'attrait exercé par les hauts lieux de l'enseignement et de l'interprétation aux-

quels chacun de nos musiciens peut prétendre.

Nous voulons évidemment citer : les écoles nationales de musique de Saint-Etienne, Villeurbanne, Bourgoin-Jallieu, Romans, Valence, Chambéry, Annecy, Oyonnax, le conservatoire national de région de Grenoble, celui de Lyon et le conservatoire national supérieur de Lyon ainsi que les orchestres de Lyon, des Pays de Savoie et l'Ensemble instrumental de Grenoble

Revenons quelques instants sur les différentes activités de nos fédérations départementales clés de voûte de la pratique musicale amateur. Il est en effet important de souligner la place que tiennent nos associations dans la vie culturelle de nos départements.

La Fédération Musicale de l'Ain

La Fédération musicale de l'Ain regroupe actuellement 85 sociétés réparties en 46 fanfares, 23 harmonies, 2 orchestres symphoniques, 8 batteries-fanfaires, 1 société d'accordéons, 5 sociétés de chasse. Présidée par M. Vulin, Conseiller général de l'Ain, cette fédération compte 2897 exécutants dont 1218 juniors. 352 élèves sont entrés sur les rangs à l'automne démontrant, s'il en était encore besoin, la qualité de l'enseignement musical dispensé dans les écoles de musique issues de nos sociétés. Il y a eu en effet l'an dernier 1012 lauréats en solfège et 746 à l'instrument. Chaque année 3 stages départementaux d'instruments sont organisés. Ils permettent à plus de cent jeunes de parfaire leur connaissance musicale et d'améliorer leur pratique de l'instrument.

Des journées pédagogiques sont également organisées pour le tambour, le trombone, le saxophone, la clarinette et la basse.

N'oublions pas le festival départemental qui a lieu à l'occasion du Congrès annuel. Il est à noter que la Fédération musicale de l'Ain est constituée de groupements qui organisent des festivals rassemblant les sociétés musicales du secteur.

La Fédération Musicale de l'Ardèche

La Fédération musicale de l'Ardèche bien que la plus petite de notre région par le nombre de sociétés adhérentes n'en est pas moins très dynamique. En effet sous l'impulsion de son Président M. Isaac Tourré, cette fédération a mis en place des week-ends de formation, un stage de batteries-fanfaires et un stage départemental de perfectionnement instrumental.

Nous voudrions insister sur la politique engagée en faveur de la jeunesse qui a





3^e CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION BERNARD VAN DOREN POUR ORCHESTRE A VENT

Organisé par
L'ASSOCIATION
POUR
L'ESSOR
DU SAXOPHONE

sous le patronage de la
CONFEDERATION
MUSICALE DE FRANCE

Monsieur Serge BICHON

A.P.E.S. - C.N.R. :

4, montée de Fourvière
69005 LYON - FRANCE

vu son couronnement par la création d'un orchestre départemental, véritable pépinière de talents.

Bien entendu soulignons le festival départemental qui se déroule chaque année.

Le dynamisme, la jeunesse de cette fédération a été démontré le 13 avril 1986 à Privas où 350 jeunes instrumentistes se sont retrouvés sous le double signe de l'harmonie et de l'espoir.

La Fédération Musicale de la Drôme

Chère au Président Brunet cette fédération regroupe actuellement 65 sociétés, Batteries-Fanfaires, Fanfares, Harmonies, Chorales, Orchestres à Plectres, d'Accordéon, Ensembles Instrumentaux et Ecoles de musique municipale ou associative.

Depuis quelques années déjà la fédération musicale de la Drôme organise des stages départementaux au niveau préparatoire pendant les vacances de Pâques, au niveau élémentaire pendant les vacances d'été. Il est à noter un stage de percussion. Longtemps ignorée cette discipline attire de plus en plus de jeunes à la recherche du rythme.

Depuis 1980, la Drôme possède son Harmonie Départementale regroupant 75 musiciens issus de nombreuses sociétés musicales du Sud, Centre et Nord Drôme. Contrairement aux autres départements cette formation accepte les musiciens de tous âges.

Comme toutes les fédérations, celle-ci organise un festival départemental, moment privilégié où les musiciens se retrouvent pour fêter ensemble cette amitié chère à tous les interprètes de cette musique dite « populaire ».

La Fédération Musicale Dauphinoise

Partie sur les fonds baptismaux par son Président fondateur M. Jean-Pierre Malfait, la fédération musicale dauphinoise a su dès sa création axer ses efforts sur le développement d'un enseignement musical de qualité.

Forte de plus de 100 sociétés rassemblées en 9 groupements, la fédération musicale dauphinoise a été à l'avant-garde dans l'organisation des examens, des stages de perfectionnement et d'une colonie musicale.

C'est ainsi que l'an dernier plus de 3.500 élèves ont subi les examens fédéraux.

En ce qui concerne les stages, nous notons le cycle de formation et perfectionnement pour les responsables et musiciens des Batteries-Fanfaires, un stage de clarinette et hautbois, un stage de direction et de pédagogie.

L'élément fondamental dans ce cheminement musical est sans aucun doute l'organisation d'une colonie musicale et pour la première fois en 1986 d'un centre aéré. La fédération musicale Dauphinoise a été la première fédération de notre région à posséder son orchestre départemental de jeunes dirigé de main de maître par le Président actuel de la Fédération M. Louis Levrangi, cet orchestre a été un véritable ambassadeur suscitant les autres associations à créer ce genre d'orchestre qui permet de réunir dans la joie et l'amitié des jeunes qui demain seront les animateurs de nos sociétés.

Il faut noter enfin l'organisation annuelle de Concours « Batteries-Fanfaires ».

La Fédération Musicale de la Loire

Créée en 1906, cette fédération regroupant les départements de la Loire et de la Haute-Loire, a dû à la suite des décisions prises dans le cadre de la décentralisation se scinder en deux fédérations.

C'est donc en 1987 que la fédération de la Loire a rejoint le groupement des fédérations musicales « Rhône-Alpes ».

Placée sous la présidence de M. Joseph Freycenon, cette fédération a depuis plus de deux ans accompli un travail considérable en direction des jeunes par l'organisation de stages, d'exams fédéraux. Cette année la fédération de la Loire et plus spécialement la société de Feurs a le redoutable honneur de recevoir le Congrès du groupement des fédérations musicales Rhône-Alpes.

Nul doute que les congressistes retrouveront une fédération en plein essor et d'un dynamisme à toute épreuve. Cette fédération ne compte-t-elle pas le seul musicien centenaire encore en activité dans une société ? Il n'est pas inutile de rappeler que ce musicien a au cours de la Cérémonie célébrant cet anniversaire joué en soliste « Plaisir d'Amour ». Comme dans toutes les fédérations la mise en place d'orchestre départemental a été décidée par les instances départementales. Comme le disait dernièrement M. Neveu Délégué régional de la Musique : « Le Département de la Loire est un département qui bouge ».

La Fédération Musicale du Rhône

La Fédération Musicale du Rhône présidée par M. Combe est structurée en 12 Groupements géographiques, qui chacun d'eux organise annuellement un Festival.

A la demande de la Fédération, chaque Groupement, à son tour, prend la charge de recevoir le Congrès Départemental et d'organiser un Festival Départemental,

au lieu d'un Festival de Groupement.

Il faut souligner le succès de tous ces rassemblements qui amènent la participation de l'ensemble des sociétés adhérentes à la Fédération.

La formation est un des objectifs primordiaux de la Fédération, cela va sans dire.

A cet effet, chaque année :

- stage d'harmonie pour Directeur et Moniteur (2 semaines), suivi de journées de perfection en orchestre ;
- stage de Batteries-Fanfars (1 semaine) avec journées de Batteries-Fanfars ;
- en formation : stage chorales.

Il faut noter les manifestations importantes :

- le Concert avec Symphonies, Harmonies, Chorales à l'Auditorium Maurice-Ravel, groupant 400 exécutants, à l'initiative du Groupement de Lyon ;
- la participation annuellement de l'Orchestre Fédéral composé de stagiaires et anciens stagiaires du stage de Savigny ; orchestre ouvert également à tous les musiciens qui le désirent ainsi qu'aux journées musicales.

En 1986, la Fédération Musicale avait la charge d'organiser, à Lyon, le Congrès Régional.

En 1987, elle a pour mission d'organiser, à Lyon, un concours régional de musique toutes disciplines.

Le Groupement de Lyon agglomération s'emploie à mettre en forme un Orchestre d'Harmonie réunissant 125 pupitres.

La Fédération Musicale de Savoie

En 1959 date de reprise d'activités de la Fédération Musicale de Savoie, celle-ci ne comptait que 17 sociétés. A l'heure d'aujourd'hui sous l'impulsion et le dynamisme de son Président M. Maurice Adam la fédération Musicale de Savoie rassemble 82 sociétés musicales et chorales. Grâce à l'appui du Conseil général cette fédération a pu mettre en place des stages de perfectionnement, de recyclage pour musiciens adultes, créer un orchestre départemental dirigé par M. Robert Combaz, Directeur Technique Départemental et Régional.

Chaque année un Festival est organisé dans un secteur de Savoie et nous relevons qu'en 1986 cinquante sociétés ont participé à ce rassemblement musical.

La Savoie pays de Musique a tenu à organiser à Aix-les-Bains le 1^{er} juin 1986 le premier Concours régional où 32 sociétés ont pu affronter le Jury dans des conditions excellentes.

La création chaque année de nouvelles sociétés montre que l'action menée par la fédération en accord avec les élèves et partenaires musicaux porte ses fruits.

M. Hochard, Vice-Président du Conseil général chargé des affaires sociales et culturelles ne disait-il pas : « Le rôle du Conservatoire et des Ecoles de Musique n'est pas juste de donner satisfaction à des individus pour une pratique d'un art isolé ou solitaire. Cette formation dans les écoles de musique ou dans les conservatoires doit s'orienter vers une participation à une activité collégiale dans les sociétés de musique ».

L'ambition de la Fédération Musicale de Savoie serait que son Département - certainement évoqué maintes fois au cours des années à venir - puisse aussi faire parler de lui par la voix et le talent des musiciens régionaux au moment de la célébration des victoires finales des Jeux Olympiques.

La Fédération Musicale de Haute-Savoie

La fédération de la Haute-Savoie présidée par M. Paul Condurier a la particularité de rassembler trois fédérations représentant des secteurs du Département à l'image sans doute de la grande sœur helvétique. Les fédérations organisent chaque année des festivals et c'est ainsi que pour l'an dernier Thonon, Publier et Cluses ont accueilli les rassemblements musicaux.

L'événement central est le stage de Contamine-sur-Avre qui se tient tous les étés au mois de juillet.

Depuis 3 ans la fédération musicale de Haute-Savoie possède une Harmonie Départementale placée sous la direction de Léon Delzant. Cet orchestre prête son Concours à chacune des fédérations.

Profitant de cette halte dans nos Départements Savoyards, nous devons souligner que l'entente régionale regroupant les deux Conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie a créé il y a quelques années l'orchestre des Pays de Savoie. Cet orchestre prestigieux placé sous la Direction de Patrice Fontanarosa donnant des Concerts dans les villes et villages de cette région a permis à l'ensemble des Savoyards une approche différente de la Musique et peut être susciter des vocations pour que vive et se développe cette musique amateur qui nous tient tant à cœur.

Nous vous avons présenté en quelques lignes les différentes actions engagées par le groupement des fédérations musicales de la région « Rhône-Alpes » et plus précisément par les fédérations départementales qui le compose.

Nous n'avons pas voulu nous étendre sur les autres acteurs de la vie musicale en « Rhône-Alpes » car aujourd'hui notre propos était de démontrer que nos sociétés musicales d'Amateurs tenaient une place importante dans la vie culturelle de notre région et qu'elles étaient un partenaire à part entière.

AVIS DE CONCOURS

La musique de la Police Nationale recrute :

UN TAMBOUR jouant les timbales et les claviers.

Le concours se déroulera au siège de la Musique de la Police Nationale, Place du Général-Leclerc, 92420 VAUCRESSON (gare Saint-Lazare, ligne de Saint-Nom-la-Bretèche) le lundi 22 juin à 8 h 30.

Les candidats qui se présenteraient après le tirage au sort de l'ordre de passage ne seront pas admis à concourir.

I. — Dépôt des candidatures

Les candidatures devront être adressées sur papier libre au chef de musique avant le 15 juin 1987 avec un curriculum vitae succinct (état civil et études musicales).

Toute demande de renseignements devra être accompagnée **d'une enveloppe timbrée pour la réponse.**

II. — Epreuves du concours

— au Tambour : RIGAUDON ARTISTIQUE, de R. GOUTE (disponible auprès de l'auteur) ; SOLO de CONCOURS n° 1, de J.-L. GOURNAY (disponible à la Musique de la P.N.) (joindre 3 timbres à 2,20 F pour frais d'envoi) ;

— aux timbales : VINGT ETUDES, de J. DELECLUSE (étude n° 9), Ed. LEDUC ;

— aux claviers : 2^e Mouvement de TROIS DANSES PAIENNES, de S. BAUDO (sans accompagnement de piano), Ed. LEDUC.

Les candidats qui souhaiteraient tester le matériel de percussion sont priés de prendre contact téléphoniquement à partir du 1^{er} juin (1) 47.41.32.20 P. 41 (possibilités le mercredi 17 juin et éventuellement le 10).

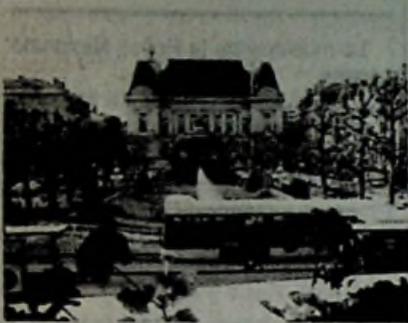
III. — Conditions générales de recrutement

Etre français ou naturalisé depuis 5 ans au moins.

Etre âgé de 19 ans au moins et de 28 ans au plus au 1-1-88.

Etre reconnu physiquement apte. Satisfaire à une enquête de moralité.

Il est rappelé aux candidats qu'aucune indemnité ne peut leur être allouée, que des motifs de service peuvent justifier le report inopiné du concours, que les décisions sont prises sans appel et que la réussite au concours administratif conditionne l'admission définitive du candidat retenu au concours musical.



**ST-ETIENNE
VILLE GASTRONOMIQUE**

où l'on « mange bien » - avec ses spécialités :
« le matefaim, le barboton, la râpée, le piata,
le sarrasson, la fourme, la rigotte, les vins de
la côte roannaise et des Monts du Forez.



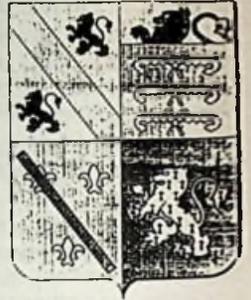
A 15 minutes du centre-ville : un lac de 23
kilomètres situé dans les Gorges de la Loire
avec un port de plaisance qui accueille plus
de 500 bateaux.



Un Parc Naturel Régional « Le Pilat » de
60 000 hectares avec ses pistes de ski de
fond, ses promenades pédestres et éques-
tres, ses auberges campagnardes.



Fédération des Sociétés Musicales de la Loire



La Fédération des Sociétés Musicales de la Loire et de la Haute-Loire est née en 1906 à l'initiative de M. Gottlieb Hertz. A la première réunion seulement, 16 sociétés étaient présentes pour accepter laborieusement les statuts établis. Fin 1906, la Fédération fut régulièrement autorisée par arrêté ministériel en date du 5 décembre 1906 et, elle comprend alors 35 sociétés. Depuis cette date, elle est affiliée à la Fédération Musicale de France devenue par la suite Confédération Musicale de France. En 1914, notre Fédération comprenait 157 sociétés ; actuellement elle se compose de 115 sociétés réparties de la manière suivante :

- 104 Sociétés pour la Loire ;
- 11 Sociétés pour les arrondissements du Puy et d'Yssingeaux pour la Haute-Loire.

L'effectif actuel de la Fédération est de 4 230 musiciens.

FORMATION :

Depuis 1985, notre Fédération s'est tournée plus activement sur la formation avec l'organisation de stages de directeurs (initiation à la direction) complétée l'année suivante par un stage de perfectionnement.

En 1987, en plus de ces deux stages, nous organisons une colonie musicale

pour les jeunes musiciens de 8 à 15 ans ; la période choisie est les vacances de printemps du 20 avril au 2 mai 1987, le lieu étant Saint-Genest-Malifaux.

Un stage pour Batterie Fanfare est également prévu les 26 et 27 septembre 1987 à Feurs. Ce stage est ouvert au tambours, percussionnistes, clairons, trompettes, etc. Il sera encadré par des professeurs de haut niveau de renommée nationale régionale ou départementale.

ORCHESTRE FEDERAL :

Une enquête est entreprise pour permettre le démarrage dans de bonnes conditions de notre futur orchestre fédéral d'Harmonie.

EXAMENS FEDERAUX :

Des examens fédéraux sont organisés dans différents lieux du département. Depuis deux ans des élèves sont présentés aux examens de supérieur à Voiron.

Notre Fédération compte 62 écoles de musique réparties de la manière suivante :

- 8 Ecoles à statut municipal et loi 1901 ;
- 2 Associations privées loi 1901 ;
- 2 Ecoles intercommunales loi 1901 ;
- 50 Ecoles directement liées à la so-





**ST-ETIENNE
VILLE DE LOISIRS**

*avec ses musées, sa maison de la culture,
ses théâtres, cinémas, cabarets, discothèques,
ses sites et monuments...*



ciété dont 4 dépendant d'une batterie fanfare et 2 autres de sociétés d'accordéons. Egalement une école dépend de la société de plectres.

Le nombre d'élèves fréquentant ces écoles est de 3 239.

FESTIVITES :

Quatre festivals sont organisés en 1987 dans notre Fédération. Ce sont :

— les 23 et 24 mai 1987, le Festival du roannais à Charlieu ;

— le 31 mai 1987, Festival de Musique et Majorettes à Saint-Pal-en-Chalçon ;

— les 6 et 7 juin 1987, festival du Comité du Pilat à Pelussin ;

— le 21 juin 1987, festival du Comité de Firminy au Chambon-Feugerolles.

En outre, notre Fédération s'est vue confiée l'organisation du Congrès de la Fédération régionale Rhône-Alpes, les 27 et 28 mai 1987 à Feurs.

Vous trouverez la liste des organismes musicaux de la région Rhône-Alpes en page 39.



Avis de vacance d'emplois de professeur dans les écoles de musique classées par l'Etat conservatoires nationaux de région ou écoles nationales de musique.

Sont déclarés vacants dans les écoles de musique classées par l'Etat conservatoires nationaux de région ou écoles nationales de musique les postes de professeur ci-après :

Chartres

Chant choral : huit heures.

Marseille

Cor : seize heures.

Reims

Piano : seize heures.

Grenoble

Alto : seize heures.

Valenciennes

Violoncelle : seize heures.

Poitiers

Saxophone : seize heures.

Colmar

Violon : seize heures.

Alto : seize heures.

Violoncelle : seize heures.

Clarinete : seize heures.

Piano : seize heures.

Les demandes devront parvenir à la mairie intéressée dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Les candidats devront également informer la direction de la musique et de la danse (bureau de la formation), 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, du poste sur lequel ils auront été recrutés.

Sont déclarés vacants dans les écoles de musique classées par l'Etat conservatoires nationaux de région ou écoles nationales de musique les postes de professeur ci-après :

Calais

Clarinete, saxophone : seize heures.

Caen

Violon : seize heures.

Formation musicale : seize heures.

Culture musicale : seize heures.

Jazz ou saxophone : seize heures.

Musique ancienne ou clavecin : seize heures.

Les demandes devront parvenir à la mairie intéressée dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Les candidats devront également informer la direction de la musique et de la danse (bureau de la formation), 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, du poste sur lequel ils auront été recrutés.

Dixième colloque des cornistes

C'est par deux concerts de haut niveau que se sont terminées les diverses manifestations organisées du 21 octobre au 2 novembre à Saint-Etienne par l'ANCF. Avec le concours de la ville de Saint-Etienne, du conservatoire, du Conseil général et de l'ADDIM.

Des concerts-animations ont eu lieu et, tout spécialement, au « salon de l'enfance ». Celui du 31 octobre était donné par l'Ensemble de Cors de Versailles et la classe de cours du conservatoire de Saint-Etienne.

Programme agréable, très varié, et agrémenté par une prestation d'un quatuor de... cors des Alpes ! Très au point.

Un concert encore plus varié nous a été réservé le 1^{er} novembre lors de la réception organisée à l'hôtel de ville, magnifiquement restauré avec beaucoup de goût.

Après d'aimables paroles échangées par Mme l'adjointe au maire, déléguée aux beaux arts, et le président de l'ANCF, nos jeunes cornistes ont fait une nouvelle démonstration qui a été fort appréciée par un public nombreux. Il y avait aussi un joli buffet auquel, comme il se doit, on a fait honneur.

Le soir, à la Maison de la Culture, au Théâtre Copeau, nous avons été conviés à un programme de musique de chambre avec du cor. Le programme a été ouvert par un Trio pour clarinette, cor et piano de Carl Reinecke joué par R. Chosson, G. Armana et J.-L. Sajot. Cette musique romantique jouée dans le style a été fort appréciée par un public nombreux. Puis un trio de cors formé de Daniel Foubert, Didier Mulheisen et de Pierre-Alain Gauthier a présenté des transcriptions de Bach et de Mozart ainsi qu'une pièce américaine de Show. Le tout très au point et joué avec virtuosité.

Un regret, peut-être plus, c'est que le choix de trios ne soit pas pris dans l'important répertoire de compositions originales. Il y a de très bonnes choses à faire entendre (et à faire connaître) de Duvernoy, Dauprat, Gallay, Stich-Punto (cornistes-compositeurs), sans compter les 24 trios de Antonin Reicha, maître de composition des cornistes précités. Avec le talent des cornistes Foubert, Mulheisen et Gauthier cela aurait été splendide. A prévoir pour une autre année.

Et ce concert s'est terminé par une magnifique prestation du quatuor de cors de Strasbourg composé de G. Delvigne, G. Rabu, K. Kleary et R. Abraham. Au programme une transcription

de Bach, une pièce américaine de Show, et enfin, une composition originale : la sonate pour 4 cors de Paul Hindemith. Cette fois c'était de la très belle musique pour cors. Cela a sonné magnifiquement et a été un régal, tant pour les auditeurs que pour les cornistes nombreux qui étaient dans la salle.

Il nous avait été réservé une surprise par la « tuben-sérénade » qui a remporté un joli succès et, bien sûr, cela était joué sur 4 Wagner-tuben... comme il se doit.

Nous nous réjouissons de penser pouvoir réentendre bientôt le quatuor de cor de Strasbourg et, qui sait, dans le grand quatuor de Gallay, et des quatuors de Alphonse Roy (jurassien), Semini, Vannini, Zbinden, Krol, Marsik, Strens et autres.

Le concert de clôture a été donné le 2 novembre au grand théâtre et nous pouvons dire que les Stéphanois ont bien de la chance de pouvoir disposer de deux salles très belles - dans le même bâtiment - où on voit et entend bien tant en musique de chambre qu'en concert.

Un programme bien composé, très agréable, a été suivi par un public très nombreux et très satisfait.

Cela a commencé par la suite en Fa de G.P. Telemann pour deux cors-soli, continuo et cordes - ouverture/Allegro - rondo - sarabande - menuet - bourré - presto qui a été enlevée magnifiquement par Didier Mulheisen et Danil Foubert. Précision dans le jeu, couleurs dans le timbre, virtuosité brillante et sûreté impeccable ont fait regretté que nos deux virtuoses du cor n'aient pas interprété cette suite sur des cors sans pistons. Peut-être nous donneront-ils un jour - pourquoi pas sur disque ? - les 4 concertos de Telemann pour 2 cors (1 en Ré, 2 en Mi b, 1 en Fa).

Après cela venait la prestation de Jacques Deleplanque qui nous a enchantés, tous, par une exécution parfaite du 2^e concerto de Mozart. Quelle aisance, quel joli phrasé et quelle fine musicalité, le tout présenté « avec naturel ». Que l'on ne vienne plus nous dire que le cor est un instrument difficile et délicat, Jacques Deleplanque joue avec tant d'aisance, sans effort, que cela semble couler « de source ».

C'est avec grand plaisir que nous avons réentendu une page trop rarement jouée de Vincent d'Indy « Andante » pour cor et cordes qui a été donnée dans toute l'intimité souhaitée et avec une très belle expression. Suivait la « Villanelle » de

Paul Abraham Dukas. Ce « Cheval de bataille » a quasi été une révélation dans une interprétation hors classe de Jean-Noël Melleret. Du début à la fin de cette belle composition le soliste y a été brillant, chantant, souple, de très bon goût et virtuose à souhait pour nous faire entendre les divers timbres du cor. Ici également nous pouvons dire que cette maîtrise du cor était parfaite et, jouée comme cela, on souhaite entendre souvent J.N. Melleret et « sa » Villanelle.

Tous nos cornistes ont été fort bien accompagnés par l'orchestre de l'association des concerts du conservatoire de Saint-Etienne placé sous la direction très attentive de Claude Delbarre.

La seconde partie du concert comprenait une importante participation de l'ensemble de cors de Versailles placé sous la direction de Daniel Bourgue. Musique variée passant de Bach à des paraphrases de thèmes de Weber, Strauss, avec contrebasse et batterie, le tout très bien présenté et joué par nos jeunes cornistes avec beaucoup de panache. Il y avait aussi une démonstration par un quatuor de cors des Alpes qui fût aussi une très belle réussite. Nos jeunes cornistes, et nous aussi, devons ces bons moments à leur professeur qui se consacre à bien monter toutes ces pièces.

Et pour terminer, tous les cornistes présents ont joué - à 4 voix le « rendez-vous de chasse » de G. Rossini qui était très bien accompagné par l'harmonie de Saint-Genest-Lerpt dirigée par Serge Debièvre. Ce fût un très beau moment du concert. L'introduction du rendez-vous de chasse a été sonnée bravement par une corniste et... sur une trompe de chasse ! il faut le faire !

J'ai été intrigué de voir la composition sur scène de cette harmonie, qui en tous points a donné grande satisfaction, mais l'instrumentation de cet accompagnement était curieuse : pour les voix graves 1 saxo basse, 1 saxo Baryton, une clarinette basse et un saxhorn ténor ; point de basses, ni de contrebasses, pas de trombones alors que tous ces instruments étaient disponibles dans ce corps de musique. Ce n'était pas dans la transcription ! Dans les Tutti cela manquait singulièrement de basses et que penser de ce contrechant « haut-bois-bassons » qui semble avoir été « oublié » dans cette transcription ?

C'est une très bonne idée que de terminer le programme par cette œuvre de Rossini. Elle a été jouée dans le ton original de Ré m ce qui n'est pas courant (c'est donc en Mi m pour l'harmonie) et si l'ANCF devait envisager dans d'autres villes de terminer le programme par le « rendez-vous de chasse » il serait suggéré de faire une transcription où tous les instruments d'une harmonie seraient utilisés.

La présence à toutes ces manifestations du directeur du conservatoire de Saint-Etienne est un encouragement à la diffusion de la musique pour cor. Qu'il en soit remercié au nom de l'ANCF.

Une fois encore l'ANCF a démontré son utilité et ceci grâce à son très actif président sans lequel bien des choses ne seraient pas encore là ! Sans doute il reste encore beaucoup de choses à mettre en route. Si chacun s'y donne un peu tout ira très bien.

Edmond Leloir.

Le cor à cylindres

Depuis quand joue-t-on en France le cor à cylindres ?

Qui auraient été les premiers à en jouer ?

Nous arrivons à l'époque où le premier cor double a été introduit.

C'est en 1928 que l'orchestre symphonique de Paris a été fondé par Cortot et Ansermet et aussi nous y voyons Pierre Monteux. Nous sommes en automne 1928, bientôt 60 ans !

En effet, Pierre Monteux, célèbre chef français, qui a fait toute sa carrière, soit aux Etats-Unis spécialement à New York et San Francisco, soit à Amsterdam où il conduisait le Concertgebouw lorsque Mengelberg était à New York, soit à Londres, et qui a fait à Paris la création du Sacre du Printemps de Stravinsky en 1913, conduisait l'OSP et était enchanté du talent du cor solo dont la qualité de son était splendide et la précision extraordinaire bien que ne jouant que le cor à pistons en Fa, doigté universel descendant.

Pierre Monteux lui a parlé des cors doubles Fa/Si b que l'on jouait au Concertgebouw d'Amsterdam et dont la construction et la conception nouvelle était en grande vogue tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Ces cors étaient construits à Hambourg par Lehmann. La commande a été faite par notre corniste et le nouvel instrument est arrivé à Ostende pendant l'été de 1929. C'était d'une présentation parfaite et avec le pavillon dévissable - une nouveauté pour l'époque le son rond (sans être sourd) était d'un timbre agréable et égal dans toute la tessiture.

Pierre Monteux recommandait de se servir du cor à cylindres pour les romantiques, Brahms surtout, Wagner et les modernes ce qui fut fait. Mais notre cor

FEDERATION MUSICALE DE BASSE-NORMANDIE HARMONIE-ECOLE STAGE DE DIRECTION ET D'ORCHESTRE D'HARMONIE

Directeur Artistique
Philippe DULAT
Compositeur
Chef d'Orchestre
1^{er} Prix du C.N.S.M.
de Paris

organisé avec
la participation

du ministère
de la Culture
et de la Communication

du ministère
de la Jeunesse
et des Sports

du Conseil régional
et des O.D.A.C.

du Calvados,
de la Manche
et de l'Orne

du 1^{er} au 12 juillet 1987
CAEN (14)
Lycée Fresnel

Renseignements
et inscriptions :
André PETIT

100 ter, bd Herbet-Fournet
14100 Lisieux
Tél. 31.62.18.47
31.62.35.29

36^e FESTIVAL PABLO-CASALS

Prades,
Saint-Michel de Cuxa les 25 juillet et
13 août.

Pour tous renseignements :

Syndicat d'initiative :
rue Victor-Hugo
66500 PRADES

Tél. : 68.96.27.58

Office du tourisme :

Vernet-les-Bains
Tél. : 68.05.55.35

APPEL A NOS FEDERATIONS REGIONALES, UNIONS DEPARTEMENTALES ET SOCIETES MUSICALES

La Confédération musicale de France serait heureuse de recevoir de ses Sociétés, pour enrichir le fond de la Bibliothèque du Centre Culturel Albert-Ehmann, 103, boulevard Magenta (X^e), des affiches et photographies illustrant leurs activités, ainsi que les enregistrements qu'elles ont eu l'occasion de réaliser (disques et cassettes).

Nous espérons ainsi pouvoir mieux rendre compte de la richesse et de la diversité des activités de tous les musiciens de la C.M.F.

Les envois sont à faire au Siège de la C.M.F., 121, rue La Fayette, 75010 Paris.

D'avance, nous vous en remercions très chaleureusement.

ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DE LORIENT

DIRECTEUR ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE

Le poste de Directeur de la nouvelle Ecole Nationale de Musique (1 000 élèves) sera disponible à compter de la rentrée scolaire 1988 — (recrutement courant mai) — Certificat d'Aptitude exigé.

Envoyer Curriculum-vitæ détaillé à la Mairie de Lorient — D.R.S.P. RECRUTEMENT B.P. 244 — 56321 LORIENT CEDEX.

PROFESSEUR DE FORMATION MUSICALE

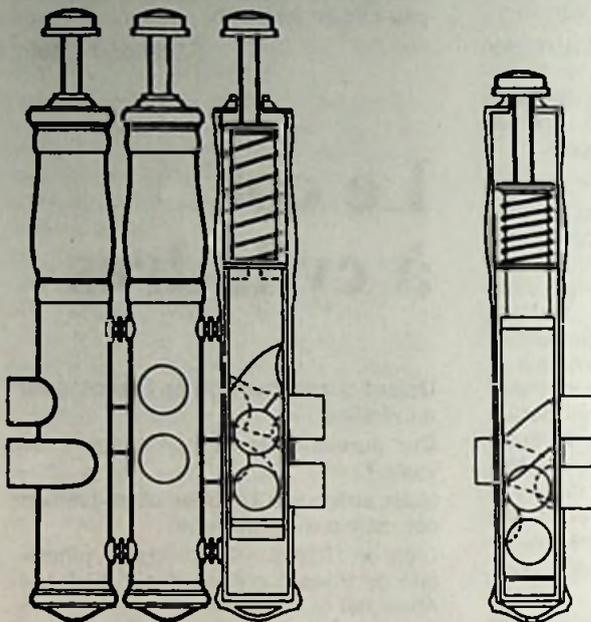
La Ville de Lorient recrute pour son Ecole Nationale de Musique, un Professeur de Formation Musicale titulaire du Certificat d'Aptitude.

Adresser candidature et Curriculum-vitæ détaillé pour le 22 JUIN 1987 dernier délai.

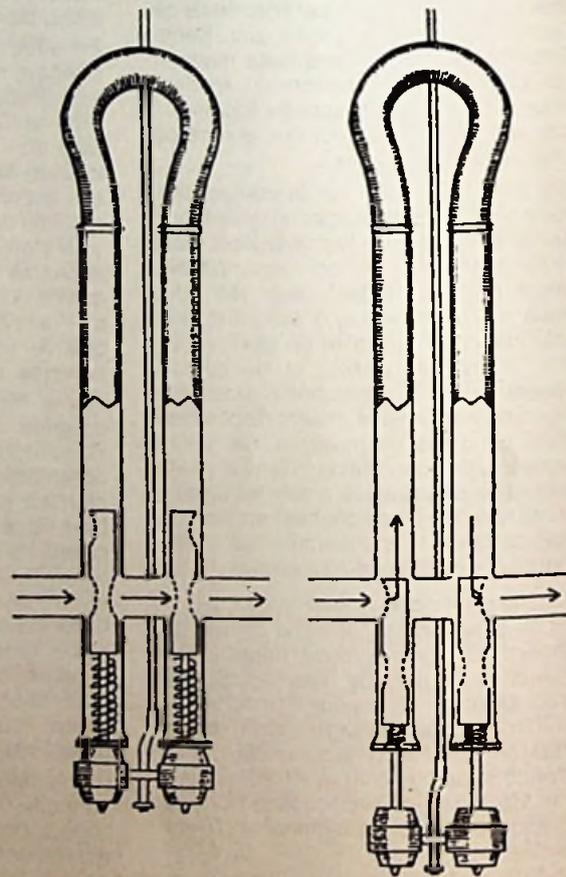
solo, un vrai celui-là, jouait impeccablement, par exemple Siegfried ou Fidelio, sur le cor en Fa, et avec quel panache ! Il s'agit bien entendu, de J.B. Maurice Van Bocxtaële un corniste comme on en entend rarement, trop rarement, et je peux vous le confirmer puisque j'ai fait mes premières armes à ses côtés et ce n'était ni commode ni de tout repos, mais quel exemple ! La façon de traiter

les jeunes à cette époque ne serait certainement plus de mise de nos jours.

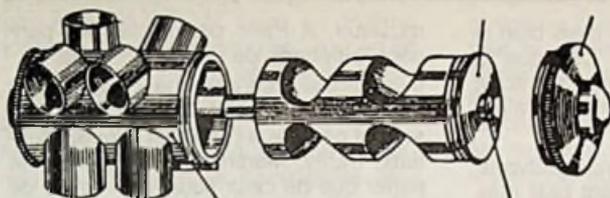
Le cor Lehmann fût, non seulement le premier cor à cylindres en usage courant à Paris, mais aussi le premier cor Fa/Si b. De ce système est venue la construction du premier cor double à pistons, à 4 pistons, qui était aussi le premier cor double ascendant. Il était, ce que l'on nomme en d'autre pays, un cor demi-



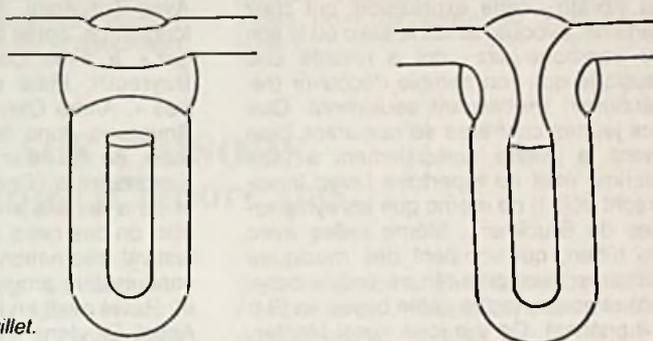
Systeme de pistons Péritel.



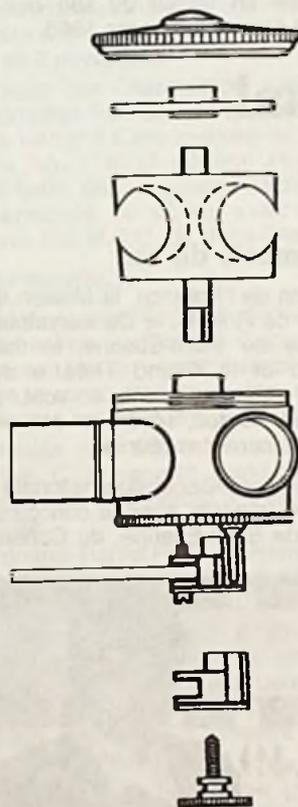
Systeme viennois.



Système des cylindres.



Système du circuit à barillet.



double, soit un cor en Si b avec la compensation. Je ne crois pas que l'usine où on a construit ce modèle existe encore. On en a très peu parlé de cette construction parce qu'une autre fabrique a mis sur le marché un modèle à 3 pistons et changement de ton par un cylindre.

J.-B. Maurice Van Bocxtaele a été cor solo à Monte-Carlo, après l'OSP et a continué à jouer, en alternance, le cor à pistons en Fa et le cor double à cylindres. C'est sur ce cor de Hambourg qu'il a joué à Monte-Carlo le concerto Op. 11

sous la direction de Richard Strauss. Il a, à cette occasion demandé au compositeur, c'était vers 1934-35, d'écrire un autre concerto et, 10 ans plus tard le deuxième concerto était donné en première audition au festival de Salzbourg. Maurice Van Bocxtaele jouait avec le son naturel, sans aucun vibrato et avait toujours la main placée dans le pavillon.

Il y a peu l'ON a fêté son cinquantenaire. Il a été le premier orchestre symphonique français où tous les cornistes, dès le début, ont joué le cor double à cylindre, avec Robert Blot comme soliste la première année. Après, lorsque Blot est entré à l'Opéra (où il jouait le même instrument), c'est Louis Courtinat qui a repris le poste et les quatre cornistes ont continué à jouer le cor au doigté universel. Oh oui, et combien, on a critiqué ce choix, cette sonorité mais ils ont tenu bon et ils avaient raison. Vers le même moment ce même système de cor a été adopté à Lyon. Il s'agit de cors tchèques de la marque Bohland & Fuchs de Gralitz que l'on construit maintenant en Bavière sous le nom de « Mivaphon ». Bien entendu les quatre cornistes de l'ON mettaient la main dans le pavillon pour y former le timbre rond et non pour supporter le poids de l'instrument.

Une anecdote pour terminer. Quelques années après la guerre un des chefs invités, qui avait de très bonnes relations avec une importante firme de disques désirait enregistrer du Brahms avec l'ON. Les responsables des ventes étaient absolument opposés à cette idée qui ne correspondait pas à leurs vues et, pour tout dire, ne le souhaitaient pas. A bout d'arguments ils disent : « du Brahms avec le son du cor français cela n'ira pas avec les comparaisons d'enregistrement des autres orchestres ». Ceci exposé, le chef a bien été obligé d'admettre ce point de vue commercial. Mais « on » se souvient que les cornistes ne

XXI^e FESTIVAL DE MUSIQUE FRANÇAISE « LA MAGIE DE LA CHAISE DIEU »

Du 25 août au 6 septembre 1987, comme chaque année, nous prenons connaissance du programme du festival de la Chaise Dieu.

Musique Contemporaine, Symphonie, Récitals de piano, Ensembles de Musique de Chambre, Ensembles et Formations Baroques, Musique Sacrée, tout est réuni, cette année encore, pour le bonheur de tous nos musiciens.

Au cours de ce festival seront célébrés 7 des anniversaires de 1987 par différents ensembles.

Pour obtenir tous renseignements ainsi que le dépliant programme, appelez le (16) 71.09.48.28, ou écrivez à « Festival de la Chaise Dieu », BP 339, 43012 Le Puy-en-Velay Cedex.

40^e FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE BESANÇON ET DE FRANCHE-COMTE

Du 28 août au 12 septembre 1987, de nombreux anniversaires seront célébrés au cours de ce prestigieux festival : Ravel, Gershwin, Buxtehude, Villa-Lobos, Vierne, Widor, Borodine, Szymanowski.

Le vendredi 28 août, au début du concert Lorin Maazel remettra la baguette à Gilles Auger, lauréat 1986 du concours international de jeunes chefs d'orchestre qui dirigera l'Ouverture de Coriolan de Beethoven.

Le secrétariat 2^e, rue Isenbart, 25000 Besançon (16.81.80.73.26) est à votre entière disposition pour tous renseignements utiles.

LES GRANDS ANNIVERSAIRES MUSICAUX DE 1987

Comme nous l'ont signalé certains lecteurs, quelques erreurs se sont glissées dans notre tableau des grands anniversaires musicaux en 1987 (*).

Nous vous prions de nous en excuser et nous publions ici les rectifications. Le 26 mars 1827 est la date de la mort de Ludwig van Beethoven et non celle de sa naissance. Maurice Emmanuel est mort en 1938, et non en 1933.

L'opéra « Lulu » de Alban Berg a été créé à Zurich le 2 juin 1937 et non le 2 août 1937.

La date de la mort de Albert Roussel est le 23 août 1937, et non 1957.

Felix Mendelssohn est mort à Leipzig le 4 novembre 1847, et non 1857.

(*) Journal de janvier-février n° 404-405.

CONCOURS DE COMPOSITION POUR ACCORDEON

La confédération mondiale de l'accordéon organise le 5^e concours international de composition pour accordéon à Ancona (Italie). Les compositions auront une durée de 6 minutes maximum. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 août 1987.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à : M. Charles Demaele, Président de la C.M.A. Puy-laroque — 82240 Septfonds, France. Tél. : 63.64.90.48.

L'I.S.M.E. COMMUNIQUE

Le Comité de la Section Française de l'I.S.M.E. vous informe que le compte rendu du XVII^e Congrès International de l'I.S.M.E., tenu à Innsbruck (Autriche) en juillet 1986, sur le thème « De nouvelles perspectives dans la musique, des tâches nouvelles pour l'Education Musicale », est à votre disposition.

Ce document comporte en introduction un bref exposé de Mme Jacqueline Ameller qui donne une idée de l'importance et du déroulement de cette rencontre internationale groupant 45 pays ; ensuite, les comptes rendus des différentes interventions des représentants de la délégation française :

— M. Alain Louvier, directeur du C.N.S.M. : « Les commandes d'œuvres à caractère pédagogique pour les écoles de musique — du producteur au consommateur »,

— Mme Renate Perrion : « Témoignage et résultats d'une expérience pédagogique entre adolescents ayant des problèmes physiques et psychologiques et des jeunes enfants des écoles maternelles »,

— Docteur Jacqueline Verdeau-Paillès : « Du pouvoir de la musique aux objectifs thérapeutiques »,

— Mme Marie-Claude Vitoux, chef de Division de l'Enseignement et de la Formation au Ministère de la Culture et M. Henri Fourès, Inspecteur Général de l'Enseignement musical : « L'Enseignement de la Musique en France ».

Et enfin un bref compte-rendu par le Docteur Jacqueline Verdeau-Paillès du XI^e Séminaire international de l'I.G.M.F. qui s'est tenu du 30 juin au 5 juillet 1986 à Trossingen (R.F.A.).

Pour obtenir ce document, veuillez vous adresser à : Madame Blanche Leduc, 33, rue du Docteur Morère, 91120 Palaiseau.

jouent pas le cor à pistons mais bien le cor moderne et universel. Dès que la direction de la firme de disques a su la chose l'obstacle du timbre des cors a été levé !

Avec des années de recul nous pouvons bien dire maintenant, souvent plus que la question du son c'est aussi la question du vibrato - cette expression, qui chez certains, évoquait tantôt le saxo ou le son du trombone-jazz - qui a retardé une musique que l'on semble découvrir (re-découvrir) maintenant seulement. Que nos jeunes confrères se rassurent, bien avant la guerre, spécialement à l'ON Brahms était au répertoire (avec Ingelbrecht déjà !) de même que les symphonies de Bruckner... Même celles avec les tûben, qui venaient des musiques militaires, saxhorns-ténors (notre baryton) et basse, (notre petite basse en Si b à 4 pistons). On y a joué aussi Mahler, Berg, Alban Berg, Schoenberg... avec des chefs qui savaient conduire cette

musique. A Paris pas seulement pendant la période de repli à Marseille.

Il faut aussi nous dire que « nos » chefs internationaux, lorsqu'ils sont bons font surtout carrière à l'étranger. Voyez Monteux, Paray, Martinon, Münch, pour ne parler que de ceux sous la direction de qui j'ai joué ici et ailleurs.

Avec Toscanini, André Cluytens a été longtemps, après la guerre, seul « étranger » à avoir conduit la tétralogie à Bayreuth. Mais c'étaient des « Maîtres ». André Cluytens, Belge d'origine, Anversois donc flamand, avait, de famille, de qui tenir. Son père était chef d'orchestre à l'Opéra royal d'Anvers où le fils a fait ses armes... et comment ! Il était un des rares chefs français qui, au festival international de Lucerne, nous conduisait le programme qu'il souhaitait et, Ravel avait en lui un interprète idéal. André Cluytens chez nous en tout cas, était très en faveur du son que l'on semble découvrir... après 1968.

Colloque international à Saint-Etienne

Le dixième du nom

Sans doute le plus traître, le plus difficile, le moins séduisant, et par conséquent, le plus attachant, de tous les instruments de musique, le cor a son association.

Et pour son dixième colloque international, l'Association nationale des cornistes français a choisi Saint-Etienne, où pour quelques jours, élèves et musiciens se sont retrouvés autour d'une passion commune.

Le symbole du cor

Le Salon de l'Enfance, la Maison de la Culture de Firminy, le Conservatoire de Musique de Saint-Etienne, le théâtre Copeau et le Grand Théâtre de la M.C.C. stéphanois ont, et vont, pour quelques heures, résonner des vibrations des cornistes réunis.

Organisé par l'Association nationale des cornistes français, avec le concours de la ville de Saint-Etienne, du Conserva-



toire et de l'A.D.D.I.M. Loire, ce dixième colloque trouvait consécration hier en fin d'après-midi, à l'hôtel de ville de Saint-Etienne pour une réception... en musique, bien entendu !

Ainsi que le soulignait Martine Fontanille, représentant la municipalité stéphanoise, c'est ici l'occasion de « découvrir un peu plus ce noble instrument, et inciter ainsi les jeunes à la pratique ». M. Bourgue, président de l'Association

nationale des cornistes, remerciait la ville, le Conseil général, les élèves de la classe de cor de Saint-Etienne, M. Muhleisen, et M. Dekyndt, pour leur collaboration effective à cette manifestation.

M. Bourgue se plaisait à rappeler le « symbole du cor, celui de l'échange et de la communication entre les hommes, souvent d'ailleurs, emblème des services postaux dans de nombreux pays ».

Le cor a ses raisons que la musique n'ignore pas...

Expositions, animations, conférences, assemblée générale, il fallait évidemment de la musique pour ce dixième colloque international des cornistes, qui s'est déroulé à Saint-Etienne, du 24 octobre au 2 novembre.

Organisée par l'Association nationale des cornistes français, en collaboration avec la ville et le Conservatoire de Saint-Etienne, du Conseil général et l'A.D.D.I.M. Loire, cette rencontre se clôturait en harmonie musicale avec deux concerts à la M.C.C. de Saint-Etienne.

D'harmonie...

Si celui programmé le samedi 1^{er} novembre, en soirée, au Théâtre Copeau, ne connaissait pas un véritable succès d'affluence, il rencontrait par contre un enthousiasme certain parmi ses auditeurs.

L'ensemble Karl Stamitz, avec Roland Chosson, C. Armana et Jean-Louis Sajat interprétait tout d'abord une œuvre de Reinecke.

Puis, en trio, Daniel Foubert, Pierre Alain Gauthier et Didier Muhleisen offraient Bach, Mozart et Shaw.

La seconde partie, Bach et Shaw de nouveau au programme, aux côtés de Hindemith, avec Georges Delevigne, Gérard Rabu, Kewin Kleary et Rémy Abraham, quatuor de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

Une interprétation rigoureuse pour ce programme décidé à mettre savamment en exergue les qualités particulières que demande la pratique du cor d'harmonie. Un instrument difficile, qui a connu, depuis sa naissance, de nombreuses améliorations techniques et qui, pour la plupart, n'a plus de cuivre que le nom, lui préférant un alliage plus brillant et plus léger.

... Et d'ensemble

Le Grand Théâtre de la M.C.C. accueillait dimanche après-midi une assistance particulièrement attentive et chaleureuse.

A NOTER

L'association OPUS 56 de Quiberon organise, du 2 au 12 juillet 1988 les Rencontres Internationales de la Musique. Concours de piano, stages musicaux et concerts sont au programme de ce festival dont le Comité de Patronage réunit autour du Ministre de la Culture et de la Communication plusieurs personnalités du monde musical, dont le président de la Confédération Musicale de France, M. André Petit.

Nous reviendrons sur les détails de cette manifestation en temps voulu.

AVIS DE RECRUTEMENT

Ville de Montgeron (Essonne) recherche pour la rentrée septembre 1987, **musicien** jouant le tuba, titulaire d'une médaille d'or d'école nationale ou régionale de musique, et ouvert à la pédagogie musicale active.

Profil du poste : temps complet
— assurer toutes les répétitions de l'orchestre ainsi que les concerts,
— dispenser 10 heures d'animations musicales scolaires,
— remplir les tâches d'archiviste.

Les candidats devront envoyer leur curriculum-vitæ à Monsieur le Directeur de l'Ecole de Musique de Montgeron 64, avenue de la République — 91230 Montgeron — avant le **23 juin 1987**. Les candidats retenus seront reçus le vendredi **26 juin** à partir de 10 h.

*Consultez et utilisez
nos petites annonces*

DEPUIS PLUS DE 25 ANNEES

LE KIOSQUE D'ORPHÉE

20, rue des Tournelles, 75004 PARIS. Tél. : 42-71-42-21

**ENREGISTRE ET TRANSCRIT VOS ENREGISTREMENTS
SUR DISQUES HI-FI ET CASSETTES EN PETITES
ET GRANDES QUANTITES**

**Vous pouvez bénéficier de son EXPERIENCE et vous serez certain qu'il tirera la QUINTESSENCE de vos bandes magnétiques
Ses pressages sont de TRES GRANDE QUALITE et le matériel employé pour la gravure TRES SOPHISTIQUE.**

Documentation sur simple demande

Rossini pour clore cet hommage au cor. Et c'était le célèbre Rendez-vous de chasse du compositeur italien qui, interprété par tous les participants de cette matinée musicale et l'Harmonie de Saint-Genest-Lerpt, signait l'apothéose sonore de ce dixième colloque international des cornistes.

N.M.

LU DANS LA PRESSE

« Musique au cor »

Inauguration en musique, hier, avec l'Ensemble de Cors de Versailles, et les classes de cors de Saint-Etienne et Thiers, qui donnèrent un mini concert fort apprécié.

Wagner apporta juste ce qu'il fallait de solennité à cette manifestation qui, par ailleurs, faisait plutôt dans le « décontracté »...

Et cette vingtaine de jeunes musiciens surent susciter une juste curiosité autour de cet instrument souvent trop méconnu.

Une exposition préparée par l'Association départementale pour la diffusion et l'initiation musicales (A.D.I.M.-Loire) sur « le cor hier et aujourd'hui » complétait la présentation.

C'est dans le cadre du 10^e colloque international des cornistes qui se déroule actuellement à Saint-Etienne qu'une grande semaine d'animation a pu être organisée. En points d'orgue, si l'on peut ici utiliser le terme, deux concerts à la M.C.C. stéphanoise : samedi à 20 h 30 au théâtre Copeau, et dimanche à 17 heures au Grand Théâtre.



L'accordéon Constat et bilan

L'accordéon dit « de concert » ou « accordéon à basses chromatiques » :

Depuis une vingtaine d'années cet instrument a suivi une extraordinaire évolution. En effet, on peut dire que depuis les années 60 il a connu un formidable essor dans tous les domaines ; fabrication, technique instrumentale, enseignement et littérature. Dans ce dernier domaine il attire des compositeurs de tous

les horizons : A. Abbot, P. Busseuil, A. Hoérée, M. Landowsky, J. Wiener, D. Dondeyne, pour ne citer que ceux-là.

Cet essor nous est venu en grande partie des pays de l'est avec en tête l'Union soviétique. En France l'un des grands précurseur de cette évolution est... un Suisse ! En effet Fernand Lacroix fondateur du Centre Didactique de Musique de Genève organisa de nombreux stages, en particulier à Chatel

(Haute-Savoie) qui permirent à de nombreux élèves de niveau supérieur, et également des professeurs, de découvrir les techniques des écoles soviétique, allemande et américaine, et faire connaissance avec de grands solistes de divers pays. Suite à cette émulation nous avons eu en France la révélation d'une véritable pépinière de jeunes talents : S. Flamin, F. Guerouet, M. Bonnay, S. Clamens, J. Pacalet, J.L. Manca, A. Musichini, J.M. Maroni... énumération

L'AMI DE LA RESONANCE organise un
STAGE D'ORCHESTRE
pour instruments à vent, à cordes et à percussions
DU 23 JUILLET AU 2 AOUT 1987 à GUERANDE (Loire-Atlantique)

Directeur Artistique : PHILIPPE DULAT Compositeur, chef d'orchestre, titulaire de Plusieurs premiers prix du C.N.S.M. de Paris

ACCUEIL : Jeudi 23 juillet entre 14 et 18 heures

DEPART : Dimanche 2 août après le concert de clôture, vers 19 heures

COURS :

Formation musicale - Cours instrumental - Travail d'orchestre
sur les œuvres du programme

Trois concerts seront donnés en fin de stage

ENCADREMENT :

Assuré par une équipe pédagogique composée de directeurs et de professeurs d'écoles de musique et de musiciens issus des grandes formations nationales (gardiens de la Paix, garde Républicaine, Concerts Colonne...).

PROGRAMME :

1. Niveau Moyen à Supérieur :

— Orchestre à cordes :

- Symphonie salzbourgeoise en Ré Majeur K. 136 de W.-A. Mozart ;
- Cinq pièces pour orchestre à cordes opus 44 de P. Hindemith.

— Grand orchestre d'instruments à vent :

- « A Glorius Day » de A. Roussel ;
- Première suite en Mi bémol de G. Holst.

— Ensemble instrumental :

- Sérénade opus 7 pour 13 instruments de R. Strauss.

— Orchestre symphonique :

- Symphonie n° 75 de J. Haydn.

2. Niveau Préparatoire 2 à Élémentaire 2 :
Diverses pièces originales.

3. Pièce avec chœur réunissant tous les stagiaires.

S'adresser à : **L'AMI DE LA RESONANCE**

22, rue du Racina y - 78120 RAMBOUILLET - Tél. : 16 (1) 34.83.26.81

INSCRIPTIONS : Avant le 15 juin 1987

Joindre obligatoirement à l'inscription : une photo d'identité - deux enveloppes timbrées à votre adresse

EFFECTIF :

Le nombre des instrumentistes sera limité en fonction des pupitres, de manière à former des ensembles homogènes.
Stagiaires admis à partir du degré P2 (4 ans d'instrument) à Supérieur.

non exhaustive. Tous ces talents ont permis, enfin, de figurer ces dernières années en tête du palmarès de la Coupe mondiale qui fut longtemps l'apanage des Soviétiques.

Avec l'instauration en 1987 du Diplôme d'Etat et l'accession au C.A. l'accordéon de concert va progressivement avoir une place de plus en plus importante dans les Conservatoires ce qui lui donnera, si ce n'est déjà fait, un statut d'instrument à part entière. Bel aboutissement pour tous ceux qui ont œuvré depuis de nombreuses années.

Constat : le bilan de santé de cet instrument est positif.

L'Accordéon dit « Traditionnel » ou « Standard » :

Paradoxalement cet instrument qui a connu une période de développement entre les deux guerres et une période faste après la Deuxième Guerre mondiale, se trouve lui, depuis les années 80, dans une situation de déclin qui depuis deux ans s'amplifie de façon significative et préoccupante. Il est pourtant le système le plus répandu. S'il était divers, dans sa conception, entre les deux guerres, il s'est standardisé après la deuxième guerre mondiale. Une première génération d'interprètes : H. Bastien, V. Marceau, A. Deprince, suivie par F. Balta, J. Rossi, V. Gazzoli, A. Beau-

vois, Cafiéro Bratti, A.L. Doumergue... donnèrent une impulsion nouvelle à la musique classique exécutée sur ce système. Pendant la même période des accordéonistes de talents comme : G. Viseur, T. Murena, J. Privat, E. Carrara, L. Ferrari, L. Richardet... donnèrent à leur tour une impulsion dans le domaine de la variété et du jazz. Dès 1945 de jeunes accordéonistes apparaissent : M. Azzola, G. Roussel, L. Corchia, Y. Horner, M. Vittenet, C. Bazin, F. Verstraete, J. Baselli... Dans les années 60 une nouvelle génération arrive : R. Galliano, R. Romanelli, C. Thomain, etc. Beaucoup d'accordéonistes sont devenus par le biais de l'accordéon « Traditionnel » des musiciens à part entière. Le répertoire de ce système a évolué depuis quelques années grâce à des compositeurs tels que : A. Astier, M. Azzola, J. Baselli, C. Thomain, M. Vittenet, R. Galliano, T. Fallone, Céline Bratti, etc.

Pourquoi ce déclin ?

Plusieurs facteurs peut-être :

1° Les générations des années fastes qui ont vieilli, et dont les enfants n'ont pas retransmis le goût de l'accordéon.

2° La télévision et la radio ne programment plus, de façon régulière, des émissions consacrées à l'accordéon.

3° La connotation ringarde donnée à cet instrument par les jeunes (il est vrai que les quelques émissions diffusées par les

radios privées dites « libres » sont presque toutes destinées à un public style « bal à papa »). Ce style doit exister mais pas exclusivement.

Que faire ?

Il faut essayer de convaincre les professeurs de faire un effort (certains l'ont fait depuis longtemps) pour actualiser le répertoire qu'ils utilisent depuis trop d'années. Il faut convaincre les éditeurs d'être moins timorés. Ils ont des impératifs de rentabilité, d'accord, mais ils pourraient faire un petit effort. Ils sont en retard par rapport à des pays voisins. L'autre grand problème, c'est de convaincre les fabricants afin qu'ils participent à cette nécessaire évolution (l'accordéon n'est plus le « piano du pauvre... ») pour redonner au grand public le goût et l'accessibilité à l'accordéon tous systèmes confondus.

Constat : le bilan de santé de l'accordéon « Traditionnel » est préoccupant.

En résumé, nous pouvons faire l'observation suivante : les deux systèmes sont nécessaires et indispensables à la vie de l'accordéon. Il faut qu'ils marchent tous deux d'un même pas tout en gardant leur spécificité, car si l'un disparaît ce sera au détriment de l'autre.

Céline Bratti

Professeur et compositeur,

Fils et petit-fils

d'artisans-fabricants d'accordéons



Pierre Bigot

Les milieux de la Musique Populaire, Orchestres d'Harmonie, Batteries Fanfares en particulier, connaissent davantage le praticien que le compositeur.

Pierre Bigot a, en effet, été à la tête de la Musique de la Police Nationale pendant dix-huit ans, de 1968 à 1986, après y avoir été quatre années l'adjoint du Commandant principal Maurice Hure.

Comme tel, il a dirigé près de mille concerts, réalisé une vingtaine d'enregistrements et assuré une trentaine de créations d'œuvres de compositeurs contemporains.

Comme tel, également, il a eu à cœur, tout au long de sa carrière, de servir les sociétés musicales populaires et de promouvoir et renouveler leur répertoire.

Son action s'est exercée en de multiples directions. Vers le grand orchestre d'harmonie, trop méconnu et quelque peu méprisé, maintenant le grand répertoire et l'élargissant aux œuvres contemporaines. Vers la musique de chambre pour instruments à vent, dont le patrimoine est immense mais peu joué, faute d'ensembles spécialisés. Vers la musique légère et la musique de divertissement, dont l'orchestre d'harmonie reste l'un des meilleurs défenseurs. Vers la musique chorale, ayant eu la joie de monter, avec des chorales parisiennes, des œuvres aussi éloquentes que la Cantate « Liberté » de Roger Calmel ou « Le Roi David » d'Arthur Honegger et de participer aux Choralies de Vaison-la-Romaine.

Le compositeur s'est mis plus tardivement à la tâche. Il faut sans doute imputer ses ataroiements et ses réticences à une formation en grande partie auto-didactique et à l'inhibition qu'engendre facilement, pour un Chef d'Orchestre, le contact avec les œuvres des autres.

Première œuvre, si l'on excepte les essais de jeunesse et les devoirs d'Harmonie, une « comptine » pour les trompettistes débutants, qui eut l'heur de plaire au Jury d'un concours organisé par la CMF. L'auteur, alors quasi-quadragénaire, attendit encore 6 ans avant d'adhérer à la SACEM.

Le catalogue des œuvres éditées, donné par ailleurs, n'est pas encore très étoffé. Il s'ordonne autour de quatre

catégories d'œuvres, toutes destinées aux musiciens amateurs :

— œuvres instrumentales à caractère pédagogique,

— œuvres pour orchestre d'harmonie,

— œuvres pour batterie-fanfare,

— œuvres pour chœur d'enfant.

Pierre Bigot, qui est né en 1932, prendra sa retraite de la Police Nationale en

Juillet 1987, au terme d'une année sabbatique, du moins en ce qui concerne l'activité musicale.

Ce qui ne l'aura pas empêché de continuer de participer aux travaux de la sous-commission « harmonies » de la CMF, et d'accepter, en décembre dernier, la présidence de la CFBF, l'une n'excluant bien sûr pas l'autre.

Compositions musicales éditées de Pierre Bigot

1 — Œuvres Instrumentales à caractère pédagogique

- Comptine, pour trompette et piano (prix de la Confédération Musicale de France 1970) Ed. G. Billaudot
- Petite valse, pour flûte et piano (prix de la Confédération Musicale de France 1974) Ed. G. Billaudot
- Prélude et habanéra, pour cor et piano Ed. G. Billaudot
- Sicilienne, pour saxophone et piano Ed. R. Martin
- Chanson, pour clarinette et piano Ed. R. Martin
- Pièce brève en forme de berceuse, pour orgue Ed. M. Combre
- Romance, pour trombone et piano Ed. M. Combre
- Cortège, pour tuba et piano Ed. M. Combre
- Petite suite, pour quatre clarinettes si bémol Ed. Molenaar

2 — Œuvres pour orchestre d'harmonie ou fanfare

- Champ de Mars, marche solennelle (B.F. ad. lib.) Ed. R. Martin
- Noces en Bretagne, suite (prix Musique et Culture, Strasbourg 1979) Ed. R. Martin

3 — Œuvres pour batterie-fanfare

- Berceuse Ed. Andel
- Voie Appienne, marche lente CFBF
- Esterhazy, ouverture CFBF
- Colisée, marche CFBF
- Petite suite en quatuor CFBF
- Western ballad Ed. M. Combre
- Suite Française Ed. M. Combre
- Chevauchée Ed. R. Martin
- Chaconne CFBF
- Rapsodie Limousine CFBF
- Marches et refrains pour accompagner les Batteries-d'Empire CFBF
- Sarabande CFBF

4 — Œuvres Chorales

Compositions pour chœurs d'enfants, primées par la Ville de Paris et inscrites au répertoire choral des Ecoles de la Ville de Paris. Toutes ces œuvres sont aux Editions A Cœur Joie.

- Par dessus la haie (Pierre Coran) 2 voix égales 1980
- L'hippopotame (Pierre Coran) canon à deux voix 1981
- Les moustiques (Pierre Coran) canon à trois voix 1981
- Le petit Cheval de foire (Pierre Coran) canon à deux voix 1981
- Sur les jolis ponts de Paris (Paul Fort) 3 voix mixtes 1983
- La Fiancée du Timbalier (Victor Hugo) 3 voix égales 1985.

Noces en Bretagne

Suite pour orchestre d'harmonie ou fanfare

Primitivement intitulée « Noce en Pays Vannetais », parce qu'y faisant expressément référence dans le choix de deux de ses thèmes, la suite « Noces en Bretagne » groupe quelques airs de circonstance, tels ceux qui marquent traditionnellement le déroulement d'un mariage en Bretagne.

La musique est en effet étroitement associée à chacune des phases de la noce, depuis les préparatifs de la toilette de l'épousé jusqu'aux réjouissances finales.

Cette musique est jouée par le couple habituel boubarde-biniou, parfois augmentée d'un tambour.

Ces airs de circonstance sont ici au nombre de quatre :

1 — Pour aller à l'église : une marche de tempo modéré et quelque peu solennel.

2 — Pour chanter à table : une chanson dont les fins de phrase sont reprises en chœur par l'assemblée.

3 — Pour faire pleurer la mariée : une émouvante mélodie vannetaise « an hini a garan » (celle que j'aime). Normalement cet air devrait être le premier, la coutume voulant que la future mariée pleure sur sa vie de jeune fille avant de quitter la maison familiale.

4 — Pour danser l'hanterdro : l'hanterdro (le demi tour) est la danse caractéristique du pays de Vannes et se danse en chaîne fermée.

« Noces en Bretagne » a valu à Pierre Bigot l'attribution du deuxième prix national au concours de composition pour orchestre d'harmonie organisée en 1977 par l'association « Musique et Culture » de Strasbourg.

L'œuvre a été créée le 29 avril 1979 dans cette ville par l'Harmonie de Bischheim, dirigée par Charles Dromson, et leur a été dédiée.

A l'origine, l'œuvre a été composée et orchestrée pour ensemble de jeunes, ce qui explique la simplicité de l'orchestration (nomenclature fixée par le règlement du concours) et les nombreux instruments facultatifs. C'est le jury qui a décidé de déclasser l'œuvre de catégorie « juniors » dans la catégorie « nationale ».

Chacun des quatre mouvements est construit sur un seul thème, le thème du premier mouvement étant toutefois rappelé, en diminution, dans le quatrième.

Le premier mouvement est conçu comme une marche au caractère un peu solennel, du genre de celles qui ne sont pas faites pour marcher au pas, mais pour se rendre tranquillement d'un point à un autre.

Bien marquer les deux mesures d'introduction, en allongeant légèrement le dernier temps.

The image shows a musical score for 'Noces en Bretagne' for a harmonic orchestra or fanfare. It consists of five systems of staves, each with a different tempo and time signature. The first system is marked '1^{er} Mur' and 'J = 88' in 3/4 time. The second system is marked '2^e Mur' and 'J = 76' in 3/4 time. The third system is marked '3^e Mur' and 'J = 108' in 6/8 time. The fourth system is marked '4^e Mur' and 'J = 44' in 6/8 time. The fifth system is marked '5^e Mur' and 'J = 88/92' in 6/8 time. The score includes various musical notations such as notes, rests, and dynamic markings.

Énoncer le thème avec simplicité, en atténuant le dernier temps de chaque mesure, la barre de temps correspondant à une légère césure.

Structure refrain-couplets. Le premier couplet (A) a le même caractère que le thème principal. Le deuxième (B), qui procède par tons, doit privilégier les saxhorns, si l'on en dispose, et avoir un peu de rudesse. Le troisième (C), mineur, est un peu retenu ; le thème est confié aux saxophones ténors, bassons et clarinette basse (3^e clarinette à dé-pant) ; veiller à l'expressivité du contre-chant (hautbois ou saxophone alto).

Maintenir longuement l'accord final (cuivres).

Le deuxième mouvement fait se succéder un 3/4 lent et un 6/8 vif (D), sur le même thème et renouvelle cette opposition avec le da-capo et la coda. Attention aux changements du tempo... et de mesure !

Le thème, quand il est lent, (solo de trompette), doit être déclamé (« à pleine voix ») et joué rubato. Allonger systématiquement le temps qui précède chaque triolet, faire une brève césure et serrer le triolet. Cette façon de procéder est empruntée à certaines chansons « à reprendre en chœur », telle cette chanson de Haute-Bretagne intitulée... « les pattes en haut ! ».

Dans le 6/8 thème et accompagnement doivent être joués légers, les valeurs étant abrégées. Soigner à partir de E, les parties de trombones, assez délicates.

Attaquer forte-piano l'avant-dernière mesure, pour mieux marquer le crescendo précédant le sforzando.

Le thème du troisième mouvement est énoncé trois fois, deux fois en 6/8, une fois en 3/4, la croche gardant toujours exactement la même durée.

La battue en 6/8 peut être décomposée. Le solo initial est confié selon la convenance, au hautbois ou au saxophone alto. Il peut également être joué à la bombarde, mais il y faut un excellent instrumentiste.

Veiller à l'homogénéité de l'accompagnement. L'assombrir un peu à la lettre G, mais sans qu'il couvre le thème ni le contrechant des flûtes. Pour cela, marquer très légèrement les blanches pointées et lâcher le son.

A la lettre J penser comme un choral le thème, transformé par le changement de mesure et confié aux seuls cuivres. Ménager le crescendo et revenir piano pour la conclusion. Soigner la mise en place et la lisibilité des parties dans les dix dernières mesures.

Le quatrième mouvement est construit sur un thème court (4 mesures) et répétitif. Le mouvement modéré, correspond à une danse d'allure grave et réservée. Le rythme est énoncé à découvert, avant le thème. La percussion doit être précise, discrète et sèche.

Respecter, tout au long des variations, l'articulation indiquée et mettre en relief les oppositions de timbres. Veiller à l'expressivité des quatre premières mesures de O.

Serrer peu à peu le mouvement à partir de Q, mais sans aller au-delà de = 104, indiqué pour les quatre dernières mesures.

En résumé, une œuvre facile (2^e division) mais qui requiert beaucoup de soin, de finesse, de précision.

Maurice Ravel

L'héritage de la féerie

par François H. Gerbaud

Cinquante ans après sa mort, le compositeur français Maurice Ravel apparaît comme un des grands héritiers de la féerie, du conte de fées, de cet enchantement qui est celui du merveilleux en musique comme en littérature, car il est aussi poète, après Ch. Perrault, Mme d'Aulnoye, et contemporain de Colette qui comprenait l'esprit des bêtes et correspondant de Jean Cocteau qui devait se servir du cinématographe en tant que « véhicule de la poésie ». L'heure moderne est par définition celle de la mode : retrouver le merveilleux de l'enfance, pouvoir disposer de l'orchestre ou du piano pour en faire une fête, rendre noble et sentimental un personnage dans toute sa réalité humaine, sortir des sentiers battus des conventions musicales, offrir sourire et bonheur à travers de nouvelles harmonies, tel était le sens vital de Maurice Ravel.

L'esprit de la féerie est partout dans l'œuvre de Maurice Ravel, depuis « Ma Mère l'Oye » jusqu'à l'inoubliable « Enfant et les Sortilèges », précisément sur un texte de la grande Colette, et « Gaspard de la Nuit » qui voit le nain Scarbo prendre toutes les formes sous l'allure des métamorphoses. Il nous permet de relire le texte d'Alaysius Bertrand que sans lui nous pourrions délaissier ; enfin « Daphnis et Chloe » plein de mystère et de magie : « Mon intention en écrivant Daphnis et Chloe était de composer une vaste fresque musicale, moins soucieuse d'archaïsme que de fidélité à la Grèce de mes rêves, qui s'apparente assez volontiers à celle qu'ont imaginée et dépeinte les artistes français de la fin du XVIII^e siècle ».

En nous offrant cet exposé sur une de ses œuvres majeures, Maurice Ravel nous permet de nous promener à travers les grands siècles de la création : l'esprit féérique des personnages de Watteau qui sont ceux de Mozart, se cherchant désespérément comme sont ceux de l'époque baroque, possède l'esprit romantique non dans le sens échevelé mais dans celui d'une recherche approfondie et consciente de soi-même. La métaphysique du « Petit Poucet », de « Laideronette impératrice des Pagodes », du « Jardin Féérique et de l'Oye, c'est-à-dire Louise, n'est pas loin. Il est important d'appréhender le romantisme dans son aspect le plus large dans l'espace et le temps et ne pas l'arrêter à

la grandiloquence wagnérienne ou aux spectres hugoliens. Le conte de fées est romantique à partir de l'instant où l'imagination, le fantastique permettent de dominer le réel et d'ouvrir la porte au rêve. C'est pourquoi Ravel, après Gabriel Faure qui en avait aussi le sens avec les « Barcarolles », mouvements des gondoles vénitienes inspirant la création poétique, et Claude Debussy, son « Prélude à l'Après-Midi d'un Faune », à côté d'Erik Satie et sa fantaisie, et avant Francis Poulenc qui sut donner aussi au « Bestiaire » ses lettres de noblesse.

Maurice Ravel, bien qu'il connût les déboires habituels aux génies qui ne sont pas dans le système — il suscita l'affaire bien relatée qui porte son nom à propos de son exclusion du Grand Prix de Rome par les poncifs de l'époque — collabora avec les plus grands : Toulouse-Lautrec illustra ses « Histoires naturelles », Dufy réalisa un frontispice pour les différents compositeurs qui apportèrent leur contribution au fameux « Tombeau de Debussy » et dont faisait partie Maurice Ravel, avec Bartok, Dukas, Falla, Roussel, Schmitt, Satie et Stravinski, Derain confectionna les costumes pour l'inoubliable Valse, idéalement brillante, qui est enlevée, soignée, délicieuse quand on pense à l'esprit de distinction et de politesse raffinée qui présidait à l'époque et qui lui correspond absolument.

C'est pour voix et divers instruments, deux flûtes, deux clarinettes, un quatuor à cordes et un piano que Ravel met en musique Trois Poèmes de Stefane Mallarme. La correspondance va se révéler excellente, c'est le même esprit qui préside à l'inspiration poétique et au style musical. On aura pu dire que « Soupir » est le plus impressionniste des trois, les uns et les autres gardant leur charge de merveilleux et de correspondance mystique. On retrouve la préciosité et la galanterie dans « Placet futile », et une dissonance très moderne dans « Surgi de la croupe et du bond ». Cet ensemble de mélodies apparaît réellement universel.

Mais Ravel est aussi un poète comme Debussy qui coucha sur son propre texte « Proses lyriques » de la musique. C'est pour chœur mixte sans accompagnement que Ravel réalise trois chansons.

Dans cette ronde apparaît intact l'esprit féérique. Le texte est parlant en lui-même : « Il y a plein de satyres, de centaures, de malins sorciers, les farfadets, des incubes, des ogres, des lutins, des faunes, des follets, des lamies, diables, diablots, diabolins, des chèvres-pieds, des gnomes, des démons, des loups-garous, des elfes, des myrmidons, des enchanteurs et des mages, des stryges, des sylphes et des moines bourrus, des cyclopes, des djinns, gobelins, korrigans, nécromants, kobolds... Ah ! » Cette liste est particulièrement extraordinaire et n'aurait pas été désavouée par un Dante ou un Hugo.

L'époque où Ravel réalise ces Chansons est celle de la Grande Guerre ; il découvre « Le grand Meaulnes » d'Alain Fournier et s'enchantent pour ce roman d'amour où la féerie est présente avec le merveilleux de l'enfance : la jeunesse y fait effectivement ce qu'elle veut, dans la plus grande liberté.

Dans l'histoire de la musique on a souvent tendance à assimiler l'art de Ravel et celui de Debussy, mais le génie doit réellement sortir des formules : on a longtemps parlé de l'impressionnisme de Debussy correspond au modernisme de Ravel, en témoigne le fameux « Boléro » qui ouvre des perspectives infinies. Ainsi, la relation à cheval sur la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle entre les arts, réunit Debussy et Mallarme plutôt que celui-ci et Ravel. Il n'y a pas d'absolu. C'est là que les valeurs de l'intemporel entrent en jeu.

Ravel entretenait sa maison de Montfort-L'Amaury avec l'amour que l'on porte aux choses féériques : petites poupées, tableaux et bibelots étaient là pour le rêve. Il y avait même un tableau, réputé pour être faux, de Monticelli, et un petit navire qui tanguent sur des vagues en carton quand on tourne la manivelle. Léon-Paul Fargue a appelé Ravel, avec lequel il avait de longues conversations téléphoniques, un « maître en objets ». Jankelevitch rapporte à ce propos : « Ce qui l'attire en première ligne dans l'artifice, c'est le pouvoir créateur d'une imagination démiurgique et magicienne capable d'enfanter des progénitures qui vivent et se meuvent spontanément. Homo additus naturae, l'homme faisant concurrence à la nature et par un sublime sacrilège, la surpassant, si bien

qu'en définitive, c'est la nature selon le mot de Wilde, qui semble imiter l'art et n'être à son tour qu'un premier artifice... Voilà un bien grand sujet d'orgueil pour le génie humain ».

Et parmi les contemporains de Ravel qui ont usé du merveilleux dans leur œuvre, on s'enchantera à reconnaître « Chausson, Louis Aubert, et de Rousse pullule à présent tout un peuple de salamandres motorisées et d'oiseaux à système » (Jankelevitch). Les anges noirs d'Orphée ont l'apparence moderne chez l'enchanteur Cocteau des motards de la route. Ils vont transformer la réalité en magie, n'infligeant pas d'amende, mais sollicitant de la vedette incarnée un autographe. Désormais les dieux reviennent et prennent comme à l'époque de l'Antiquité les caractères des humains. Mais le jeu fabuleux des sortilèges de l'enfant garde toute son humanité à travers le merveilleux de l'imaginaire libéré.

Ce temps retrouvé de la musique et de la poésie, c'est celui-là même exprimé par Marcel Proust s'enivrant des mélodies de Gabriel Fauré. L'auteur de la « Recherche » aurait été séduit par la maison de Montfort-L'Amaury. L'esprit met en correspondance surtout Proust et Fauré, et aussi Proust et Debussy pour la transparence, cet « impressionnisme ». Pincherle écrit : « Ravel à ses débuts a souvent été considéré comme un épigone de Debussy », en quelque sorte un successeur sans personnalité. « Mais il avait avec lui en commun un certain nombre de prédilections et d'aversion. En réalité, ils étaient aussi diamétralement opposés que possible, aussi dissemblables, rapporte Alfred Casello. Tandis que Debussy créait — et en même temps épuisa l'impressionnisme musical, Ravel restait fidèle aux architectures classiques tout en les rajeunissant par un admirable effort de rénovation ». Pincherle commente : « Ravel n'a jamais été plus personnel que lorsqu'il s'est imposé de sévères contraintes ». On retrouve là la beauté dans la discipline, conception caressée par Paul Valéry, lui-même disciple de Mallarme. « Du début à la fin de son activité créatrice, écrit Roland-Manuel, Ravel fera de l'académisme le plus strict l'instrument de ses audaces les plus aiguës. Ne croyant qu'aux vertus du métier, Ravel opère à l'inverse des fanatiques de la sincérité, dont l'intention est toujours moins ingénue que la technique. Chez lui, la rouerie du métier n'altère jamais la naïveté déliée de la verve créatrice ».

François H. Gerbaud

Cet article sur Maurice Ravel est une contribution de la Revue « Cahiers de critique ». (Pour tous renseignements : Cahiers de critique, B.P. 334, 75624 Paris Cedex 13).

glotin



B.F. éditions de la forêt de reys
B.P.131. 5 Ter, Boulevard Millet
02800 VILLERS CÔTTERETS

☎ 23.72.55.55

Vous propose une formule originale d'abonnement à son répertoire pour Batteries- Fanfares.

Vous y trouverez aussi tous les instruments de B. F. à des prix exceptionnels pour les abonnés.

Pour en savoir plus retournez le bon ci-dessous.

✂ —————
Je désire recevoir votre documentation abonnement sans engagement de ma part.

Nom: Prénom:

Société:

Adresse:

Code P.

Ville:



Fête de la musique 1987

Ce sera, cette année, la sixième édition de la Fête de la Musique, le 21 juin, jour du solstice d'été. Cette grande journée, devenue traditionnelle va réunir les musiciens, tous les musiciens qui le désirent et quel que soit leur niveau pour un

FAITES DE LA



MUSIQUE



immense concert collectif à travers toute la France, et même dans plusieurs pays étrangers (48 pays participèrent à la Fête en 1986). Un seul trait commun obligé : l'amour de la musique.

Comme cette année 1987 est l'Année Européenne de l'Environnement, et que le 21 juin est la Journée Européenne de la Randonnée Pédestre, les musiciens sont invités à aller jouer dans les sites naturels de leur région. On fera donc de la musique, comme il est dit dans le Songe d'une Nuit d'Été, — justement la nuit du 21 juin — « sur la colline, dans la vallée, la forêt ou les champs, près d'une source caillouteuse ou d'un ruisseau bordé de joncs, sur les plages sablonneuses qui longent la mer... ».

Il est également proposé d'animer et d'illustrer le nom des rues en musique : du Mozart rue Mozart, du saxophone rue de Saxe etc.

Le 21 juin, Fête de la Musique 1987, est un dimanche, le dimanche de la Fête-Dieu. Les musiciens pourront donc choisir d'axer leur action sur la musique d'église. Ce jour-là, les orgues résonneront. Comme la Fête-Dieu est un jour de



procession, on imagine que les sociétés musicales et les musiciens pourront participer, d'une façon ou d'une autre, à ces défilés religieux traditionnels qui ont encore lieu ce jour-là dans certaines régions.

On le voit, les occasions sont riches cette année de faire de la Musique et de la fêter. Vous tous les musiciens, membres de la CMF, êtes invités à tenir votre partie dans cette grande partition.

Bon courage ! Bonne fête !

Coordination Générale de la Fête de la Musique : Florence Berthelot-Dominique Delord. Centre National d'Action Musicale, 51, rue Vivienne, 75002 Paris. Tél. : (1) 40.13.00.14.





La tribune lors de l'allocution de M. Petit.

Vendredi 10 avril 1987

86^e Assemblée Générale de la C.M.F.

Allocution d'accueil du Président André Petit

J'ouvre la séance de la 86^e Assemblée Générale de la Confédération Musicale de France en vous souhaitant la bienvenue. Je souhaite que ce congrès, où beaucoup de décisions seront prises se passe dans d'excellentes conditions, et surtout qu'il fasse avancer beaucoup de choses dans l'intérêt de nos sociétés musicales, que nous défendons quotidiennement avec acharnement.

Vous me permettrez, bien sûr, de regretter aujourd'hui l'absence de Madame Burelli, qui avait toujours le

plaisir de vous accueillir aux congrès de la C.M.F. Malheureusement, elle a disparu, Madame Burelli a beaucoup travaillé pour la C.M.F., avec rigueur et efficacité ; elle était également une femme de cœur qui a beaucoup aidé les uns et les autres. Je voudrais lui rendre cet hommage car Madame Burelli est venue au bureau de la C.M.F. jusqu'à la fin, jusqu'à épuisement de ses forces. Monsieur Burelli, que nous avons invité, sera tout à l'heure parmi nous. Si vous voulez bien, je vous demanderais d'observer un moment de recueillement en mémoire de Madame Burelli (une minute de silence est alors observée).

Nous sommes réunis dans les Salons Hoche, car nous pensons que cet établissement est bien adapté, aussi bien pour nos débats que pour le concert de gala. A la SACEM, nous étions obligés de présenter le concert dans une salle omnisports qui était immense et défa-

vorable sur le plan acoustique et esthétique.

Cette année — et notre trésorier vous en parlera tout à l'heure, — nous allons à l'économie : beaucoup d'économies, beaucoup de rigueur. Et j'y tiens, depuis le départ de Madame Burelli, qui n'a pas été remplacée.

Personnellement, j'ai tenu à beaucoup travailler pour la C.M.F. Depuis quatre mois, j'ai observé et analysé tous les rouages. Nous mettons en place pour cette année un budget de rigueur afin que la C.M.F. puisse remplir son rôle et organiser toutes les actions nécessaires, dans l'intérêt de nos sociétés.

Je voudrais d'abord excuser certaines personnalités :

Monsieur François LEOTARD, ministre de la Culture et de la Communication, Monsieur Philippe de VILLIERS, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Culture, Monsieur Adrien ZELLER, Se-

crétaire d'Etat chargé de la Sécurité Sociale et Président de notre Fédération Régionale d'Alsace, Monsieur Marc BLEUSE, Directeur de la Musique et de la Danse, Monsieur Serge KANCEL, Chef de Division de l'Action Musicale, Monsieur Maurice FLEURET, ancien Directeur de la Musique et de la Danse, Madame Françoise de PANAFIEU, Adjoint au Maire de Paris, chargée des Affaires culturelles, Monsieur Marcel LANDOWSKI, Monsieur Francis BALAGNA, de la Ville de Paris, Monsieur Pierre CHESNAIS, président du Comité National de la Musique, Monsieur Gérard CALVI, président de la SACEM, Monsieur Jean-Loup TOURNIER, directeur général de la SACEM, Monsieur Roger BOUTRY, chef de la Garde Républicaine, Monsieur Claude PICHAREAU, chef de la Musique des Gardiens de la Paix, Monsieur Jacques DESLOGES, chef de la Musique de la Police Nationale.

Malheureusement, seront également absents : Monsieur Albert EHRMANN, président d'honneur de la C.M.F., le commandant Jules SEMLER-COLLERY, Monsieur André AMELLER, ainsi que Monsieur Bernard DUPAQUIER, président de l'Ordre National des Musiciens.

Dans la journée, nous accueillerons des invités que je vous présenterai.

Le Ministre de la Défense, Monsieur André GIRAUD, nous fera l'honneur de présider le concert que la Musique de l'Air donnera ce soir.

La C.M.F., qui existe depuis longtemps, a connu de belles années, et également beaucoup de problèmes.



Accueil des Congressistes par le Président André Petit.

Aujourd'hui, il y a une éclosion de sociétés. Les choses ont beaucoup évolué, et elles évolueront encore. C'est à nous d'être présents et d'orienter l'action culturelle musicale. Nous devons faire savoir à la population, à nos élus, ce que représente la C.M.F. avec ses sociétés musicales et ses écoles de musique. Il faut que nos élus comprennent que l'éclosion que nous connaissons depuis un certain nombre d'années est due à nos sociétés musicales, où l'on enseigne la musique. C'est à partir de cela que se sont

créées de nombreuses écoles de musique. Certaines de ces écoles nées au sein de nos sociétés, sont devenues des écoles nationales. Il faut donc rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé et qui ont réussi à créer cet enseignement sérieux que nous connaissons.

L'enseignement de la musique a un aboutissement : nos sociétés où l'on doit être en mesure d'accueillir ces jeunes dans de bonnes conditions, avec des responsables bien formés pour donner l'élan musical qui convient.

La Salle de Conférences des Salons Hoche.





La tribune lors de l'allocution de M. Petit.

C'est dans ce but que nous devons résolument travailler.

La C.M.F. regroupe aujourd'hui 6000 sociétés et écoles. Nous dépassons aujourd'hui le chiffre de six cent mille adhérents. Il faut que nos élus comprennent l'importance et le poids de nos sociétés. C'est par la musique que l'on peut attirer le plus de monde possible auprès de nous. Le public est également de plus en plus nombreux. La C.M.F. doit être à la tête de cet élan.

Ce matin, nous allons traiter toutes les questions administratives et cet après-midi de l'action culturelle. Nous entendons également les interventions de responsables du monde musical, car il faut absolument que nous soyons unis avec les autres grandes associations, pour faire progresser notre idéal.

Nous persuadés que le conseil d'administration, mes collègues et moi-même lutterons pour notre cause.

Nous allons faire connaître notre importance à toute la population française, à nos élus, en organisant un grand rassemblement de sociétés à Paris, en 1988 nous l'espérons. Nous pensons accueillir une société de chaque région, qui viendrait donner un concert ce même jour. En même temps, nous essaierons d'organiser une grande manifestation dans chaque région.

Je vais maintenant donner la parole à Monsieur Joseph MULLER, secrétaire général, qui va vous donner lecture du rapport moral et d'activités de l'année écoulée.

nation, dans un souci de fidélité à la grandeur culturelle musicale, à tel point qu'on a pu dire qu'elle « s'était littéralement identifiée à la C.M.F. ».

Est-ce assez de dire que c'est pour nous tous un grand vide ?

C'est aussi un chapitre qui se clôt au livre des destinées de notre Confédération.

Nous sommes donc revenus, cette année encore, dans ce beau cadre des Salons Hoche. Vous êtes les nombreux délégués de toutes les régions de notre pays qui apportez, par votre présence, un témoignage de fidélité et d'estime à la C.M.F., en même temps qu'un précieux encouragement à ceux qui l'animent.

Le Président André Petit a réuni le Conseil d'Administration le 3 juillet, le 11 décembre et, pour préparer ce Congrès, le 19 mars dernier. Le Bureau s'est réuni les 14 octobre et 19 février. Au cours de ces réunions, les diverses Commissions ont été mises en place ainsi que les sous-commissions de l'Action Culturelle.

Maître Charles Jay, Président de l'Action Culturelle, vous entretiendra cet après-midi, après le Rapport Culturel, du beau concert qui sera donné ce soir par la Musique de l'Air.

Il vous parlera de nos programmes de Formation Musicale qui incitent les jeunes à s'intéresser sérieusement à leurs études et à devenir des musiciens de qualité.

Les Stages régionaux et nationaux seront aussi à l'ordre du jour.

En fin de matinée aura lieu l'inauguration officielle de l'Exposition des Editeurs de Musique et Facteurs d'Instruments, Exposition qui connaîtra, sans nul doute, un regain d'intérêt.

La Commission des Finances s'est réunie autour de M. Louis Gachassin, Trésorier National, et la Commission de Contrôle a, elle aussi, travaillé avec beaucoup de sérénité.

Le personnel du Secrétariat Administratif assure un labeur indispensable

Rapport Moral

par le secrétaire général Joseph Muller



M. Joseph Muller lors du Rapport Moral.

Mesdames, Messieurs,
Mes Chers Collègues,
Mes Chers Amis,

Avant de vous entretenir des activités de notre grande Association Nationale pendant l'année 1986, il m'incombe

d'évoquer devant vous la grande absente de ce Congrès 1987 : Mme Burelli, vous le savez tous, nous a quittés le 11 décembre dernier.

Depuis des mois, nous la savions atteinte dans ses forces physiques. Cela ne l'empêchait pas d'assurer vaillamment sa mission au Secrétariat Administratif.

Elle a veillé courageusement aux destinées de notre Confédération, aux heures difficiles des années passées.

Attentive à tous les détails de la vie de la Confédération Musicale de France, Conseillère éclairée, présente, intuitive, sa chaleureuse présence et son inlassable dévouement faisaient l'admiration de tous ceux qui, durant ces 10 dernières années, ont eu la chance de l'approcher.

Sa courtoise fermeté, son énergie, son enthousiasme ont servi d'exemple à son entourage.

Elle était la sauvegarde de la pérennité d'un esprit, avec une fervente détermi-

et important pour le bon fonctionnement de la Confédération Musicale de France.

Des contacts nombreux et décisifs pour l'Avenir de la C.M.F. ont été réalisés. Le 4 octobre, M. Paul Courtial, Vice-Président de la C.M.F., a rencontré M. François Léotard, Ministre de la Culture et de la Communication.

M. Maurice Adam a exposé le dossier de la C.M.F. à M. Maistre.

Le 16 décembre, le Président André Petit et Maître Charles Jay ont été reçus à la Direction de la Musique par M. Marc Bleuse, Directeur de la Musique et de la Danse.

Le 26 janvier, le Président a rencontré l'Adjoint chargé du Service Culturel de la Ville de Paris.

Le 29 janvier, le Président revoit avec la Commission Paritaire des Périodiques les conditions à remplir pour l'obtention de l'agrément de cette Commission.

Le 5 mars a eu lieu une entrevue au Ministère de la Culture, Direction de la Musique avec MM. Kancel, Camille Royet, Mmes Majewski et Claudie Bobin. Le 12 mars nouveau contact avec la Direction de la Musique. Le 26 mars, le Président André PETIT rencontre Mme Pieri du Bureau de la Musique de la Ville de Paris.

Le Président de la C.M.F. siège au Conseil d'Administration du Comité National de la Musique (C.N.M.), ainsi qu'à celui du C.E.N.A.M.

La C.M.F. était présente à la table ronde franco-soviétique sur le Chant Choral, le 24 avril 1986, à la Conférence de Presse annuelle de la S.A.C.E.M. à Neuilly le 26 juin.

Elle a tenu un stand au Salon de la Musique, Grande Halle de la Villette, du 14 au 21 septembre où de nombreux visiteurs ont été intéressés par notre Action Culturelle.

Au Colloque de Cannes, M. Paul Courtial a représenté la C.M.F. et marqué son rôle déterminant par ses interventions.

La réévaluation des tarifs du Protocole d'Accord S.A.C.E.M./C.M.F., entrant en vigueur au 1^{er} janvier 1987, a été publiée dans notre journal de janvier/février.

Ce Journal « de la Pratique Musicale des Amateurs » reprendra son titre initial « le Journal de la Confédération Musicale de France ». Sa présentation ainsi que son contenu font l'objet d'une rénovation importante, comme vous avez pu le constater. Au cours de l'année 1986, ce Journal a rencontré de nombreuses difficultés parmi lesquelles la fermeture de l'imprimerie au cours de l'été.



MM. Paul Courtial et M. Adam.

Pour la rentrée 1987, un numéro spécial est prévu comportant les Statuts de la C.M.F., le Règlement des Concours, le Protocole d'Accord S.A.C.E.M./C.M.F., les programmes musicaux.

Nous espérons fermement obtenir, cette année, l'agrément de la Commission Paritaire en respectant les normes exigées, c'est-à-dire 50 % d'articles d'intérêt culturel musical général au moins.

Le Journal, nous l'avons souvent répété, est votre Journal. C'est le trait d'union entre notre Confédération et nos Fédérations, les sociétés, et tous nos musiciens. C'est notre lien à tous, c'est l'illustration de nos efforts dans nos travaux, de nos dévouements au service de la musique.

Nous espérons vivement que, dans un proche avenir, le nombre des abonnés augmente sensiblement.

C'est notre mission de le faire connaître, de le faire apprécier.

Les pages bleues seront maintenues dans les limites réglementaires : elles sont le reflet de la vie de nos Fédérations et de nos Sociétés.

Le Concours d'Excellence connaît toujours un vif succès : 71 élèves se sont présentés en 1986 et 67 inscrits en 1987.

Maître Charles Jay nous en parlera, dans son rapport culturel comme il évoquera le Diplôme d'Aptitude pour l'Animation des Sociétés Musicales (D.A.A.S.M.). Les Epreuves définitives se sont déroulées le samedi 20 novembre au Théâtre Rutebeuf de Clichy-la-Garenne. Cinq candidats ont obtenu les Diplômes, un pour la Direction d'Orchestre et quatre pour la Direction Chorale.

Le 14 décembre 1986, 19 candidats se sont présentés pour passer le test probatoire de la session 1987.

16 d'entre eux ont été retenus et suivent actuellement les stages au Centre Albert EHRMANN.

Nous avons procédé, en mars, à un nouveau recensement des Chorales de la C.M.F.. De nombreuses réponses nous sont parvenues et nous attendons celles qui manquent dans de proches délais.

Les Concours de Chorales, d'Orchestres d'Accordéons et à plectres, de Batteries-Fanfarses et d'Harmonie, connaissent un vif succès et des palmarès intéressants.

Cette année, d'avril à juin, 10 concours divers sont organisés par nos Fédérations : 3 ont lieu le même jour, le 24 mai (Lyon - Blois - Fondettes).

La C.I.S.M. (Confédération Internationale des Sociétés Musicales) présidée par le Professeur Friedrich Weyermüller, a organisé, à Vienne, les 30 et 31 mai 1986, un Concours d'Appréciation pour Orchestres d'Harmonie : 12 pays étaient représentés. L'Harmonie des Mines de Potasse d'Alsace a été classée parmi les quatre formations « excellentes » de ce concours international.

Un deuxième Séminaire Européen pour jeunes Chefs d'Orchestre aura lieu du 10 au 16 août 1987 à Trossingen (Bade-Württemberg). Un lauréat du D.A.A.S.M. et un Conseiller Technique de Fédération Régionale y représenteront la C.M.F.

En 1986, une cérémonie émouvante a eu lieu au Centre Culturel Albert Erhmann : le 3 juillet, Maître Charles JAY a remis les Insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à M. André



Petit, Président de notre Confédération en présence des membres du Conseil d'Administration, du Secrétariat Administratif et de nombreuses personnalités.

D'autre part, M. René Portes, Président Régional des Sociétés Musicales du Languedoc-Roussillon a été nommé Chevalier de Saint-Grégoire le Grand par le Pape Jean-Paul II.

A ces deux personnalités, nos vœux chaleureux et nos vives félicitations.

A notre profond regret, des amis très chers nous ont quittés en 1986 : Emile Bardet, Georges François, Longin Jakubowski et Gaston Mathieu.

Le Secrétariat Administratif comporte un Service très important pour nos Sociétés : c'est celui des Assurances. Nous vous rappelons que les contrats doivent parvenir au Secrétariat avant le 31 janvier, accompagnés du chèque de règlement.

C'est la Confédération Musicale de France qui est titulaire de la Police d'Assurance. La C.M.F. fait bénéficier ses sociétés d'une police d'assurance-groupe. Veuillez donc ne rien envoyer directement à la Compagnie : tout doit transiter par la C.M.F.

Voici les statistiques pour l'année 1986 :

307 dossiers ont été traités dont 36 corporels, 269 matériels, 2 décès.
200 dossiers ont été réglés pour la somme de 161 463,35 Francs.
Restent en instance : 58 dossiers incomplets, 20 dossiers complets non encore réglés, 19 dossiers refusés par la Compagnie d'Assurance et 10 dossiers sans suite par les Sociétés ou Fédérations.

Je vais maintenant vous donner les statistiques concernant les médailles confédérales qui ont été adressées aux Fédérations en 1986.

MEDAILLES :

Bronze	1 023
Argent	633
Or	1 065
Vétérans	241
Vétérans Etoile	178
Vétérans Palme	177
Chef Bronze	43

Chef Argent	28
Chef Or	43
Plaques « Cinquantenaire »	13
Plaques « Centenaire »	61
Médailles gouvernementales des Sociétés musicales et chorales	9
Barrettes Bronze	90
Barrettes Argent	65
Barrettes Or	56

MEDAILLES REDUCTION :

Bronze	23
Argent	12
Or	11

Permettez-moi de vous rappeler que l'Élection du Tiers Sortant du Conseil d'Administration aura lieu demain, samedi 11 avril, après les travaux d'Action Culturelle qui débiteront à 9 heures. Le vote concernera les Régions suivantes : Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord, Basse-Normandie, Haute-Normandie.

Par ailleurs, M. Ange Rézoagli, Président de la Fédération Régionale de la Corse et Administrateur, a présenté sa démission pour des raisons de santé. Par conséquent, l'Assemblée Générale sera appelée à élire un Administrateur Délégué par la Région Corse.

Après la proclamation des résultats, le nouveau Conseil d'Administration se réunira pour élire son Bureau. Ce Bureau est composé d'un Président, de quatre Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général, d'un Secrétaire Général Adjoint, d'un Trésorier et d'un Trésorier Adjoint.

Nous vous en ferons connaître la nouvelle composition vers midi.

Après la conclusion des travaux, le déjeuner traditionnel qui suivra nous réunira avant notre départ pour nos Régions respectives.

Les Editeurs de Musique et les Facteurs d'Instruments seront heureux de vous retrouver une dernière fois pour des échanges de vues fructueux.

Chers amis, c'est parce que vous êtes là, réunis, que se crée la véritable harmonie.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vivre cette harmonie avec intensité. En ces lieux privilégiés, elle est la correspondance exacte entre tous les musiciens de notre chère Confédération Musicale de France et la Musique.

Intervention de M. Combe, Fédération Rhône-Alpes :

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs, mes Chers Amis.

Ce ne sont pas des questions que je vais poser mais simplement un constat que vous avez d'ailleurs fait avec vivacité à

l'ouverture de nos travaux : la décentralisation.

La décentralisation a donné un nouveau visage à la France, et la C.M.F. a eu le mérite d'être l'une des premières associations à se constituer en organismes régionaux. Actuellement la vie associative est en plein essor, et j'en porte pour témoignage les Assises régionales de la Musique et de la danse qui se sont déroulées les 28 et 29 mars dernier à Annecy, présidées par le vice-président du Conseil régional. Deux journées de travail qui prouvent bien que les structures régionales existent effectivement. Il faut donc que la C.M.F. avec ses échelons régionaux soit considérée comme partenaire culturelle de la Musique efficace.

Nous sommes capables d'amener dans la rue 50 ou 60 000 musiciens, nous pourrions faire défiler 200 batteries-fanfares sans aucun slogan politique mais simplement expliquer ce que sont les amateurs, et je crois que ce fait de société conduit la C.M.F., à tous les échelons et chacun dans sa sphère, à maintenir cette action. Il ne faut pas que nous fassions preuve de discrétion, il ne faut pas que nous ayons un air d'arrogance, il faut simplement avoir conscience de ce que nous sommes dans ce rapport de force sur le plan culturel. Nous avons sans prétention aucune, depuis des décennies, une action importante.

M. PETIT : Nous allons passer aux finances. Depuis le décès de Mme Burelli, j'ai tenu à connaître tous les rouages de la C.M.F. Je me suis penché sur les problèmes financiers. Tout a été revu. Le Conseil d'Administration lui-même s'est penché sur tous les problèmes et j'ai tenu à ce qu'il se réunisse un mois avant l'Assemblée générale.

Je donne la parole à M. GACHASSIN, Trésorier National, qui a rempli son rôle avec énormément de dévouement.

En page 38 :

**Le résultat
des élections
au Conseil
d'administration
de la C.M.F.**

Rapport Financier

M. Gachassin,
Trésorier National



M. Louis Gachassin, Trésorier National.

Mesdames,
mes chers Collègues,
chers amis.

Contrairement à l'habitude prise, vous n'aurez pas trouvé dans vos dossiers le rapport du trésorier. Je m'en excuse. Celui que j'avais à vous faire était trop particulier et je rends hommage à la confiance qui m'a ainsi été faite par le Président. Nous avons convenu ensemble que seule la vérité était à dire et je vais le faire.

Au cours de ces dernières années, nous avons eu à résoudre les problèmes nés de la Régionalisation. Après bien des difficultés nous y sommes parvenus et les solutions retenues ont fait l'objet d'un nouveau statut et du règlement intérieur. Je vais une fois pour toute rappeler l'essentiel se rapportant à la gestion.

Article 9 des statuts : « Les dépenses sont ordonnancées par le Président » ; Article 5 du Règlement Intérieur : « Le Président est le représentant officiel de la Confédération ; il possède les pouvoirs auprès des banques, chèques postaux, P.T.T., caisse d'épargne, etc... pour assurer le fonctionnement des services de la C.M.F. et des opérations courantes s'y rapportant et peut faire délégation. Il ne l'a pas fait et il a eu raison.

Article 5 : « Le Trésorier est tenu d'établir une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un Bilan. Chaque établissement de l'Association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association ». et Article 5 du Règlement Intérieur : « Le trésorier présente la situation financière qu'il aura établie

à l'Assemblée Générale et présente un projet de budget pour l'année suivante ». Article 8 du Règlement Intérieur alinéa 3 : « Commission des Finances : le trésorier et le trésorier adjoint assistent à cette Commission à titre consultatif ».

Il apparaît donc clairement que le trésorier est le comptable de l'Association et seulement cela.

Autre remarque importante : l'exercice comptable couvre l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les fonctions des élus au Conseil d'Administration et à son bureau vont d'un Congrès au suivant. Il y a donc un décalage de 3, 4 ou 5 mois dans les fonctions qui changent de titulaires et c'est important à souligner pour le poste de trésorier notamment :

Maintenant, nous allons passer aux Comptes. Vous avez trouvé dans vos dossiers de Comptes Financiers, un petit tableau, un Etat Financier, un Bilan, et également un specimen de tableau « Charges et Produits » répartis par chapitre. Les Comptes Financiers de la C.M.F. disposent de deux registres financiers bien tenus et facilement contrôlables.

La situation de rapprochement établie permet aux Commissaires aux Comptes de certifier l'exactitude, mais, comme je l'ai mentionné, ce tableau de mouvements est seulement significatif des volumes financiers traités et ils sont relativement importants.

Les Comptes Financiers sont ventilés par nature. Le tableau reprend les chiffres du précédent mais sont ventilés par nature de charges et produits. Pas plus que l'autre, il ne saurait être qualifié de Compte d'Exploitation. En effet, si une grande partie des chiffres con-

cernent bien l'exercice 1986, il y a quand même des interférences avec l'exercice précédant et l'exercice suivant, inconvenient que nous ne devrions pas retrouver si ma méthode est appliquée.

Statistiquement, les cotisations sont notre première ressource, pour un montant de 726 000 F. Par contre, les salaires et charges forment un total arrondi de 1 272 000 F. Si nous admettons ce qui est près de la vérité, que le journal comble le quart de ces salaires par l'emploi du personnel nécessaire, que les assurances participent pour une somme de 146 000 F., nous constatons qu'il reste à la charge de l'Administration 808 000 F. à payer alors que les cotisations ne s'élèvent qu'à 426 000 F.

A cette insuffisance s'ajoutent les autres dépenses de gestion ; elles sont atténuées par les frais généraux appliqués sur les cessions de livrets, médailles, diplômes. Ces parts de frais généraux ne sont pas un bénéfice réalisé par la C.M.F. C'est une couverture et cela est notamment insuffisant.

Le Journal, les abonnements, les publicités et les petites annonces apparaissent pour un total de 920 000 F. alors que le coût global du journal est de 1 090 000 F. Soit un manque de 170 000 F. Pour ce qui est de l'Action culturelle : examens fédéraux, concours d'Excellence, Diplôme d'Aptitude pour l'Animation des Sociétés Musicales, la Bibliothèque, le coût véritable doit être établi et connu.

Le Bilan. Vous avez aussi, dans vos dossiers, un Bilan parce que j'ai pour mission aussi de vous présenter un Bilan.



Je n'ai pas voulu prendre le risque de faire une comptabilité avec des chiffres partiels parce que c'est trop dangereux. Alors, il y a pour cela un Bilan qui rassemble tout. Il donne une idée véritable de la situation de la C.M.F. J'avais projeté de vous présenter le Compte d'exploitation et vous avez un document en blanc qui est un spécimen mais j'ai dû y renoncer car je ne pouvais pas reconstituer tous les comptes de façon sûre et véritable, dans le temps qui m'était imparti. C'est cette forme que je vous propose pour l'année prochaine, de trouver dans vos dossiers et nous aurons exactement le coût de chaque chose parce que, si on considère bien, la C.M.F. vend un Journal. A lui-seul, ce poste constitue une entreprise qui dépasse les capacités de gestion de la C.M.F.

Si cette forme vous convient et si mes fonctions sont reconduites, je prends le pari d'y parvenir, si, comme j'ai raison de l'espérer, on me laisse les coudees franches pour organiser selon les normes une mini-comptabilité de 2 personnes mais servies en amont par des dispositions très strictes pour l'acheminement des documents, je suis sûr que nous arriverons à une organisation véritablement rationnelle.

Nous avons, au Conseil d'Administration, des techniciens hautement qualifiés, beaucoup plus que moi, mais ils n'ont pas les mêmes disponibilités. Il faut que notre travail soit un travail commun et dans la même direction. J'ai un projet de budget, conformément à l'Article 5 du Règlement Intérieur, à soumettre. Un trimestre est déjà commencé mais a déjà été soumis au régime des compressions et pour ce Congrès particulièrement. Ordre du jour : organisation, économie, efficacité, étroite collaboration, telle doit être notre règle, meilleure utilisation de notre potentiel immobilier comme les Examens Fédéraux, les événements exceptionnels, les innovations pourraient avoir une meilleure place. Je crois, Mesdames et Messieurs, que vous apporterez au Congrès la conviction qu'enfin, quelque chose a bougé dans le bon sens à la

C.M.F. et que vous voudrez y participer en acceptant une légère augmentation de la cotisation. Responsables des Sociétés de Fédérations, nous sommes tous ici des bénévoles sortis du même moule.

C'est bien une collégialité qui dirigera la C.M.F., ayant fait sur nous-mêmes l'effort nécessaire, nous deviendrons vis-à-vis de nos Ministères de Tutelle un partenaire hautement crédible pour obtenir des aides substantielles pour des actions de haut niveau car la jeunesse nous pousse et ce n'est pas notre avenir que nous devons faire mais le sien, car ces jeunes sont aussi les nôtres.

M. PETIT : Enfin, les comptes sont présentés comme je l'ai toujours souhaité. Il faut que les choses soient claires. Les choses vont s'arranger et elles s'arrangeront. Il faut un budget de rigueur et faire des économies partout. Notre action culturelle doit se maintenir et progresser.

Nous allons faire des économies sur le service administratif. Comme vous dites M. Gachassin il n'y a pas de petites économies. Même pour le Congrès comme M. Muller l'a dit tout à l'heure. Bien sûr nous sommes dans ces salons ; Je vous ai dit qu'ils étaient très agréables pour l'organisation de notre congrès mais ce n'est pas la location seule qui coûte cher, c'est tout ce qui est autour.

Sur le D.A.A.S.M., beaucoup d'économies sans que nos jeunes qui viennent suivre ce Stage en subissent les conséquences.

Vous savez que nous avons un appartement rue La Fayette, deux appartements boulevard Magenta. Ce potentiel n'est pas utilisé. Nous devons, et nous pensons, à regrouper les services boulevard Magenta et louer, au plus haut prix possible, les bureaux de La Fayette.

Vous l'avez constaté également, le poste salaires est trop important. Je préconise 30 % de réduction sur le chapitre des salaires et des charges. Il y en a déjà qui sont réalisées. Sauf cas urgent, un courrier hebdomadaire à destination des Régions, il faut que l'on réalise des économies partout. Ensuite, bien sûr, retrouver le droit d'inscription à la Commission Paritaire qui apporterait au moins 20 000 F par journal à diffuser.

En somme, s'imposer une politique d'économie sans obérer l'essentiel. Il faut ce qu'il faut mais on ne peut pas tout demander aux services administratifs et il faut aussi que la collaboration soit générale.

Centraliser les documents, les paiements, que cela ne vienne pas à la CMF en ordre dispersé.

Il y a les Fédérations Départementales, les Fédérations Régionales. Je peux

vous assurer que chacun de nous peu collaborer à la vie administrative de la CMF en prenant des dispositions administratives à son niveau. On le dira encore part la suite, les pages bleues du Journal coutent cher mais elles sont nécessaires. On doit pouvoir cependant les alléger de bien des choses comme les Saintes Cécile qui, partout, se répètent chaque année.

Les locaux, M. Gachassin vous en a parlé, il y a des économies à faire ; le personnel, dans un local beaucoup plus rationnel dont le travail s'effectuera plus facilement, les rangements d'archives seront plus faciles.

M. Julien qui a travaillé à la Préfecture de Nevers a été chargé de l'étude du transfert des Services. Ce centre culturel va se développer, ainsi que la Bibliothèque se trouvera au même endroit que le Service Administratif. Le journal, on nous a refusé depuis plusieurs années, la Commission Paritaire de la Presse. Début janvier, j'ai rencontré le Secrétaire Général qui a cherché à nous aider au maximum.

Depuis quelques années, le journal n'entraîne plus dans les normes de la Commission, c'est pour cela que j'ai tenu à ce que le contenu soit changé. Le journal a retrouvé son titre initial ; cela a été accordé. Il faut que les articles soient intéressants.

Il faut que les abonnements augmentent et ils augmenteront par l'intérêt que le journal apportera aux uns et aux autres.

Les pages bleues : elle sont sous la responsabilité des présidents régionaux. Ces pages sont la vie de nos Sociétés, mais voyons un peu le côté culturel de tous ces articles : c'est d'avoir le programme des concerts ! Nous avons tenu à ce qu'une rubrique « la vie musicale dans nos régions » soit créée. Nous avons commencé par la Bretagne et je remercie tous les responsables de la Bretagne d'avoir bien voulu essayer les platres. Dans chaque région concernée, il sera distribué des journaux afin de faire un maximum de publicités.

Je remercie tous ceux qui nous envoient leur bulletins régionaux.

Les articles sur les Compositeurs, j'ai tenu à ce que ce soit les compositeurs honnêtes qui présentent leurs œuvres.

Il y en a beaucoup en attente.

J'ai tenu également à ce qu'il y ait des articles sur la pédagogie des instruments, avec des programmes d'études, des morceaux présentés par des spécialistes. Je compte beaucoup sur vous pour vous aider dans cette tâche. C'est notre action culturelle numéro 1.

Les abonnements : il y en a un peu moins. Nous étions sur un fichier manuel difficile à tenir et nous nous sommes aperçus que certains abon-

nés ne payaient jamais leurs abonnements.

Il a été mis sur informatique, mais celle-ci coûte plus cher plus que si nous le traitions nous-mêmes sur informatique. La facture serait moins élevée, et il pourrait servir à tous autres choses que le fichier des abonnements.

Une étude va être faite afin que cette année nous ayons l'informatique à la CMF, une personne suivra un stage. Monsieur Chappe s'est gentiment proposé en attendant que nous ayons la personne qualifiée pour préparer le programme.

M. PETIT laisse la parole aux délégués pour les diverses questions concernant les finances.

M. DE CHALAIN :

« Je voudrais seulement préciser et monsieur Vettard qui est avec moi ne me contredira pas puisque nous avons fait les choses ensemble, ce qu'a dit le Président.

M. Gachassin était inquiet parce que jusqu'à maintenant il n'avait peut-être pas eu tous les documents nécessaires à sa disposition pour pouvoir vous donner le compte rendu dont il vous a défini les grandes lignes, mais je dois dire que nous avons pu tout de même faire le rapport que vous avez en main grâce à tous les documents que nous



MM. A. Vettard et J. De Chalain, Contrôleur aux Comptes.

avons eus intégralement et dans le détail à chaque fois que nous l'avons demandé.

La parole est laissée à M. André Vettard pour la lecture de la commission de Contrôle des Comptes.

réguliers et sincères, et de conseiller d'adopter, tel que présentés sur les documents en votre possession, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1986, d'en donner quittus au Président et au Trésorier, M. Gachassin, qui s'est employé, à travers la présentation exigée par le nouveau plan comptable, et avec l'aide du personnel C.M.F., à conduire activement la mise en transparence de notre comptabilité.

M. Petit remercie MM. Vétard et De Chalain et promet aux Commissaires que pour les années à venir, ils pourront travailler plus longtemps sur les documents.

M. Roger Cardot (Limousin) :

« J'ai simplement deux questions à vous poser. Au poste 62 (services extérieurs) il y a une somme de 350 000 F et au bas du compte (opération hors exploitation) une somme de 909 000 F. J'aimerais savoir en gros à quoi correspond ses dépenses qui représentent plus du quart de la C.M.F. ».

M. Gachassin demande réflexion et répondra ultérieurement à M. Cardot.

M. Fournier (Nord) :

« Dans le Nord depuis 2 ans, nous avons été amenés à faire de l'ordre dans nos finances. Nous avons budgété tous les postes, y compris, sur le journal.

Il y a deux points qui m'interrogent un peu sur le journal et le congrès. Pour le journal un déficit de 170 000 F j'ai cru entendre tout à l'heure qu'un quart

Rapport de la commission de vérification des comptes

Ainsi que nous en avons reçu mission de l'Assemblée Générale 1986, nous nous sommes rendus le 9 avril 1987 au siège de la C.M.F. en vue de procéder à la Vérification des Comptes de l'exercice concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1986.

Le temps, trop court, qui nous a été imparti, nous a conduits à procéder par sondage parmi les documents qui nous ont été fournis sans aucune restriction, sur lesquels nous n'avons constaté aucune anomalie ni irrégularité dans le passage des écritures comptables.

La transition due à la disparition de Mme Burelli a conduit le Trésorier et le personnel compétent à modifier la présentation des documents en affinant les différents chapitres, ce qui permet une saisie plus réelle des postes, mais n'est pas forcément comparable avec la présentation des années précédentes.

L'an dernier, deux postes avaient fait l'objet de nos préoccupations :

- 1) les intérêts de la dette contractée en 1977 qui continuent à peser sur la gestion,
- 2) poste personnel, toujours trop lourd, qui doit faire l'objet d'une étude de la Commission Financière.

D'autre part, nous constatons avec regret que le poste concernant le Journal est en perte constante de produits. Nous pensons qu'une action incisive doit être entreprise à ce niveau.

Enfin, nous souhaitons que la Commission de Vérification des Comptes dispose d'un temps suffisant pour accomplir, à l'avenir, les diligences nécessaires à la pleine réalisation de sa mission.

Sous cette réserve, et sur la vue des pièces qui nous ont été soumises, nous estimons être en mesure de dire à l'Assemblée que les Comptes sont

du personnel était affecté à la gestion et à la fabrication du journal, donc il y a une part des 1 272 000 F de charges de personnel qui s'ajoute au déficit du journal ».

M. Petit :

« Il y a eu une étude du coût du personnel dans chaque poste. Le quart du personnel c'est peut-être exagéré.

Chaque employé a bien sûr ses attributions, mais chacun peut passer dans un autre service quand il y a une abondance de travail. A propos du congrès, il aura lieu tous les deux ans à Paris et tous les deux ans en Province. Je crois que là, il y aura un grand progrès, nous aurons le plaisir de visiter nos Fédérations, de donner une émulation, de connaître la France. »

M. Boulet (Rhône-Alpes) :

« A propos du journal, il faudrait peut-être un feuillet type pour les Fédérations afin de ne pas dépasser certaines normes de textes. »

M. Petit :

« Les articles sur la Promenade à travers nos Régions sont publiés sous la responsabilité de nos Présidents Régionaux. Lorsque j'ai parlé des articles, des concerts, c'est pour donner le plus grand intérêt à ces pages bleues. Nous allons essayer de trouver plus de publicités.

Pour obtenir un numéro d'inscription à la Commission Paritaire, nous devons respecter des normes strictes ».

M. Carrier (Haute-Garonne) :

« Je me permets de rendre hommage au travail de M. Gachassin. La complexité de la comptabilité qu'il nous a présentée est difficile à apprécier du jour au lendemain par un représentant de Congrès. Je souhaite que les rapports qui seront présentés à l'Assemblée Générale puissent être étudiés au préalable par les Fédérations au moins 8 jours à l'avance pour que les délégués qui se présentent puissent avoir une opinion représentant l'opinion d'une Fédération ».

●
M. Petit donne la parole à M. Gachassin afin qu'il réponde à la question qui était restée en suspens, question de M. Cardot.

M. Gachassin :

« Les 350 000 F représentent précisément le Concours d'Excellence, le Congrès, le D.A.A.S.M. et le salon de la Musique ».

M. Blin (Bretagne) :

« Pendant 15 ans j'étais un révolutionnaire, j'en ai subi les conséquences,

Exposition : Promenade



à travers les stands



cela est particulièrement réconfortant de voir aujourd'hui enfin au bout de nombreuses années une transparence des comptes. En terme diplomatique, M. Gachassin vous avez dit beaucoup de vérités. Grand Merci. On a souvent tort d'avoir raison, Monsieur le Président ».

Le rapport financier est alors voté et adopté à l'unanimité. M. Petit remercie les délégués de la confiance qu'ils ont apportée, ainsi que M. Gachassin pour son travail, les Commissaires aux Comptes et le Conseil d'Administration.

M. Petit :

« Je vais encore parler d'augmentation. Je vais vous faire une proposition. Nous devons suivre l'évolution du coût de la vie, nous avons pensé à la Commission des Finances, à faire très attention à toutes les augmentations qui ont une affluence sur les Fédérations et à ne demander qu'une hausse de 10 francs. C'est une augmentation qui ne dépasse pas celle du coût de la vie. Je vous demande si vous êtes d'accord de porter la cotisation à 155 francs ce qui représente 6 % environ. »

L'Assemblée accepte l'augmentation de la Cotisation et la parole est laissée à M. Boira, Directeur de la Compagnie GROUPE PRESENCE LE SECOURS.

Intervention de M. Boira

Directeur de la Compagnie Groupe Présence

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs.

Je suis très honoré, cette année encore, de me trouver parmi vous, ainsi que c'était le cas l'année dernière. Je tiens, au nom de la Compagnie que je représente, à remercier tout particulièrement M. le Président Petit de m'avoir convié à votre Assemblée et à le remercier également en plus de toutes les tâches auxquelles il a eu à faire face depuis le décès de Madame Burelli, du temps qu'il a également consacré au poste des Assurances, les modifications, les extensions que je vous présenterai tout à l'heure au contrat d'assurances. Ces extensions, je dois le dire, qui sont le reflet de certains besoins dont ont fait état les Sociétés des Fédérations, te-



L'exposition des Editeurs de Musique et Facteurs d'Instruments.

naient tout à fait à cœur à Monsieur Petit. L'an passé, j'avais évoqué l'important travail qui est effectué au siège de la Confédération Musicale de France par le personnel. Je ne doute pas que le souvenir de l'attachement de Mme Burelli, du grand dévouement, restera présent parmi nous. Aujourd'hui, dans ce même esprit, son personnel, nous le sentons, nos compagnies d'assurances, continue de travailler avec la même compétence, la même gentillesse avec le concours éclairé de Mme Grouesy, que je tiens ici à remercier.

Ces derniers mois, j'ai eu le plaisir de rencontrer M. Petit, à deux reprises pour travailler sur les extensions au contrat que vous connaissez actuellement. Je vais maintenant vous les présenter ; vous savez que les contrats dont la C.M.F. est titulaire et dont bénéficient les sociétés sont des contrats groupes qui permettent par le grand nombre de participants, par le grand nombre de souscripteurs d'obtenir pour des garanties de niveau satisfaisant des primes faibles par rapport à ce qui est proposé généralement au coup par coup sur le marché.

Ces contrats ont été mis en place il y a maintenant plusieurs années ; ils ont évolué régulièrement, mais à partir de 1988, c'est une évolution de grande importance qu'ils vont subir par les extensions que nous allons leur apporter. Vous connaîtrez toujours les garanties de base qui sont des garanties obligatoires : celle de la Responsabilité Civile, tout d'abord, et l'assurance des dommages accidentels que peuvent subir les différents participants avec des formules qui ne

changeront pas dans leur esprit et des montants de garanties qui demeureront, je pense, les mêmes car jusqu'à présent, ils donnent satisfaction.

Les grandes nouveautés se situent au niveau d'options qui seront proposées pour la garantie des dommages subis par les instruments de musique. Au niveau de cette garantie « dommage », à l'heure actuelle, 2 options sont offertes : 2 plafonds, nous avons 40 000 F et 50 000 F au choix moyennant dans le premier cas une prime de 3,00 F dans le second de 4,00 F. Ce plafond de remboursement n'est jamais atteint dans la mesure où cette garantie est assortie d'une franchise puisque jusqu'à concurrence de ce plafond le dommage est remboursé à 60 % du montant effectif. Pour répondre à différents souhaits qui ont été manifestés, nous avons décidé d'offrir en plus de cette garantie de base qui demeurera de 60 % du remboursement des dommages, deux extensions : une garantie à hauteur de 80 % et une garantie à hauteur de la totalité 100 %. Ces deux options feront l'objet bien évidemment de primes distinctes par rapport à l'option de base qui demeurera de 60 %. Nous ne nous sommes pas arrêtés là, j'ai d'ailleurs personnellement le souvenir que cette question tenait à cœur de beaucoup de présidents de fédérations : c'était celle de la garantie du vol et du vandalisme, vol des instruments de musique et détérioration volontaire dont ils peuvent être l'objet. C'est une garantie qui est délicate à mettre en œuvre car malheureusement, nous connaissons tous l'évolution actuelle de notre Société et la multiplication des vols, des détériorations que se soit au niveau des cambriolages des habita-

tions, dans les entreprises, au niveau du vol des Instruments de musique notamment. Nous avons réfléchi et nous avons trouvé une solution que nous allons tester sur l'année 1988. Si les résultats ne sont pas trop défavorables, nous maintiendrons les niveaux de primes que nous avons envisagés, que je vous présenterai tout à l'heure. Si malheureusement, il devait s'avérer qu'il y ait un déséquilibre très flagrant, nous serions peut-être, à ce moment-là, obligés de remonter des primes qui, vous le verrez, sont au départ très faibles car nous pensons que c'est une option qui sera souscrite de façon relativement large et qui permettra une alimentation suffisante. Les options qui seront proposées, il ne s'agit pas d'obligations, seront les suivantes :

- Lorsque les dommages aux instruments auront été souscrits à 60, 80 ou 100 % du remboursement, une option vol pourra aussi être requise dans les deux cas : le plafond de garantie, le plafond de remboursement par instrument sera fixé à 20 000 F. C'est volontairement que ce plafond est plus faible que dans le cadre des dommages toujours en raison du poids que représente cette garantie, mais également, c'est dû au fait que nous pensons que ce plafond devra être suffisant dans une grande partie des cas. 2 options possibles dans les deux cas : 20 000 F par instrument : où réside la différence ? et bien c'est dans la nécessité, dans la première option, de prouver que lors du vol ou lors de l'acte de vandalisme qu'ont subi ces instruments, ceux-ci se trouvaient dans un local verrouillé ; cela veut dire en d'autres termes, qu'il faut prouver l'effraction du local. Compte tenu de la difficulté qu'il y a dans certains cas à démontrer l'effraction, c'est notamment le cas lorsque les cambrioleurs font usage de fausses clés pour pénétrer à l'intérieur des lieux et lorsque malheureusement ils ne laissent pas de trace, il est extrêmement difficile, voir impossible, de prouver l'effraction. Nous avons pensé qu'il était souhaitable d'envisager une autre formule de garantie qui se contente de la production du certificat de dépôt de plainte qui est remis lorsque la plainte est effectuée par le Commissariat de Police ou par la Gendarmerie selon la localisation.

C'est là que se situe la différence entre les deux options ; dans les deux cas, le montant de garantie est le même, mais dans le premier cas on exige la justification d'une effraction. Dans le deuxième cas, on ne l'exige pas et la Compagnie mettra en jeu sa garantie dès l'instant que sera fourni l'original du dépôt de plainte.

Je dois préciser que dans toutes les garanties vol qui existent couramment qu'il s'agisse du Secours faisant partie du Groupe-Présence ou des autres Compagnies, des franchises sont prévues pour ce type de risques ; la franchise pour la garantie Vol et Vandallisme des dommages aux instruments de musique est fixée à 1 500 F. Là encore, nous verrons après une année de fonctionnement, comment nous aboutissons à la fin de l'exercice et éventuellement, s'il s'avère que cette franchise qui nous paraît correcte au départ était trop élevée, nous pourrions éventuellement la baisser. Encore une fois, c'est une nouvelle garantie, je crois que c'est une première en la matière pour ce type d'Association qu'est la C.M.F., c'est une première de faire une garantie de vol des instruments, surtout dans la seconde option, c'est-à-dire avec la non exigence d'une effraction. C'est une raison pour laquelle nous avons néanmoins dû assortir cette garantie de cette franchise.

Voilà donc quelles seront les grandes nouveautés 1988. Je vais vous donner maintenant les primes correspondantes à ces extensions de garantie.

Au niveau des dommages aux instruments, nous retiendrons comme valeur limite uniquement 50 000 F c'est-à-dire que nous prendrons la plus haute des deux options actuelles qui sera l'unique et dans le cadre de cette valeur limite de 50 000 F, la garantie de base à raison de 60 % des dommages subis coûtera 5,00 F TTC.

Il y a une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Je vous rappelle que depuis plusieurs années, ces primes n'ont pas encore bougé, malheureusement, dans le nombre de sinistres que nous enregistrons c'est au niveau du dommage des instruments que nous avons le plus d'intervention et il était nécessaire, en tout état de cause, d'ajuster cette prime qui reste raisonnable. Je crois que 5,00 F TTC par instrument n'est pas une somme qui est trop élevée.

L'option à 80 % de remboursement coûtera 7,00 F TTC.

L'option remboursement intégral, c'est-à-dire, à concurrence soit de la valeur de l'instrument à dire d'expert, soit du montant de la réparation si celle-ci est inférieure à la valeur de l'instrument, option 100 %, celle-ci coûtera 10 francs par instrument. Il est évident qu'elle est plus élevée, mais c'est la certitude d'un remboursement intégral quel que soit le montant de la réparation, toujours évidemment dans la limite de ce plafond de 50 000 F.

En ce qui concerne les options « Vol »,

ces options comme je le disais tout à l'heure, découlent de la garantie « Dommages aux instruments » c'est-à-dire que pour que les options Vol puissent être souscrites, il faut qu'une garantie « Dommages aux instruments » soit préalablement souscrite, ce qui est, je pense logique.

L'option que j'appellerais Vol avec justificatif, c'est-à-dire avec nécessité de présenter le justificatif de l'effraction, cette option est tarifée à 5 francs TTC par instrument.

Si c'est l'option, que j'appellerais VOL sans justificatif, si ce n'est bien sûr le certificat de dépôt de plainte, qui est souscrite, celle-ci est tarifée à 10 francs par instrument et là je ne sais pas quelle est votre opinion quant à ces chiffres qui sont sortis d'un contexte, ils peuvent paraître où très élevés ou très peu élevés ;

Je dois vous préciser en tant qu'assureur, que c'est très faible par rapport à ce qui est généralement pratiqué sur le marché pour les garanties de ce type. C'est uniquement parce que nous pensons que cette garantie sera largement souscrite et que donc le risque sera vraiment réparti, que nous avons envisagé des sommes de cette importance, plus exactement de cette faible importance.

Voilà, en gros la présentation que je voulais vous faire, c'est une nouveauté d'importance qui répondra à une attente quasi générale. J'espère que ceci vous donnera satisfaction, ceci étant je me tiens à votre disposition pour répondre aux questions que vous souhaiteriez poser tant sur ces nouvelles possibilités que sur l'existant.

Mesdames, Messieurs, je suis à votre disposition.

☉

M. Georges André (Vaucluse) :

Lorsqu'une Fédération départementale organise elle-même une manifestation, concours... elle doit assurer sa Responsabilité civile. Dans quelles conditions pouvez-vous le faire ?

M. Boira :

Ainsi que vous le savez, il est possible d'établir des avenants spécifiques au contrat qui sont les contrats de base et nous avons, dans le courant de l'exercice 86, établi un nombre important d'avenants spécifiques qui couvrent une manifestation donnée, moyennant une prime spécifique. Ceci est tout à fait faisable et il n'y a pas à priori d'actions qui ne soient assurables. La prime est variable en fonction de la nature de la manifestation, de sa durée, du nombre de participants. Il est difficile de donner une

réponse. **Beaucoup de primes d'avenants se situent entre 200 et 500 F.** En général, ce qu'il convient de faire, c'est de vous adresser à la CMF suffisamment à l'avance lorsque vous envisagez d'organiser une manifestation quelconque qui nous interrogera lorsque vous lui aurez donné les conditions dans lesquelles doit se dérouler cette manifestation et nous donnons un tarif qui vous est soumis.

M. Neeb (Alsace) :

Il arrive souvent que les sociétés aient besoin de préparer une salle, souvent ce sont les musiciens assurés qui assurent ces fonctions quelque fois, des bénévoles donnent un coup de main. Sont-ils couverts d'une façon ou d'une autre ?

M. Boira :

Lorsque une entité quelconque, que ce soit une société qui fasse appel à des bénévoles pour participer à une installation, si cette société a préalablement souscrit une extension pour cette manifestation et si un accident survient mettant en jeu la responsabilité de la société, celle-ci sera couverte pour les dommages physiques ou matériels (ou vestimentaires) subis par les bénévoles en question, mais il n'est pas prévue de garantie du type garantie individuelle, c'est-à-dire, celle que vous avez au niveau des barèmes à la première page de votre contrat ; ce que nous garantissons, c'est la responsabilité de l'Association, c'est-à-dire que si le bénévole fait une chute de son propre fait, de sa faute, si j'ose dire, il n'aura pas vocation à percevoir d'indemnités.

Si la chute provient de ce que un des membres de la Société lui a demandé d'accomplir telle ou telle tâche et que en faisant cette tâche, il chute, là si la société a établi une extension, il n'y aura pas de problèmes, il sera couvert à concurrence de son dommage quel qu'il soit.

M. Hélène (Poitou-Charentes) :

Nos unions départementales et notre Fédération même organisent des stages, soit des stages départementaux, soit régionaux et dans un domaine plus important les camps de vacances. Quelle est la formule qu'on doit adopter pour être assuré en Responsabilité Civile, pour les dirigeants qui mettent sur pied ces stages et ces camps de vacances ?

M. Boira :

Il convient que vous adressiez à la CMF un descriptif de la manifestation du camp, de ce que vous désirez mettre en œuvre, avec les dates. Lorsqu'il s'agit de camps de vacances, il est bon de connaître le nombre de participants et les âges si possible, le nombre de moniteurs... à partir de ce



La table d'honneur lors du déjeuner du vendredi.

moment, nous caculerons la prime spécifique qui vous sera transmise et la garantie vous sera acquise dès accord sur le montant de la prime.

M. Hélène :

Il est donc bon que toutes les unions départementales aient déjà un contrat d'assurances.

Une précision est apportée par M. Boira à une question posée à propos du problème de l'année scolaire par rapport au contrat qui couvre l'année civile. Il indique qu'il n'y a pas de problèmes car il s'agit d'une question de confiance, s'il y a plus d'élèves en cours d'année, il suffit de les déclarer à la CMF et la compagnie ajustera le contrat.

M. Borgeais (Centre) :

Certaines unions départementales sont employeurs et rémunèrent des professeurs itinérants. Existe-t-il des contrats spécifiques ou des obligations au titre d'employeurs ?

M. Boira :

Sur le plan d'assurances, vous pouvez prendre une assurance complémentaire venant en surplus des remboursements que peut faire la Sécurité sociale en cas d'accident, mais vous n'y êtes pas tenu, c'est absolument facultatif.

M. Petit :

M. Boira, je voudrais vous remercier du travail que vous faites, de votre compréhension et de tous vos services.

Je voudrais saluer Mme Simone Dubreuil, Présidente de la FNAPEC, Fédération Nationale des Associa-

tions de Parents d'élèves de Conservatoire, et de M. Daniel Moreau, Président du conseil de la Musique. Je les remercie de leur présence et de l'attachement qu'il porte à notre association. Je voudrais vous rappeler qu'une exposition d'éditeurs de Musique et

de facteurs d'instruments a lieu dans le hall. Je souhaiterais que nous allions leur rendre visite.

Je voudrais reparler des Assurances un vœu de la Région Languedoc-Roussillon ; il est certain que lorsque les contrats arrivent dans les Fédérations, il faut les vérifier. Il ne faut pas multiplier la prime unique de responsabilité et ne pas confondre les 1 % et 1 ‰. La question qui a été posée et que l'on rembourse les frais des Fédérations qui prennent des ou une personne pour vérifier des contrats. La Compagnie d'assurances nous accorde une bonification sur non-sinistre qui couvre le salaire d'une employée qui est chargée toute l'année de vérifier les contrats. Mais cela n'est pas possible.

M. Petit lève la séance après avoir invité les congressistes à rendre visite aux exposants.

**VENDREDI 10 AVRIL :
14 heures
Reprise des travaux**

M. Petit donne la parole à Maître Jay pour la lecture de son rapport d'Action Culturelle de la CMF.

Rapport d'Action Culturelle
par Maître C. Jay

– Dès sa création, la Confédération Musicale de France a su jouer son rôle dans la vie musicale Populaire

– un rôle prépondérant, précieux, indispensable.

– Ce n'est pas par un pur hasard que nos prédécesseurs, au début du siècle, ont éprouvé le besoin de se regrouper. Ce fut précisément par nécessité. Pour mieux faire face aux exigences qu'impose le souci de progresser, de s'améliorer, de se maintenir, d'assurer sa pérennité.

– Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons le devoir de resserrer nos rangs. Le devoir de nous « imposer ». En premier lieu pour les raisons évoquées plus haut, mais aussi et surtout afin de défendre notre identité. Notre authenticité.

– Jamais on ne sera autant occupé de la musique : « musique » entre-guillettes - musiques au pluriel, musique (et là je cite Debussy), musique à tous les étages.

– Jamais on ne se sera autant sou-

cié de son enseignement... de sa vulgarisation.

– Certes, il n'y aurait pas lieu de s'en plaindre s'il ne restait le danger qu'elle se laisse envahir. Envahir au détriment de la qualité, et cela, bien souvent, en dépit des meilleures intentions.

– Il nous incombe donc de canaliser ces élans et de tirer le meilleur parti de l'engouement.

– La multiplicité des initiatives appelle de notre part beaucoup de discernement et une grande vigilance. Il faut qu'au sein de notre grande famille l'on se reconnaisse et qu'ensemble nous travaillions dans un même esprit et dans la même direction.

– Aussi, comprendrez-vous combien il devient nécessaire d'unifier nos méthodes et nos programmes, combien il est nécessaire en un mot d'unir en les accordant tous nos efforts : nous y gagnerions en temps et en efficacité.

– En parcourant les pages bleues de

notre Journal, on se réjouit d'y lire les relations de nombreux Stages : stages d'été, stages-chorales, stages de Chefs, stages d'initiation à la direction d'orchestre, etc, tous présentant un intérêt certain et nous ne doutons pas un seul instant de leur utilité et de leur succès aux différents échelons.

— Cependant leur disparité de style peut laisser planer un doute quant aux contenus du programme.

— C'est pourquoi nous pensons que, par exemple, pour les Stages d'initiation et de préparation à la direction d'Orchestre, il serait utile d'établir un programme-type qui progressivement conduirait les candidats au niveau des épreuves définitives pour l'obtention du Diplôme d'Aptitude à l'Animation des Sociétés Musicales.

— N'oublions pas que nos Sociétés ont de plus en plus besoin d'animateurs et de chefs compétents. Notre Diplôme du D. A. A. S. M., reconnu par le Ministère, offre aux municipalités toutes les garanties.

— Ce diplôme décerné avec parcimonie représente une somme de connaissances déjà importante qui permet à son titulaire — la pratique et l'expérience aidant — de s'élever rapidement au rang des meilleurs.

— Je veux signaler un autre sujet de satisfaction : le Concours d'Excellence. Cette année se sont présentés un nombre de candidats sensiblement égal à celui de l'an dernier candidats judicieusement sélectionnés, par la plupart, dans nos fédérations régionales. Mais là aussi, les récompenses ont été distribuées au compte-gouttes. Les jeunes artistes primés n'en ont que plus de mérite. Sans doute avons-nous pu constater un léger abaissement du niveau de la formation musicale (particulièrement en ce qui concerne la dictée). Il en est résulté que quelques bons instrumentistes se sont vus refuser l'excellence.

— Mais, je le répète, la tenue générale de ce concours de prestige est digne d'éloges et est pour nous Confédération Musicale de France, source de joie, d'espoir et de fierté !

— A signaler une innovation, une enveloppe remise aux lauréats a remplacé l'instrument traditionnellement offert à la Société à laquelle l'élève appartenait.

— Les épreuves des examens fédéraux ont dû vous parvenir. Nous souhaitons que vous leur réserviez le meilleur accueil.

— Ces épreuves ont été élaborées avec soin, minutie et beaucoup de conscience. Leurs auteurs, gens d'expérience puisque pratiquant eux-mêmes l'enseignement musical, ne sont animés que du désir de contribuer au développement de nos écoles et au progrès de nos jeunes élèves. Ils

méritent toute notre reconnaissance.

— Nous formons le projet de réunir, avant les grandes vacances, la sous-commission « formation musicale ». En effet, il nous est apparu que les programmes de cours dans l'enchaînement des différents cycles pourraient être revus, allégés et clarifiés.

— Rien n'est définitif. Sans cesse, sur le métier, remettons notre ouvrage.

— Ce que nous souhaitons particulièrement, c'est de simplifier la tâche des examinateurs et correcteurs dans les centres d'examens.

— En ce qui concerne les contenus des épreuves d'examens, nous souhaiterions, toujours pour les raisons précédentes, alléger la tâche des examinateurs en réduisant le nombre des textes, en abrégant légèrement les textes des lectures et dictées.

— Comprenons-nous bien, il ne s'agit pas de nous soustraire à nos obligations, ni à fuir nos responsabilités. Nos candidats sont de plus en plus nombreux. Ils méritent d'être examinés et contrôlés sérieusement. A nous de trouver les moyens rationnels et raisonnables pour y parvenir. Nous vous promettons de nous y employer.

— Vous avez dû recevoir récemment une circulaire vous réclamant la liste des écoles de musique de nos Fédérations. Des statistiques sont en cours d'établissement. Je vous demande d'y satisfaire dans les meilleurs délais.

— Nous vous avons présenté, l'an dernier, un règlement des concours de sociétés. Il semble que pour ce qui concerne les batteries-fanfars, la classification des catégories et la composition des « ensembles », l'unanimité ne soit pas faite, — nous avons, en effet, reçu des courriers nous proposant des modifications aux textes —. Je voudrais qu'aujourd'hui, sous la responsabilité de cette commission, il en soit débattu et qu'un nouveau texte puisse être présenté à l'assemblée pour approbation.

— Par ailleurs, je recommande, à cette même commission, de reconsidérer son programme de formation musicale. Sans doute ne semble-t-il

pas — de prime abord — indispensable d'imposer à un jeune tambour ou un jeune clairon un enseignement identique à la formation d'un élève instrumentiste.

Cependant, ce jeune tambour peut, un jour, se sentir attiré par la pratique des timbales, des claviers, des accessoires, en un mot par la discipline plus complexe qu'est la percussion. De même qu'un jeune clairon peut se sentir, un jour, attiré par l'étude de la trompette.

— Il n'aurait donc pas été inutile pour ces jeunes, d'avoir pu, dès le départ, subir les tests de l'oreille et d'être initié à la lecture d'au moins deux clés. Je laisse à la sagacité des spécialistes le soin de trouver une solution à ce problème. N'oublions pas qu'une Batterie-Fanfare de Marche peut devenir le départ d'une Batterie-Fanfare de Concert.

— Un recensement des Sociétés Chorales est en cours, nous procéderons de même dans les autres secteurs. Nous souhaitons ainsi, mieux connaître nos effectifs et apprécier pleinement le bon travail qui se fait dans les Fédérations, car du travail, il y en aura pour tous. Notre succès dépend essentiellement de votre participation.

— Bon courage donc et œuvrons tous ensemble pour la renommée et la prospérité de la Confédération Musicale de France.

Je terminerai en évoquant la mémoire de M. Burelli qui durant de longues années a fait preuve d'un inlassable dévouement.

Nous lui adressons une pensée émue. Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

M. Petit remercie Maître Jay.

La suite du compte rendu de l'Assemblée Générale paraîtra dans notre prochain numéro.

**Abonnez-vous,
faites abonner
vos sociétés !**

Grand Concert de la Musique de l'Air

Comme il est de tradition, le concert donné en soirée pour notre Congrès fut interprété par un Orchestre prestigieux et de haute valeur : la Musique de l'Air qui honore la grande tradition musicale des Armées de la France.

Le Ministre de la Défense, Monsieur André Giraud, accompagné de son épouse, nous avait fait l'honneur d'être parmi nous et de présider le concert.

M. André Petit, président de la C.M.F., souligna dans son allocution de bienvenue l'importance de la présence du Ministre de la Défense, et dit combien cet honneur rejaillissait sur la Musique de l'Air, et sur la C.M.F. tout entière.

Parmi les invités, on remarquait également le Général d'Armée Aérienne Achille Lerche, Chef d'Etat Major de

l'Armée de l'Air, le Colonel Chopin, Directeur du Conservatoire Guynemer du Rueil-Malmaison...

L'Orchestre de la Musique de l'Air, sous la brillante direction du Commandant François-Xavier Bailleul et du Capitaine René Castelain, montra les diverses facettes de son talent, dans un programme éclectique.

La présentation était assurée avec brio par Jack Bertaudon.

Devant l'accueil extrêmement chaleureux du nombreux public, l'Orchestre donnait un bis très applaudi : Escapades de Jacques Devogel.

Nous avons le plaisir de vous présenter quelques photos, reflet de cette très belle soirée musicale.

Au programme :

Première partie :

Ouverture du Freischutz	Weber
Les Escales, Extraits	Ibert
La légende de la Forêt Viennoise	J. Strauss
Capriccio Espagnol	Rimsky Korsakov

Deuxième partie :

Symphonie de Paris	S. Lancen
Musique aux quatre vents	R. Roger
Concerto Rhapsodie	M. Faillenot
Porgy and Bess	Gershwin



Le président Petit prononce une allocution avant le concert.



Le commandant Bailleul.



Le capitaine Castelan



Le ministre de la Défense, Andre Giraud, Madame Giraud, le general Lerche, chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air et M. André Petit, président de la C.M.F.

Election au Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée Générale des 10 et 11 avril 1987, il a été procédé à l'élection du tiers sortant. Nous vous donnons ci-dessous la liste du nouveau Conseil d'Administration avec toutes les modifications apportées.

PRESIDENT :

M. André Petit, 100 ter, bd Herbet-Fournet, 14100 Lisieux. Tél. : 31.62.18.47 et 31.62.35.29.

PREMIER VICE-PRESIDENT DELEGUE :

Maitre Charles Jay, 8, rue des Francs-Mûriers, 80000 Amiens. Tél. : 22.92.91.45.

VICE-PRESIDENTS :

M. Paul Courtial, 10, Lot. « Les Palmiers », avenue de la Libération, 83260 La Crau. Tél. : 94.66.74.55.

M. Maurice Adam, « L'Eden », 2, rue Paul-Verlaine, 73100 Aix-les-Bains. Tél. : 79.35.05.91 et 79.35.00.58.

M. André Relin, 2, rue Salignat, 03200 Vichy. Tél. : 70.98.09.43 et 70.32.17.64.

SECRETAIRE GENERAL :

M. Joseph Muller, 93, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 Colmar. Tél. : 89.41.07.11.

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT :

M. Georges Galinier, 2 B, boulevard Joffre, 56100 Lorient. Tél. : 97.64.38.09.

TRESORIER :

M. Louis Gachassin, Villa Esbérido, rue Jean-Escoula, 65200 Bagnères-de-Bigorre. Tél. : 62.95.02.55.

TRESORIER ADJOINT :

M. Jean-Claude Fondriest, 67, avenue Jean-Jaurès, 47000 Agen. Tél. : 53.96.16.83.

MEMBRES :

M. Serge Belloge, 25, rue du Docteur-Garasse, 93600 Aulnay-sous-Bois. Tél. : 43.85.16.05.

M. Daniel Chopinez, 42, rue Boulay, 88190 Golbey. Tél. : 29.31.42.56.

M. Joseph Fini, 22, rue Forcioli-Conti, 20000 Ajaccio. Tél. : 95.21.12.76.

M. Marcel Hélène, 42, route de Montmorillon, 86300 Chauvigny. Tél. : 49.46.32.93.

M. Jacques Harbulot, 2, rue Jambon, 08110 Carignan. Tél. : 24.22.02.34.

M. Marcel Lorleau, rue René-Goscinny, 85000 La Roche-sur-Yon. Tél. : 51.37.07.78.

M. Albert Lerouge, route de Dun, Saint-Sulpice-le-Dunois, 23800 Dun-le-Palestel. Tél. : 55.89.10.97.

M. Jean Julien, le Parc de Marzy, 57, rue de Marzy, Bât. B, Esc. 5, Appt 44, 58000 Nevers. Tél. : 86.57.11.17.

M. Guy Meissonier, 7, chemin de Presles, 78410 Flins-sur-Seine. Tél. : 30.95.40.75.

M. Henry Petit, 38, rue Jean-Zay, 45800 St-Jean-de-Braye. Tél. : 38.86.13.77.

M. Michel Peus, 15, rue Oliva, 66000 Perpignan. Tél. : 68.35.47.37.

M. Henri-René Pollin, 7, rue Jeanne-d'Arc, 76420 Biherel. Tél. : 35.60.56.42.

M. Ernest Wiert, 46, rue des Frères-Martel, 59119 Waziers. Tél. : 27.97.42.30.

M. Daniel Zemp, 3, rue des Champs-sous-la-Chaux, 25600 Sochaux. Tél. : 81.94.20.68 et 81.91.83.42.

NOBLET

DEUX SIÈCLES
D'EXPÉRIENCE
DANS
LA FABRICATION
DES
INSTRUMENTS
A VENT
A CLÈS

Maison fondée
en 1750.



CLARINETTES

FLÛTES

HAUTBOIS

pour élèves des écoles de musique et des conservatoires

27750 LA COUTURE-BOUSSEY

*En vente chez les principaux
marchands de musique*

Concours de composition de la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises

placé sous l'égide de la C.M.F.

REGLEMENT

Article 1 : A l'occasion de la commémoration du Bi-centenaire de la Révolution française en Isère, la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises organise un Concours de composition pour orchestre d'harmonie.

Article 2 : Ce Concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité, et sans limite d'âge.

Article 3 : Les œuvres présentées devront comprendre l'instrumentation normale d'un orchestre d'harmonie. Toutefois, les candidats devront prévoir des « à défaut » ou des parties ad libitum afin de rendre l'œuvre accessible aux formations à effectif modeste.

Article 4 : Les œuvres doivent être inédites et n'avoir fait l'objet d'aucune exécution publique. Elles seront de forme libre, la durée n'en est pas limitée de même que le degré de difficulté.

Le titre de l'œuvre, une citation ou une maxime devra évoquer le rapport existant entre l'œuvre et la révolution.

Article 5 : Les manuscrits seront adressés sous forme d'une grande partition (en double exemplaire) avec les instruments dans leur ton. Il faudra y adjoindre une partition condensée en UT.

Article 6 : La date limite de dépôt des œuvres est fixée au 1^{er} mars 1988 à l'adresse suivante : F.S.M.D. — Le Polychrome — avenue Jules-Ravat, 38500 Voiron.

Article 7 : Un jury composé d'éminentes personnalités du monde musical sera réuni, afin d'examiner les œuvres déposées. Celles-ci seront classées par ordre de mérite.

Les récompenses prévues sont les suivantes :

- 1^{er} prix : 10 000 F en espèces
- 2^e prix : 6 000 F en espèces
- 3^e prix : 4 000 F en espèces

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix, ses décisions seront sans appels.

Article 8 : Les œuvres primées feront l'objet d'une exécution publique lors du festival et concours national de la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises les 4 et 5 juin 1988 à Saint-Marcelin. Les candidats dont les œuvres auront été primées feront parvenir le matériel d'orchestre à cet effet dès que notification leur en sera faite.

Article 9 : Le dépôt d'une œuvre implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Noms et adresses des : Conservatoire National Supérieur de Musique, Conservatoire Régional de Musique, Ecole Nationale de Musique, Ecole Municipale de Musique agréée.

D.R.A.C., directeur : M. Gachet, 23, rue Roger-Radisson.

Délégué Régional de la Musique, Bernard Neveu, 23, rue Roger-Radisson, 69322 Lyon Cedex 01.

C.N.S.M. à Lyon, directeur : M. Amy G., 3, rue de l'Angile, 69005 Lyon.

C.N.R. de Lyon, directeur : M. Lombard M., 4, montée de Fourvière, 69321 Lyon.

C.N.R. de Grenoble, directeur : M. Lo-déon A., président de l'Association Nationale des Directeurs, 6, chemin des Gordes, 38000 Grenoble.

E.N.M., directeur : M. Humbert G., Cours de Verdun, 01100 Yonnax.

E.M.A., directeur : M. Nicollet J.-P., rue du Palais, 01000 Bourg-en-Bresse.

E.M.A., directeur : M. Betourne M., 6, rue Georges-Marin, 01200 Bellegarde-Valserine.

E.M.A., 11, chemin des Jargilières, 01210 Fernet-Voltaire.

ARDECHE : Néant

DROME :

E.N.M., directeur : M. Cochereau J.-M., place Chamfort, 26000 Valence.

E.N.M., directeur : M. Siranossian A., place Zamenhof, 26000 Romans.

ISERE :

C.N.R. de Grenoble, directeur : M. Lo-déon A., 6, chemin des Gordes, 38000 Grenoble.

E.N.M., directeur : M. Lefebvre G., avenue des Alpes, 38300 Bourgoin-Jallieu.

E.M.A. de St-Clair du Rhône, directeur : M. Lajarge M., Mairie de St-Clair du Rhône, 38370 Les Roches-de-Condrieu.

E.M.A., directeur : M. Bouillet L., 1, rue

Casimir-Brenier, 38120 Saint-Egrève.

E.M.A., directeur : M. Levrangi L., Le Polychrome, avenue Jules-Ravat, 38500 Voiron.

E.M.A., directeur : M. Doucet P., 1, place du 8-Février-1962, 38400 St-Martin-d'Hères.

E.M.A., directeur : M. Poirier J.-C., groupe scolaire A.-France, 22, rue des Alpes, 38600 Fontaine.

E.M.A., directeur : M. Chavaud D., Grande-Rue, 38340 Voreppe.

E.M.A. d'Echirolles, directeur : M. Cukier M., Les Moulins de Villancourt, 85, cours St-André, 38800 Le Pont-de-Claix.

E.M.A. de Vienne, 49, rue Victor-Hugo, 38200 Vienne.

HAUTE-SAVOIE :

E.N.M., directeur : M. Francon, 10, rue J.-J.-Rousseau, 74000 Annecy.

LOIRE :

E.N.M., directeur : M. Cagnard G., 32, rue des Francs-Maçons, 42100 Saint-Etienne.

RHONE :

C.N.R. de Lyon, directeur : M. Lombard M., 4, montée de Fourvière, 69321 Lyon.

E.M.A., Place de l'ancienne Mairie, 69800 St-Priest.

E.M.A., directeur : M. Laurent G., 19, rue Victor-Hugo, 69190 St-Fons.

SAVOIE :

E.N.M., directeur : M. Bonnal F., 111, rue Paul-Bert, 73000 Chambéry.

E.M.A., directeur : M. Gallien H., 8, boulevard de Paris, 73100 Aix-les-Bains.

E.M.A., directeur : M. Césari E., 15, rue de Ripaille, 73200 Albertville.

Connaissez-vous Julien Porret ?

Ces quelques lignes vous feront connaître un musicien Français, injustement ignoré.

Né à Paris en 1896, d'une famille modeste, Julien Porret, commença très tôt ses études musicales : solfège et cornet à pistons, guidé et encouragé par les musiciens de « La Sirène », harmonie du 14^e, où son père jouait de l'alto.

Ses premiers cachets datent de 1912 (théâtre Trianon et Luna Park). Il avait 16 ans.

Sans quitter son emploi, il prépare, au conservatoire de Paris, un premier prix de cornet qu'il obtient en 1914 ; il étudie alors le piano et l'harmonie pour devenir compositeur.

A 18 ans, il dépose ses premières œuvres à la S.A.C.E.M.

En pleine guerre, en 1915, choisi par Gabriel Pares, il participe à une grande harmonie : « The French Army Band », qui représente la France aux Etats-Unis, pour l'exposition Canadian Pacific.

Il jouera à San Francisco, Chicago, Boston, comme cornet solo.

La formation obtiendra un énorme succès aux U.S.A.

Le soir, il découvrira les orchestres de jazz américains et les pianistes de ragtime. Pour ce Français de 19 ans, c'est la révélation.

De retour en France, il se souviendra des rythmes syncopés, des harmonies différentes de celles enseignées au conservatoire.

Mais en Europe, la guerre fait rage : mobilisé en 1916 comme artilleur de tranchée, libéré en 1919, il revient au conservatoire pour obtenir en 1920, son premier prix de trompette et une médaille de solfège.

Dès 1916, le jazz apparaît dans ses compositions.

Nous nous sommes demandés pourquoi cela passa inaperçu : pourtant le jazz de Julien Porret, solidement mélodique, d'inspiration gaie sans céder à la facilité, aurait pu être une voie française pour les musiciens à venir, mais en 1916, Hugues Pannassie avait 4 ans et ne s'est passionné pour l'histoire du jazz, qu'à 16 ans.

Après « Powell street » en janvier 1916, ragtimes, fox-trots, two-steps se succèdent...

A partir de 1920, ses morceaux de jazz sont signés « Nat Sing » : concession au snobisme pro-américain de l'époque.

Parallèlement à son activité de compositeur, il est très actif comme trompettiste : music-hall, cinéma, dancing, concert Mayol, casinos de Trouville et de Berck etc.

En 1923, il dépose : « La suite américaine » composée à son retour des USA.



Cinq morceaux décrivent les impressions d'un Français en Amérique, réponse à : Un Américain à Paris.

- Bunny (Humoresque) ;
- Slydding Kitty (Ragtime) ;
- Wayside (Mélody fox-trot) ;
- Autumn Wind (Sérénade) ;
- Symphony Jazz (Finale).

Cette œuvre (inédite) n'a jamais été enregistrée : une première audition en public est actuellement en préparation.

A partir de 1923, Julien Porret est l'arrangeur attitré de nombreuses formations de jazz dont il fait partie :

- Gregor et ses Grégoriens ;
- Lud Gluskin ;
- Les Versatiles Juniors pour lesquels il arrange en jazz : La Sérénade de Schubert, en 1925 ;
- L'Orchestre : The Merry Makers, etc.

— 1926 : en Allemagne, Bernard Ette, Erno Rapee.

Entre 1923 et 1939, son œuvre est prolifique et variée : Jazz, musique de genre, descriptive pour le cinéma, de danse, musette, chansons, musique de films.

Il crée sa propre édition musicale et édite ses œuvres sur disques à sa marque, disques hors-commerces, destinés à être joués pendant les entractes des cinémas : ceci explique leur rareté.

A l'invasion allemande de 1940, Julien Porret décide de cesser toute activité musicale : il tiendra parole.

En 1944, il reprend son activité de trompettiste et débute une nouvelle carrière de compositeur. Il écrit de nombreux ouvrages et méthodes pour l'étude des instruments à vent, trompette en particulier. Il réécrit entièrement la célèbre méthode Arban (Martin-éditeur).

Il s'éteint le 11 janvier 1979, en pleine activité. Il avait 83 ans.

... Depuis sa disparition, un regain d'intérêt se fait sentir pour ses premières œuvres de jazz : des formations comme « Le vieux truc » de Raymond Fonsèque, ou « Les swing collégiens » d'Olivier Brard, trouvent, dans celles-ci une mine d'inédits.

Pionnier méconnu du jazz en France, Julien Porret surgit de l'oubli.

Ses fils se tiennent à votre disposition pour tous renseignements sur l'œuvre de leur père. Ils disposent de la quasi-totalité des partitions originales et de sa discographie.

Monsieur Francis Porret
29, passage Figuière
13004 Marseille
Tél. : 16.91.66.10.28

Monsieur Henri Porret
5, rue Carpeaux
95600 Eaubonne
Tél. : 34.16.40.10 (16-1)

Bibliographie :

— Les Grands Orchestre de Music-Hall en France, par Jack Helian Chapitre : Les Précurseurs Français.

— Julien Porret, témoin de l'histoire, par Michel Laplace Guilde des Trompettistes, 1979.

NOTA : Un disque regroupant des morceaux de jazz de Julien Porret est en préparation.

A cette question, de nombreux musiciens répondent : Julien Porret « Heu ? Ha oui les Déchiffrages !... » mais encore ? fouillant leur mémoire les instrumentistes à vent répondent souvent « les Concertinos et les solos de Concours ». Là s'arrête la connaissance de cet artiste qui fut pourtant joué dans tous les Casinos, les Music-Halls, les bals, les concerts, la musique de films et à la radio entre 1914 et 1940. Nous nous sommes demandés pourquoi ce musicien Français était injustement ignoré ? Pourquoi son œuvre considérable (près de 600 morceaux déposés à la SACEM, sans compter d'innombrables orchestrations) avait disparue du panorama musical Français. Notre ami J.-C. Averty informé des compositions de J. P. avait tenté, mais sans succès, de réunir une petite documentation sur la musique de jazz qui l'intéressait particulièrement. Rien dans les bibliothèques, rien sur les bibliographies, rien à la phonotèque nationale, le vide complet ! quelques exemplaires dans une petite bibliothèque des EU mais l'Amérique c'est loin ! La parution de l'excellent livre de J. Hélian sur les Grands Orchestres de Music-Hall a été le déclencheur et nous avons pu réunir la quasi-totalité de ses compo-

sitions ainsi que la discothèque abondante (40 disques 78 t.) de ses œuvres. L'histoire de sa vie a été tout à fait exemplaire (une partie a été écrite dans la Guilde Française des Trompettistes par le Docteur Michel Laplace) et, pour nos futurs musiciens voici des raisons de travailler et d'espérer.

Né à Paris d'une famille modeste, Julien Porret commence très tôt des études musicales solfège et cornet à pistons (seul instrument disponible dans la famille) guidé par son frère Armand et son père qui joue également de cet instrument dans l'harmonie « La Sirène de Paris ». Encouragé par le chef et les musiciens il prépare le Conservatoire et obtient un premier prix de cornet en 1914. Il compose alors son premier morceau « Polka Humoristique » jouée encore de nos jours. Cette polka est déchiffrée par Jane Frankin la fille de son professeur de cornet Merry Frankin, surprise de constater que ce morceau parfaitement harmonisé est écrit par un cornettiste, elle le pousse à apprendre le piano et à étudier l'harmonie avec un excellent professeur M. Heurteur. Il joue dans l'orchestre de Luna Park de la

Porte Maillot puis au Skating Magic City du pont de l'Alma.

En pleine guerre, 1915, choisi par Gabriel Parès, il participe comme cornet solo, à une grande harmonie « The French Army Band » qui représente la France aux Etats-Unis pour l'exposition Canadian Pacific New York, Chicago, San Francisco, la formation obtient un très grand succès dans toutes les villes traversées. Le soir après le concert il découvre les orchestres de Jazz Band et les pianistes de Rag Time. Pour ce Français de 19 ans sortant du conservatoire, c'est une véritable révélation. De retour en France, il se souvient des rythmes syncopés et des harmonies différentes de celles qui lui ont été enseignées. Il est mobilisé comme artilleur et libéré en 1919.

Il retourne au Conservatoire pour obtenir un premier prix de trompette et une médaille de solfège. Il est nommé directeur de la Sirène, mais ses occupations ne lui permettent pas de rester à ce poste. Il entre comme directeur musical chez Evette et Schaeffer ou il écrit sa première méthode de trompette. Il continue à écrire et dès 1916 le jazz a fait son apparition dans ses compositions. Mais si le jazz a fait son entrée dans les

POUR UN ENSEIGNEMENT MUSICAL ACTIF

YVON LE PREV

Professeur de Méthodes actives au Conservatoire National du Mans
Animateur de stages

PEDAGOGIE ACTIVE, Musique vivante au CP et en Initiation musicale 1^{re} année. Poèmes et comptines de C. Gloaguen, accompagnement pour l'Instrumentarium ou les lames sonores. **Cahier 1, CP et initiation musicale 1^{re} année.**

Ce cahier est enregistré par des enfants SUR CASSETTE (AL 17)

Cahier II, CP et Initiation musicale 1^{re} année

Cassette (AL 20)

Cahier III, CE et Initiation musicale 2^e année

Cassette (AL 23)

Cahier IV, CE et Initiation musicale 2^e année

Cassette (AL 25)

EXERCICES DE MEMORISATION POUR LA FORMATION DE L'OREILLE destinés aux élèves du 1^{er} cycle et d'Initiation musicale.

MUSIQUES, chants et rythmes en 6 cahiers progressifs dont 2 cahiers d'Initiation (A et B).

RYTHMIQUE, exercices et jeux élémentaires en vue de la lecture rythmique et du développement des réflexes, 3 cahiers.

LAMES SONORES SEPARÉES, première approche de la Musique par les chants populaires français, en 2 cahiers.

CARILLONS MULTICOLORES, 18 chansons très connues pour utiliser les carillons « Merlin » soprano et ténor.

22 CANONS, pour xylophones, soprano et alto.

Chez votre marchand habituel ou chez

ALPHONSE LEDUC, 175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01, ☎ 296-89-11



spectacles, le cinéma prend une importance de plus en plus grande. Bien sûr, le cinéma muet, et toutes les salles disposent pour les plus modernes, d'un piano, et pour les plus riches, d'un orchestre de qualité. Les chefs utilisent généralement des extraits d'œuvres classiques pour illustrer l'action qui se déroule sur l'écran. J. P. a alors l'idée de créer la « Film Music Collection » dont les morceaux sont destinés à sonoriser les différentes situations : amour, passion, violence, tempête, orage, chaque œuvre étant complète en elle-même. Mais il reste le problème de l'édition et si certains de ses morceaux sont édités par Francis Salabert, Max Eschig, Evette pour la France, Rhul à Berlin ou De Wolf à Londres personne n'envisage d'éditer une telle collection. D'autre part J. P. a horreur de tirer les sonnettes, sa décision est prise, il décide d'éditer lui-même tous ces morceaux. Comme il n'est pas question d'emprunter, et à qui ? Il trouve le financement de sa petite entreprise avec sa trompette. Il joue dans les orchestres la nuit, réalise des arrangements l'après-midi et le matin il travaille pour lui. Cette vie est folle mais ça marche ! On le trouve ainsi dans les orchestres de Lud Gluskin, de Grégor, du Docteur Larrazet, Des Merry Makers, de Fred Mele, etc. Il s'expatrie 2 ans en Allemagne et dans les orchestres de Bernard Ette et Erno Rapée il est trompettiste et arrangeur. Il laisse une série de compositions qui sont éditées chez Ruhle. Malgré son absence sa petite édition a pris de l'ampleur dirigée par son frère Armand et son père. Les chefs d'orchestres demandent « Julien écris-moi ça pour un film » et Julien écrit, écrit. L'édition sort ainsi : des préludes, des berceuses, des pavanas, des pièces imitatives, des sérénades, des marches, des barcarolles, des fantaisies, des valse, des poèmes symphoniques, toute une collection de fox-trot, de one step, pour le cinéma des morceaux spéciaux sonoriser des situations particulières : le doute, la crainte, la peur, la souffrance, etc. Pour les versatiles juniors il arrange en jazz la sérénade de Schubert ce qui provoque des remous divers dans le monde musical ! Puis, souvenir de son passage aux USA, il écrit la Suite Américaine composée de 5 pièces Bunny, Sliding kitty, Wayside, Autumn Wind et Symphony Jazz qui décrivent les impressions d'un Français en Amérique.

**N'hésitez pas
à utiliser
nos petites annonces**

Mais vers 1930, l'avènement du parlant ruine tous ses projets et en quelques mois l'édition pérecite et s'arrête. Les orchestres sont licenciés, des milliers de musiciens sont sans emploi.

Mais le parlant a besoin de films et les Studios Tobis et Paramount font un pont d'or aux bons musiciens, c'est-à-dire à ceux qui sont capables de lire n'importe quoi, dans n'importe quel ton, et même improviser ce qui n'était pas écrit ! J. P. se retrouve avec ses amis Paul Romby, Raoul Gola, Fernand Marin, etc. Dans les studios de Joinville ou d'Epinal c'est de la folie ! Ils enregistrent nuit et jour, on bâcle un film en 4 jours ! J. P. fait des arrangements sur le dessus du piano pour aller plus vite. En même temps il y a une très grande demande pour la radio. Il crée sa propre marque de disques « Les Disques Succès de Julien Porret » et enregistre avec son orchestre « The Hot Mélodique Band » de nombreux disques destinés à être joués pendant les entractes dans les cinémas, il reprend bien entendu la grande majorité de ses compositions réalisées pour le cinéma muet. Ces disques ne sont pas vendus dans le commerce, il n'est rétribué que par les droits d'auteurs. C'est un succès, la collection marche très bien et il ajoute régulièrement quelques compositions nouvelles.

Vers 1935, suivant la demande, il crée une collection musette destinée aux bals populaires et aux accordéonistes. Tous les genres sont abordés valse musette, java, conga, rumba, paso, etc.

Il écrit également de la musique de film : Le Bal, premier film de Danielle Darrieux, Le Petit Jacques avec Harry Baur, Une journée de folies avec Fernandel, etc. mais le cinéma déçoit beaucoup car au montage ses compositions sont généralement tronçonnées ou massacrées. Il préfère les documentaires et réalise ceux qui précèdent les dessins animés de Walt Disney. Avec son ami Pierre Larrieu il orchestre la musique pour les Folies-Bergères et commence à écrire pour la Radio, des petits sketches publicitaires. Toute une série est terminée pour Butagaz, les Fonderies Ciney, les timbres Pluie d'Or, les vélos Monet-Goyon, les Produits Alain, etc. Mais catastrophe c'est la guerre de 1940 qui le surprend s/chef au casino de Deauville. 4 jours plus tard il se trouve sur le tas de charbon d'un charbonnier de Fontainebleau car les casernes sont trop petites !... Il est relâché ayant été mobilisé par erreur !... La musique est pratiquement arrêtée et Julien en désaccord complet avec l'occupant refuse de collaborer et se retire à Bordeaux dans la petite maison qu'il possède, puis cherchant à se rapprocher de la frontière espagnole pour une éventuelle fuite vers les EU il se fixe à Ascarat près de Saint-Jean-Pied-de-Port. Pendant 4 ans il écrit quand même des études pour piano, pour trompette qu'il ne déposera à la

Sacem qu'après la libération, il passe son temps à aider ses camarades musiciens à sortir au mieux de la grande débâcle.

A la Libération, la musique reprend doucement et il entre à Tabarin avec Georges Tzipine. Le matin il travaille aux Editions Nuances avec Léo Pol père du célèbre Polnareff, l'après-midi il est directeur musical des Editions Le chant Du Monde spécialisées dans la musique soviétique. Il fait éditer les Symphonies de Prokofiev et de Chostakovitch et réalise toutes les orchestrations des chansons russes dont Francis Blanche fera les traductions / Plaine ma Plaine, le châte bleu Katioucha, Kalinka, etc. Une chanson deviendra célèbre avec Rika Zarái qui en change le titre : Casachoc. Il fait éditer ses fameux déchiffrages commencés pendant la guerre ainsi qu'un cahier de chansons enfantines et de chansons saynètes. A cette époque son ami Eugène Foveau professeur de trompette au conservatoire de Paris lui demande d'écrire des concertinos relativement faciles avec accompagnement de piano pour les jeunes élèves, l'idée le séduit immédiatement, mais ses activités ne lui permettent guère de réfléchir à ce problème et il dit souvent « Comme c'est difficile d'écrire de la musique facile ! » c'est alors qu'un véritable miracle se produit : un morceau « Tentation » édité en Allemagne par R. Ruhle et « récupéré » par les Américains lors de leur occupation en 1945 est devenu l'indicatif d'une célèbre émission de variétés aux EU. La somme des droits d'auteur cumulée est considérable et J. P. n'hésite pas un instant, il se retire au Pays-Basque et retourne à Ascarat. Avant de partir il vend aux vieux papiers toutes ses éditions : il y en a 28 tonnes, vous avez bien lu : 28 tonnes.

Dans un calme absolu, il écrit pratiquement tous ses concertinos et solos de concours pour les instruments à vent, mais il ne commet pas l'erreur de s'éditer lui-même. Il rencontre Robert Martin excellent musicien lui-même qui comprend l'intérêt de ces compositions, il incite J.P. à travailler dans ce sens mettant toute la puissance de son service commercial pour diffuser ces œuvres qui sont jouées dans le monde entier. J. P. réécrira et reclassera la méthode Arban ayant été l'élève de Merry Franquin et d'Alexandre Petit eux-mêmes élèves de l'illustre cornettiste et produira une méthode de trompette pour les élèves débutants. Il quitte le monde musical en 1979.

Devant l'ampleur de ce palmarès, on reste confondu. Comment un musicien de cette envergure a-t-il pu passer inaperçu ?

La réponse nous semble simple : la totalité de ses compositions ayant été éditées par ses soins, les tirages ont été extrêmement limités. Peut-être qu'actuellement quelques orchestres ont en-

core dans leurs collections une ou deux œuvres de J.P. généralement incomplètes. D'autre part J. P. à part la Sacem, n'a jamais rien déposé au Dépôt Légal même chose pour la Phonothèque nationale qui n'en possède aucun. Il est évident que s'éditant lui-même, il manquait des finances nécessaires et surtout d'un service commercial efficace. En 1940, estimant à tort que l'avenir des harmonies était stoppé, il avait malencontreusement détruit tout son répertoire, heureusement il avait gardé 3 exemplaires de ses Editions, qui nous permettent aujourd'hui, grâce à la photocopie, de retrouver ses orchestrations. Un regain d'intérêt se manifeste pour le jazz ancien et des orchestres d'amateurs comme « Le Vieux Truc » de Raymond Fonsèque ou « Les Swing Collégiens » d'Olivier Brard trouvent dans ces partitions des mines d'inédits. Un disque est en préparation et J.C. Averty prépare une série d'émissions consacrées à Julien Porret. Ses fils, Henri et Francis, possèdent la totalité de ses œuvres, ils ont réenregistré ses disques sur cassettes, et se tiennent à la disposition de tous les amateurs pour leur fournir gratuitement matériels et cassettes dont ils peuvent avoir besoin pour faire sortir de l'oubli ce musicien français.

**La Confédération Musicale de France est
avant tout une association à mission culturelle.**

Cette mission s'accomplit grâce à votre collaboration et à tous les efforts que vous faites au sein de vos fédérations.

Nous devons accentuer nos efforts afin d'être pris en considération au même titre que des associations moins importantes que nous dans le cadre des mouvements d'éducation musicale complémentaire de l'enseignement public.

En effet, c'est à l'école que doit se faire l'éveil de l'enseignement musical de l'enfant et nous voudrions bien figurer parmi les éducateurs concernés.



Editions musicales COMBRE

24, boulevard Poissonnière - 75009 PARIS - Tél. (1) 48.24.89.24

NOUVELLES PUBLICATIONS

- AUBER Chantal : Crickett, piano (collection « Horizon »).
 COITEUX Francis : En avant, trio pour flûte.
 DESHAULLE Jacques : Andantino - glock ou vibra et piano (coll. « Horizon »).
 DURANT Pierre : Rêverie, hautbois et piano (coll. « Horizon »).
 FOURNIER Marie-Hélène : Horoscope, saxophone alto solo.
 GALARD Jean : Deux instantanés, orgue (coll. « Horizon »).
 HAKIM Najj : The Embrace of fire (tryptique pour orgue).
 LANGLAIS Jean : In Memoriam, orgue.
 LANGLAIS Jean : Neuf pièces, trompette et orgue ou piano.
 LOISEL-BLOCH Jean-Jacques : Six feuillets d'album, piano (coll. « Horizon »).
 MERIOT Michel : A l'ombre du micocoulier, saxophone alto et mib ou ténor sib et piano (coll. « Horizon »).
 MERIOT Michel : Révérence, saxophone alto mib et piano (coll. « Horizon »).
 MERIOT Michel : Valériane, flûte et piano (coll. « Horizon »).
 TRUCHOT Alain : Quatorze leçons pour les classes de formation musicale et pouvant servir de déchiffrages vocaux et instrumentaux.

EN PREPARATION

TRUCHOT Alain - MERIOT Michel : LE GUIDE DE FORMATION MUSICALE (en 6 recueils).
 Sortie du 1^{er} recueil pour la rentrée scolaire 1987-1988.

Manifestations

FESTIVALS

26, 27 et 28 juin 1987	Forbach (Moselle) Harmonie Municipale	Festival International de Musique (65 ^e anniversaire).	M. Gérard Lerch, 25, rue d'Emmersweiler, 57800 Forbach.
27 et 28 juin 1987	Distroff (Moselle) l'Union	Festival International de Musique.	M. Claude Wallerich, 13, rue des Pinsons, 57134 Distroff.
27 et 28 juin 1987	Villers-les-Nancy (Meurthe-et-Moselle) Fanfare Nancy-Lorraine	Festival International de Musique et Majorettes.	M. Bernard Vautrin, 46, avenue de Brabois, 54600 Villers-les-Nancy.
28 juin 1987	Bretoncelles (Orne)	Festival de Musique.	M. Michel Loistron, Le Hêtre Pourpre, 61110 Remalard. Tél. : (16) 33.73.80.58.
28 juin 1987	Le Tourne (Gironde)	Festival Musique Batteries Fanfares et Majorettes.	Mme Nicole Barreau Tabanac, 33550 Langoiran. Tél. : (16) 56.67.29.40.
28 juin 1987	Le Tourne (Gironde)	Festival de l'Union des Batteries et Batteries-Fanfares de la Fédération d'Aquitaine.	M. Lacaze, rue Lartigue, 33700 Mérignac.
5 juillet 1987	Joux (Rhône)	Festival de la Vallée d'Azergues.	M. Jean Rollet, St-Vérand 69620 Le Bois-d'Oing
5 juillet 1987	Romenay (Saône-et-Loire)	Festival de Chorales.	M. Legros J.-Claude, Romenay, 71470 Montpont-en-Bresse. Tél. : 85.40.31.04.
5 juillet 1987	Saint-Gengoux-de-Scissé (Saône-et-Loire)	Festival de Batteries Fanfares.	M. Bonin Jean, St-Gengoux-de-Scissé, 71260 Ligny. Tél. : 85.33.20.01.
12 juillet 1987	Romenay (Saône-et-Loire)	Festival de Groupes Folkloriques.	Mme Morin Chantal, Loizette, Romenay, 71470 Montpont-en-Bresse. Tél. : 85.40.32.80.
19 juillet 1987	Branges (Saône-et-Loire)	Festival de Musique Harmonies Fanfares.	M. Bert Maurice, « Le Paradis », Branges, 71500 Louhans. Tél. : 85.75.10.57.
11, 12, 13 septembre 1987	Longuyon (Meurthe-et-Moselle) Batterie Fanfare Amicale St-Louis	Festival de Musique.	M. Patrice Lambert, Services Techniques, Mairie, 54260 Longuyon.
11, 12, 13 septembre 1987	Ottange (Moselle) Harmonie Municipale	Festival International de Musique (75 ^e anniversaire)	M. René Aveline, 27, rue de la Liberté, 57710 Tressange.
19 septembre 1987	Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire)	Festival de Musique	M. Tessier J., 3, rue Pingré, 71140 Bourbon-Lancy. Tél. : 85.89.31.89.
19, 25, 26 septembre 1987	Saulnes (Meurthe-et-Moselle) Avenir Musical	Festival International de Musique.	M. Denis Cruciani, 21, avenue du Général-Remond, 54650 Saulnes.

CONCOURS

28 juin 1987	Mâcon (Saône-et-Loire)	Concours Départemental de Batteries-Fanfares. Toutes divisions. Concours assorti d'un Challenge Fédéral.	M. Philibert Jean, 295, quai Jean-Jaurès, 71000 Mâcon. Tél. : 85.38.35.60.
--------------	------------------------	--	--

CONGRES

4 octobre 1987	Rodez (Aveyron) à 9 heures précises	Assemblée Générale de la Fédération départementale des Sociétés Musicales de l'Aveyron.	M. Raymond Robin, président de la FDSMA, rue de la 4 ^e -République, 12300 Decazeville.
11 octobre 1987	Hagueneau (Bas-Rhin)	Congrès de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace.	M. Alfred Stengel, 10, rue de la Statuette, 67500 Hagueneau.
18 octobre 1987	Cosne-sur-Loire (Nièvre)	Assemblée Générale de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de la Nièvre.	M. Jean Julien, Le Parc de Marzy, 57, rue de Marzy, Bât. B, Esc. 5, 58000 Nevers.
18 octobre 1987	Ottange (Moselle) Salle polyvalente	65 ^e Congrès de la Fédération Lorraine.	M. René Bellion, Conservatoire de Musique, avenue Patton, 57500 Saint-Avold.
24 octobre 1987	Dijon (Côte-d'Or)	Assemblée Générale de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales de Bourgogne.	M. Jean Julien, Le Parc de Marzy, 57, rue de Marzy, Bât. B, Esc. 5, 58000 Nevers.

STAGES

30 juin au 4 juillet 1987	Béziers (Hérault) au château de la Derèze.	Stage des jeunes musiciens de l'Hérault.	M. A. Galy, 1, rue Pentecôte, 34500 Béziers.
30 juin au 11 juillet 1987	Lempdes (Puy-de-Dôme)	Stages régionaux organisés par l'U.D.S.M. du Puy-de-Dôme au lycée agricole de Marmilhat. Du 30 juin au 5 juillet : perfectionnement instrumental, musique d'ensemble. Du 6 juillet au 11 juillet : orchestre d'harmonie. Direction d'orchestre.	M. Conrad Rodriguez, 6, rue Jean-Bigot, 63500 Issoire. Tél. : (16) 73.89.48.20, (16) 73.89.32.47.
2 au 12 juillet 1987	Le Creusot (Saône-et-Loire)	Stage de perfectionnement. Instruments à vent, percussion, violons, chant choral, musique d'ensemble, enseignement musical. De préparatoire à supérieur.	M. J.-Cl. Genevois, 113, rue Mal-Foch, 71200 Le Creusot. Tél. : 85.55.21.87.
du 11 au 26 juillet 1987	Amiens (Somme)	Stage : instruments à vent. Percussion. Chant. Chorale. Direction d'orchestre.	Secrétariat de la Fédération de la Somme, 61, rue Saint-Fuscien, 80000 Amiens. Tél. : (16) 22.91.48.94.
15 au 26 juillet 1987	Savigny (Rhône)	Stage de Monitorat et Direction.	Fédération Musicale du Rhône, 235, rue Vendôme, 69003 Lyon.
1 ^{er} au 5 septembre 1987	Saint-Pourçain-s/Sioule (Allier)	Stage organisé par l'U.D.S.M. de l'Allier au lycée Blaise-de-Vigenère. Perfectionnement instrumental. Orchestre d'harmonie.	M. Dominique Daloz, 161, rue de Rimard, 03100 Montluçon. Tél. : (16) 70.05.22.78, (16) 70.03.91.71.



OUVERTE TOUS LES JOURS OUVRABLES
de 9 h 30 à 12 h 30

BIBLIOTHEQUE DE LA
CONFEDERATION MUSICALE
DE FRANCE
103, boulevard Magenta
75010 PARIS
Tél. : 16 (1) 48-74-05-57



LYON MUSIQUE

des musiciens au service des musiciens

Direction : **Paul PROUD**

1^{er} prix unanimité du Conservatoire de Lyon
ex-musicien
de la Musique des Equipages de la Flotte
Directeur d'Harmonie

5, cours Gambetta - 69003 LYON
Tél. : (16) 78-60-54-07

« **TOUTE LA MUSIQUE** »
Instruments et librairie musicale

**ATELIER DE REPARATION
SPECIALISTE DES INSTRUMENTS
A VENT**

Antoine Courtois Paris

Le triomphe
de la
Qualité



Photo Gérard NICOLAI

P. GAUDET & Cie
8, rue de Nancy - 75010 PARIS
Tél. (1) 46.07.77.85

Documentation sur demande

Bulletin d'abonnement

Pour vous abonner ou vous réabonner, vous pouvez utiliser ce bulletin en précisant si vous êtes nouvel abonné, si vous renouvelez votre abonnement de l'année passée. N'oubliez pas, si vous avez changé d'adresse, de nous indiquer (sur le bulletin) l'ancienne adresse, et adressez le bulletin accompagné du règlement à C.M.F. Service Abonnements, 121, rue La Fayette, 75010 Paris.

1^{er} janvier au 31 décembre 1987

France : 90 F

Etranger : 190 F

NOM (en majuscule) :

Prénom :

ADRESSE EXACTE (rue et n°) :

.....

Localité : Code postal :

Date :

Signature,

Promenade à travers nos régions

Abonnements
1987
90 F

Ces articles sont publiés sous la responsabilité de nos vingt-trois fédérations régionales.

Nous vous rappelons qu'aucun article ne sera inséré dans cette rubrique s'il ne nous est pas parvenu revêtu de la signature du Président de la Fédération Régionale

Ce sont nos magnifiques Régions de France ! Tous les articles figurant dans cette rubrique sont rédigés par nos amis originaires et demeurant dans nos Provinces.

Ces pages régionales nous ont été demandées avec insistance, non seulement par les membres affiliés à nos Fédérations, mais par nos lecteurs indépendants. En cette période de décentralisation et d'aménagement régional, il serait dommage de les restreindre.

Aquitaine

L'Aquitaine au concours d'excellence

Depuis plusieurs années, l'Aquitaine est représentée au Concours d'Excellence de la Confédération Musicale de France.

Cette année, encore cinq candidats représentaient notre région. Ceux-ci ont apporté l'air du Bassin d'Arcachon, vu que quatre lauréats étaient de l'Ecole de Musique de La Teste et le cinquième de l'Ecole de Musique d'Arcachon.

Après avoir brillamment concouru, Frédéric Dupin obtenait le prix d'Excellence 1987. Ce prix lui était attribué avec un 1^{er} Prix de Cornet à pistons et un 1^{er} Prix de Formation musicale.

Jérôme Etcheberry, 2^e candidat de l'Ecole Testérine, obtenait un 3^e Prix de Cornet à Pistons, ainsi qu'un 3^e Prix de Formation Musicale, pendant que Corinne Ducourneau obtenait un 2^e Prix de Clarinette. Notons que Corinne est titulaire d'un 1^{er} Prix de Formation Musicale depuis 1986. Patrick Herran s'était déplacé seulement pour la Formation Musicale, où il obtenait également un 3^e Prix.

Pascal Boulan, élève de l'Ecole de Musique d'Arcachon, obtenait un brillant 1^{er} Prix de Trombone et un 2^e Prix de Formation Musicale.

Félicitations à ces cinq candidats, ainsi qu'à leurs professeurs MM. Jean Dupin et Michel Boulan qui prouvent encore une fois, que la musique est bien servie sur les bords du Bassin d'Arcachon.

Bourgogne

NIEVRE

La Harpe, invitée d'honneur de la Société des Concerts Nivernais

Ce dimanche 15 février, dans le cadre de sa saison musicale, la Société des Concerts Nivernais, avait convié son public à un concert très éclectique dans lequel Haendel voisinait avec Boieldieu et Haydn, certes, mais où l'attrait principal était constitué par une artiste dont



« Hospices de Beaune »

l'instrument n'est pas particulièrement choisi comme soliste : la harpe.

Et dès le début du concert, ce très bel instrument, tant par sa forme élégante que par ses sonorités éthérées, se présentait avec son interprète dans le concerto fort connu de Haendel. Françoise Lefebvre, Premier Prix du Conservatoire Supérieure de Musique de Paris et Professeur au Conservatoire National de Région de Dijon était chaleureusement accueillie par plus de six cents mélomanes. Sa technique et son talent tinrent le public sous le charme durant ce très beau moment musical et les applaudissements qu'elle en reçut furent la preuve du plaisir qu'il en éprouva.

Après l'accompagnement de cette œuvre dans laquelle l'orchestre donna le meilleur de lui-même et, avec le respect de l'équilibre et de la nuance, sut mettre la soliste en valeur, Michel Haller, Directeur de l'Ecole Nationale de Musique de Nevers, leva sa baguette pour l'interprétation de la Symphonie n° 96 de Haydn, intitulée « le Miracle ». La grâce de cette œuvre, toute de finesse et de gentillesse fut parfaitement rendue par l'ensemble de l'orchestre dans lequel professionnels et amateurs surent gagner l'ovation du public.

Après un court entracte, Françoise Lefebvre s'installait à nouveau devant son instrument, entouré par l'ensemble de la formation des Concerts Nivernais pour attaquer un autre Concerto, d'un compositeur d'époque et de caractère tout différent que Haendel, François Boieldieu. Sylvie Haller, présentatrice attirée de la Société esquisssa ce compositeur qui enchanta des générations de mélomanes. L'œuvre fort connue et qui obtient partout un très grand succès, n'a pas failli à la tradition et de nombreux rappels vibrans furent l'occasion, pour la charmante soliste, de « bisser » le dernier mouvement de ce concerto.

Soirée très agréable qui laisse bien augurer du prochain concert qui sera donné le 12 avril 1987, dans cette même salle de la Maison de la Culture de Nevers.

Bretagne

RENNES

Le Chef d'Harmonie des Chemins de Fer de Rennes décède pendant le concert de la Sainte-Cécile

Le Concert de la Sainte-Cécile 86 de l'Harmonie des Chemins de Fer de Rennes s'est achevé sur une note tragique. En effet le « vivo » précédant le final du « Val des bois » d'Albert Thiry devait être fatal au Directeur Claude Pierrard qui s'effondrait, victime d'une défaillance cardiaque.

Malgré l'intervention d'un médecin SNCF qui se trouvait parmi les auditeurs

CMF

Promenade
à travers
nos régions

et celle du SAMU sur la scène même, son cœur ne devait pas partir. Le rideau était définitivement tiré.

Cette disparition subite a plongé dans le désarroi et la douleur sa famille qui assistait au Concert (et notamment sa fille, clarinettiste de la Société), mais aussi les musiciens cheminots, ses amis et toute l'assistance consternée.

Jusqu'à la dernière seconde de sa vie, Claude Pierrard aura vécu pour la musique. Agé de 52 ans, fils de cheminot, c'est à l'école de musique de l'Harmonie des Chemins de Fer qu'il débuta vers 1947. A sa sortie du Conservatoire, il rejoint les rangs des cheminots ainsi que ceux de l'Harmonie Municipale de Rennes. En 1977, il succède à son premier professeur, M. Dandois, lui aussi subitement décédé, au pupitre de clarinette solo dans les deux sociétés rennaises.



En 1979, il remplace M. Orhan à la direction de la Société cheminote, à laquelle il imprimera un nouveau style. Son dynamisme, son sens des responsabilités et son ouverture vers les jeunes apporteront un nouveau progrès dans la qualité des prestations.

Il pris une part très active dans l'enregistrement du disque de la société en 1984, ainsi que dans les jumelages avec les sociétés cheminotes de Brême (RFA) et Dijon.

Il n'aura pas eu l'occasion de mener à son terme le dernier projet de l'Harmonie : l'organisation d'un festival interrégional de musique cheminot les 2 et 3 mai prochains à Rennes. Une manifestation qui sera un ultime hommage à ce musicien passionné, titulaire de la médaille d'argent de la F.M.B. et de la médaille de bronze de l'U.A.I.C.F.

Cette fin tragique aura toutefois été précédée par une brillante prestation de l'ensemble d'accordéons des cheminots qui, sous la direction de Michel l'Hermine, continue d'afficher des progrès à chaque sortie.

Cette soirée aura aussi été remarquable par la présence très dynamique du quatuor de saxophones des Coevrons dirigé par G. Reymond, professeur au Conservatoire d'Alençon et directeur de l'Ecole de musique d'Evron. Cet ensemble chaleureusement accueilli par le nombreux public, prouva, si besoin était, la grande dynamique de la famille de saxophones ainsi que la cohésion harmonieuse des 4 composants qui permet d'obtenir les effets les plus variés, de la douloureuse nostalgie à la plus folle allégresse.

Un concert d'excellente tenue, si ce ne fut sa fin tragique.

A cette occasion furent récompensés :
Pour 5 années de présence (F.M.B.) : Louis Larcher, Christophe l'Hermine, Jean-Claude Minier, Hubert Raud, Robert Sanquer.

Pour 10 années : Vincent Peloit.

Médaille de la reconnaissance de la société : Pierre Haffray, Marcel Chrétien, René Ferré.

Condoléances à la famille et à l'Harmonie et que celle-ci perpétue le souvenir et la passion musicale de Claude Pierrard.

Centre

Eure-et-Loire

Disparition de Michel Villette



Michel Villette, professeur de musique à l'Ecole de Musique de Châteaudun est décédé accidentellement au cours du stage de l'orchestre junior d'Eure-et-Loir dans l'Hérault, le 26 avril dernier. Il était âgé de 38 ans.

Il avait commencé très jeune la pratique musicale, puisqu'à 4 ans il jouait déjà du tambour et commençait déjà à défilier. Il avait ensuite appris l'accordéon avec Mme Aucher à l'Accordéon Club de Chartres et le trombone à l'Ecole de Musique de cette ville. Il a ensuite fait son service militaire dans la musique du 8^e R.T. au Mont-Valérien à Suresnes et pouvait ainsi suivre les cours de trombone avec M. Galiègue au Conservatoire du X^e arrondissement à Paris. Il a poursuivi l'étude de cet instrument à son retour à Chartres avec M. Alain. Il travaillait alors comme employé dans un bureau d'assurances. Depuis 1974, il donnait des leçons de musique à Voves en vue de reconstituer une Harmonie qui a redémarré le 8 mai 1976. En 1978, il est nommé professeur de musique municipale à Voves et cet emploi à plein temps lui permet de développer son Harmonie qu'il ne cessera de renforcer

en formant de nouveaux éléments. Son travail opiniâtre sera récompensé par le classement de sa société en 2^e division au concours de Vire.

Entre temps, il ne cesse de se perfectionner lui-même en suivant des stages de direction à Toucy avec D. Zemp et D. Dondeyne, puis, à partir de 1980, il suivra les stages organisés par la Fédération Musicale de Normandie à Toucy d'abord, puis à Deauville avec F. Koch jusqu'en 1985.

Il fait partie à cette époque de la Commission Jeunesse de la Fédération de Normandie avec laquelle il organise tous les petits stages de perfectionnement qui ont lieu à Lisieux et où il emmène beaucoup de ses élèves de Voves.

Avec J. Langlois de Romilly sur Andelle et J.-C. Fargas de Senonche il participe à des rencontres entre leurs Harmonies respectives qui donneront naissance en 1980 à un premier séjour héraultais à Gignac et Le Pouget.

L'année suivante, ce premier stage sera à l'origine de l'Orchestre Junior d'Eure-et-Loir qui désormais fonctionnera tous les ans sur la durée de l'année scolaire. M. Villette en sera toujours un des organisateurs les plus actifs, s'occupant non seulement de la partie musicale mais aussi de l'encadrement des jeunes musiciens.

Il devait ensuite quitter Voves pour Châteaudun où il occupait depuis le poste de professeur de trombone et d'Education musicale, où il s'occupait également de la direction de l'Orchestre des élèves et où il participait activement à l'harmonie. Par la correspondance entre leur désir de porter l'exécution musicale à son plus haut point de perfectionnement, Michel Villette s'entendait parfaitement avec M. Renoncé directeur de l'Harmonie et de l'Ecole de Musique. Le travail musical réalisé était du plus haut niveau dans le domaine de l'enseignement où Michel mettait en pratique toutes les connaissances glanées au cours de ses divers stages de perfectionnement et obtenait des résultats excellents aussi bien avec les jeunes enfants qu'avec les adultes.

Résultats excellents aussi avec l'orchestre des jeunes élèves où il progressait rapidement portant cet ensemble à un très bon niveau qui lui permettait dernièrement de créer un opéra pour enfants écrit par J.-J. Ruhlman pour cette formation et pour les enfants des écoles de Châteaudun. En plus de sa participation aux stages déjà cités, Michel Villette continuait à s'informer et à se perfectionner de toutes les manières possibles. Agé de plus de 30 ans, il avait commencé l'étude de piano afin de pouvoir accompagner ses élèves en classe de solfège, il prenait aussi toujours des cours de trombone au Conservatoire d'Orléans et participait aux stages de trombone qui avaient lieu tous les ans à Dijon.

Mais ouvert à toutes les techniques d'enseignements, de direction d'orchestre, de technique instrumentale, Michel était également intéressé par toutes les formes musicales il avait participé à des orchestres de danse en tant qu'accordéoniste et il jouait aussi du bandonéon d'une façon remarquable, il avait chanté avec l'ensemble vocal de Chartres, il participait comme tromboniste à l'orchestre symphonique de Chartres, à l'ensemble de jazz de J.-J. Ruhlmann à Dreux et bien sûr à l'harmonie de Châteaudun.

Toujours prêt à rendre service il allait souvent renforcer pour leurs concerts les harmonies voisines du département comme Senonches et Nogent-le-Rotrou.

Membre du Conseil d'Administration de l'U.D.S.M.A. 28, il faisait preuve d'une grande assiduité et d'un très grand dévouement, participant aux jurys d'examens en fin d'année scolaire et aux corrections qui les suivaient et s'occupant surtout de toutes les activités concernant les jeunes musiciens. Il faisait partie aussi du Conseil d'Administration de l'Association Jeunesse et Musique qui réunit en Région Centre les anciens participants des stages organisés par l'ex FMOB ou la nouvelle Fédération Musicale de la Région Centre.

Toujours curieux de nouvelles connaissances Michel Villette s'était forgé lui-même une grande culture dans des domaines tout à fait divers et souvent étrangers à l'art musical. Par ses voyages personnels : Finlande, Suède, Martinique, la Réunion, l'Europe Centrale, il avait établi et maintenu de nombreuses amitiés. Car Michel était un homme qui savait se faire aimer et particulièrement se faire aimer des jeunes.

D'un caractère calme et gai, toujours prêt à rendre service, il était par son esprit très jeune, très proche des jeunes musiciens qui le considéraient beaucoup plus qu'un professeur, comme un ami ou même un peu comme un grand frère.

C'est dire avec quelle consternation, les musiciens de l'orchestre junior d'Eure-et-Loir ont vécu sa disparition pendant le séjour organisé par l'UDSMA 28 à Gignac dans l'Hérault pendant les dernières vacances de printemps.

Le dimanche 26 avril, après avoir répété, vers 17 h, les jeunes stagiaires étaient allés sur la plage de Marseillan. Toujours sportif, Michel s'était immédiatement mis à l'eau et malgré la température assez fraîche, il avait commencé à se baigner et à nager non loin du bord. Certainement pris d'un malaise, il se mit à dériver. Malgré les secours portés par des véliplanchistes qui pratiquaient leur sport non loin de là et qui le ramenèrent sur la plage, malgré l'intervention rapide des pompiers et d'un médecin, Michel ne pouvait être ramené à la vie.

Avec beaucoup de courage et de dignité les jeunes musiciens décidaient de continuer leur séjour dans l'Hérault et de donner comme prévu le concert final en hommage à Michel Villette. Connaissant son dévouement intégral à la cause musicale, sa volonté de mener toujours jusqu'au bout le travail entrepris de la manière la plus accomplie possible, ce désir de continuer, malgré le drame vécu a été une dure leçon pour tous ces jeunes : la volonté de faire face malgré le malheur et d'aller en avant quoi qu'il arrive dans la vie. La musique a joué un grand rôle dans cette volonté d'assumer cette responsabilité.

Le soir même du drame c'est par la pratique musicale que les jeunes musiciens ont pu contenir leur émotion et ne pas se laisser aller au désespoir lorsqu'ils ont appris officiellement la mort de leur professeur. C'est également par leur volonté de donner une interprétation la plus parfaite possible que l'étude du programme musical a pu être poursuivie et que le concert donné au Pouget le 30 avril a pu être vécu avec une si grande intensité. Ces jeunes ont joué avec leur cœur et n'oublieront jamais ces moments de très grande émotion.

La disparition de Michel sera ressentie pour tous ses amis comme un vide impossible à combler. Mais tous conserveront en eux cette flamme qu'il a su leur transmettre : la passion pour la musique, pour le Beau, pour une connaissance humaniste de l'univers qui nous entoure.

Languedoc-Roussillon

Aude

COURSAN

Les Cent Onze Printemps de l'Harmonie Républicaine

Promouvoir la musique populaire et d'intéresser la jeunesse ; cet objectif l'Harmonie Républicaine de Coursan l'a atteint pleinement vendredi 20 mars 1987 à l'occasion de son traditionnel concert de printemps.

La salle Jacques Miro était bourrée à bloc et malgré un apport supplémentaire de chaises quelques personnes sont restées debout. A cela rien d'étonnant car aux fidèles et habitués amis de l'Harmonie, s'étaient joints ceux de l'orchestre de variétés de Bessan « Les copains d'abord » nombreux dans le biterrois où ils animent les bals retros. Il y avait aussi les parents des élèves de l'école municipale de musique transformée pour un soir, en chorale. Le président Raymond Gianet ne cachait pas sa satisfaction en souhaitant la bienvenue à tout ce public dans lequel nous avons reconnu M. Gilbert Pla maire de Coursan accompagné de nombreux élus locaux, M. André Sarzi Président Honoraire de la Fédération Musicale Langue-

Cmf



doc-Roussillon, Mlle Selle Secrétaire Générale, Mgr l'Abbé Cazaban, Maître Auger, Notaire, M. A. Galy, vice-président des Sociétés Musicales de l'Hérault, MM. Camman Barthez d'Ouveillan Bonnet de Moussan et de nombreux musiciens de la région.

Les Copains d'Abord : en lever de rideau, l'orchestre de variétés de Bessan dans le style des formations des années cinquante a interprété des airs connus de tous tels que son indicatif « Les copains d'abord » de Georges Brassens. La divine Béguine rumba qu'ils ont dédié au Président R. Gianet, Patricia et la paso doble Andalousie mais surtout le très très célèbre classique de jazz Stardust de Carmichael. Cette formation forte de 15 éléments que président M. J. Sauvagnac était dirigée par M. René Calva.

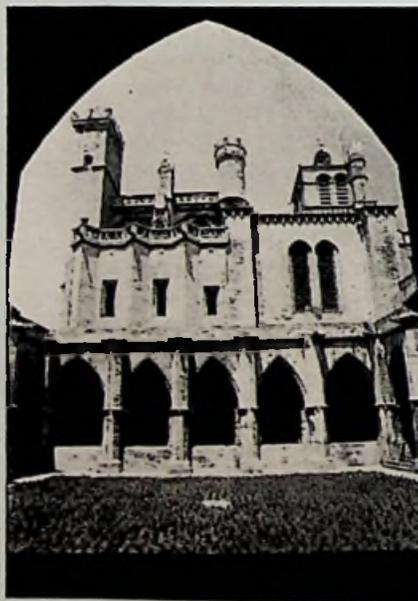
Le concert de l'Harmonie : M. le Directeur René Calva reprenait aussitôt la baguette pour diriger la cinquantaine de musiciens qui allaient interpréter ce concert de printemps agréablement présenté par M. Henri Huillet. La première partie a débuté par la marche de la Fédération du Midi et A. Naro dédiée à M. Sarzi et exécutée avec la participation des tambours et clairons ; suivie de Poète et Paysan de Von Suppé dans lequel Alain Maury a excélé au saxophone alto tout comme son jeune élève Daniel Gras dans l'interlude romantique de Liz Seleski qui a suivi. Avec la valse de Louis Ganne La Houzarde a pris fin la première partie. Après le pas redoublé la Fille du Régiment, les élèves de l'Ecole Municipale dirigée par leur professeur Mlle Borrás ont chanté le succès de Pierre Bachelet « l'An 2001 » accompagné par l'ensemble de l'Harmonie. Cette partie moderne s'est poursuivie par « Comme d'habitude » de Claude François et par les meilleurs airs de Michel Sardou arrangés par Debecq. Les solistes Alain Maury saxo alto, Louis Juin saxo ténor, Roland Albert et Chantal Baillany trompettistes, s'y sont particulièrement distingués. Champs-Ely-

sées l'indicatif de l'émission de Michel Drucker et enfin le paso doble Paquito « Chocolatero » ont complété le programme de ce super concert qui a su satisfaire pleinement le public pourtant composé de mélomanes de tous âges aux goûts parfois diamétralement opposés.

NARBONNE

Concert de l'Orchestre Philharmonique de Narbonne

Pour son septième concert l'Orchestre Philharmonique Narbonnais a retrouvé le dimanche 8 février à 16 h 30 son fidèle public. La salle était comble, 400 éditeurs environ à tel point que bon nombre de mélomanes n'ont pas pu trouver de places assises. Les 50 musiciens placés sous la baguette de leur chef M. Sébastien Espuna nous ont offert un concert d'une haute tenue musicale. Au rang des personnalités nous avons noté la présence de Maître Hubert Mouly, maire et Conseiller Régional, M. et Mme Meclé, Adjoint délégué aux Arts et à la Culture, M. Touzel, Mme Gaubert, conseillers municipaux, M. Sicr, Président des Jeunesses Musicales. Cote musical à la demande de l'Orchestre voulant subir une épreuve de classement, M. René Portes, Président Régional des Sociétés Musicales Languedoc-Roussillon avait formé un jury composé de M. André Sarzi, Président Honoraire de la Fédération, M. A. Galy, Vice-Président des Sociétés de l'Hérault, M. Calva, Directeur de l'Harmonie de Coursan, M. E. Capman, Directeur de l'Harmonie d'Ouveillan. C'est d'ailleurs à cette intention que figurait au programme l'Ouverture de la Dame Blanche de Boieldieu. Dès la fin de cette exécution le Jury faisait connaître par l'intermédiaire de M. André Sarzi : avec



Cathédrale de Saint-Nazaire (Béziers)

ses félicitations il classait l'Orchestre Philharmonique en Division Supérieure. Outre cette œuvre qui leur valait cet honneur très mérité, l'Orchestre interpréta avec un égal bonheur une série d'extraits de Théâtre Lyrique une autre ouverture de celle de la Pie Voleuse de Rossini, la danse slave du Roi Malgré lui de Chabrier, le prélude du premier acte de la Traviata de Verdi, les scènes Bohémiennes de Bizet. Le programme était complété par une marche cortège extraite de Mascarade de Paul Lacome et par deux compositions brillantes de Johann Strauss Fils : une polka rapide et la fameuse valse Sang Viennois représentant l'épreuve de lecture à vue. Ainsi que l'avait souhaité au début du concert le Président Georges Espuna, les auditeurs passèrent en compagnie de l'Orchestre Symphonique un très agréable moment musical. Ils le témoignèrent d'ailleurs par leurs longs et chaleureux applaudissements, obtenant au final un bis.

La Lyre Narbonnaise repart dans la nouveauté et l'amitié

La Lyre Narbonnaise dans son concert de printemps, c'était dimanche après-midi dans la salle des synodes et cela aurait pu n'être qu'une rencontre traditionnelle de plus entre la doyenne des sociétés artistiques de notre ville (120 ans d'âge) et son public habituel. Mais justement la vénérable Harmonie a pris un coup de jeune. Voici quelques mois nous l'avions annoncé elle portait à sa tête lui confiant sa présidence un jeune et talentueux musicien professionnel Alain Cazaubon, professeur de percussions, il a des idées, du savoir-faire, de l'enthousiasme, il inspire la sympathie. Et du coup, loin d'être un concert comme les autres, celui de ce dimanche marquait vraiment un renouveau. Car les nouveautés heureuses s'y sont additionnées. Et d'abord en ouverture l'accueil des auditeurs se fit non par un discours, rassurez-vous il y eut quand même trois mots de bienvenue, mais par un exceptionnel sole de percussions exécuté avec maestria par le président Cazaubon. Sole quant à l'artiste mais celui-ci avait à sa disposition une bonne douzaine d'instruments titant roulant résonnant ou vibrant. Nous eûmes droit à un exercice de haute virtuosité dont les morceaux avaient été spécialement composés pour leur interprète par Yvonne Desportes ; Paysage Narbonnais et La tour mauresque mettaient en jeu toutes les sonorités de l'ensemble des percussions cependant que Bacovibra se voulait un hommage au grand Jean-Sébastien Bach. Deuxième intervention presqu'aussi insolite, celle d'un jeune quintette de cuivres formé depuis sept mois à peine par cinq élèves du Conservatoire de Perpignan : Ludovic Roux et Manuel Alemany (trompette), Marc Roger (trombone), Jean Félix

Marti (cor) et Luc Leriche (tuba). Nous sommes ici dans la mouvance du concours international de mai 86 et dans la perspective de celui de mai 88. L'initiative née de la rencontre de Bernard Soustrot et de la municipalité narbonnaise s'annonce on le voit riche de bien des retombées. Le public ne ménagea pas ses encouragements à ces jeunes interprètes tout aussi à l'aise sans les harmonies classiques de Haendel ou Selmer Collery que dans les rythmes contemporains de Master Bulble ou la bande sonore du film l'Arnaque. Et voici que même dans sa partie la plus traditionnelle, celle de la musique d'harmonie la Lyre style Cazaubon a réussi à introduire du nouveau. Certes le programme comportait des pages aussi connues mais toujours écoutées avec autant de plaisir que l'une des Quatre saisons de Vivaldi ou Espana de Chabrier. Cependant la musique de notre siècle était présente avec A. Thiry, L. Delbesq et Claude Bolling. Surtout innovation importante ce sont trois chefs qui se sont succédés à la direction : Emile Capman bien sûr le titulaire de la baguette, mais aussi MM. Duvilla et Calva, respectivement directeurs de l'Harmonie de Salles-d'Aude et de Coursan. Il convient de saluer cette collaboration qui en annonce peut-être d'autres car il est heureux que tous les musiciens d'une même région unissent leurs efforts dans l'amitié au service de leur art. Dans ce domaine aussi la Lyre Narbonnaise sous l'impulsion de son nouveau président semble vouloir donner l'exemple. Raison de plus pour lui souhaiter le plein succès que présage déjà le bon public où les jeunes n'étaient pas absents dimanche aux Synodes.

Lozère

LANGOGNE

La Lyre en concert

Dimanche 29 mars, bien au chaud dans la salle de spectacle du Centre Culturel, les amateurs de musique, amis et parents de musiciens ont pu se régaler pendant deux heures en écoutant le concert que la Lyre Langonnaise leur avait gracieusement préparé.

La très bonne acoustique de la salle a permis de saisir tous les détails des diverses œuvres proposées, ce que ne permet pas un concert en plein air, le seul petit défaut étant un manque d'éclairage de la scène qui ne nuisait d'ailleurs en rien à l'audition.

Ce furent ainsi dix-neuf pièces qui se succédèrent en variant les genres. Dans la première partie, outre trois défilés : le Grenadier du Caucase, Cherbourg, et Rose des vents, on put apprécier : Largo de Vivaldi, extrait des Quatre saisons, Menuet de l'Arlésienne de Bizet interprété à la flûte solo par Nathalie Delor, Bella Bocca une polka de Waldteufel,

deux morceaux de musique de jazz : American Panorama de Darling et New Look de Briver, suivis de la célèbre marche : Colonel Bogey.

La seconde partie débutait par la prestation des élèves de l'école de musique dans une pièce de Brouquères destinée aux débutants : Choral du vieux curé extraite du recueil « Mes premiers pas à l'orchestre ». Il y avait bien sûr un peu de trac parmi les plus jeunes qui l'ont débuté qu'en octobre, mais l'ensemble était homogène et la sonorité agréable.

Après Hymne de l'infanterie de marine par l'ensemble clique et harmonie, nous partions pour un voyage autour du monde qui nous conduisit en Italie avec : RetBur de Sorrente, célèbre mélodie interprétée au cornet par nos deux solistes Bernard Prouhèze et Régis Boyer, en Amérique avec : South of the Rio de Olivadoti, puis en Espagne avec : Sol y Flores un paso doble de J. Darling, en Ecosse avec Amazing Grace, en Allemagne et en Autriche avec Berliner Luft une marche de P. Lincke, Wiener Praterle Ben une valse de Translateur et Trompetten Echo une polka bavaroise. Le voyage (et le concert) se terminait en France avec la célèbre marche Quand Madelon.

Ce fut pour tous une très agréable après-midi et une expérience à renouveler.

Limousin

Haute-Vienne

LIMOGES

L'Union Harmonique Municipale de Limoges a cette année quarante ans

Elle a décidé de célébrer ce quarantième anniversaire en le consacrant à la musique.

Courant mars une manifestation réunissant parents et amis des musiciens a permis de souffler le gâteau surmonté de ses quarante bougies.

Le 11 avril un concert était donné au Centre Culturel Jean-Gagnant à Limoges avec la collaboration du Conservatoire National de Région.

En première partie l'orchestre d'Harmonie du Conservatoire de région interprétait le Lac des Cygnes de Tchaïkovsky, Modal Song de Tel Bergo, sous la direction de J.P. Borne.

Deux ensembles de musique de chambre de la classe de Marc Dufrenne jouèrent le trio de Francis Poulenc, Olivier Guimbaud (basson), Bernadette Laret (Hautbois), Dorothé Borel Tabaglio (Piano). Trio pour bassons de Waïssenborn Philippe Lemoine, Olivier Guimbaud, Jean-Philippe Naboulé.

En deuxième partie un ensemble de jeunes de l'Ecole de l'Harmonie Municipale et de l'Ecole de la Société Harmoni-

que du Palais se produisirent dans Jungle Bell's Parade N. Klausse, Memory A.L. Weber, Glean Canyon J. Edmondson, Choral et Marche J. Riposo, dirigé par leurs professeurs Bernadette Balandier, Philippe Chausse, Daniel Raymondie.

La Batterie-Fanfارة de Marche permit au public d'entendre Made in France de Laurent Delbecq.

Puis ce fut l'Orchestre d'Harmonie de l'U.H.M. sous la direction de Jean-Pierre Borne qui interpréta : Hymne à la musique de S. Lancen, Suite Anversoise de H.V. Lynschooten, Symphonietta de A. Thiry, Western Picture de Kee Valk, New Baroque Suite de Tegg Huguen.

On notait la présence de M. Louis Longeueue, Sénateur-Maire de Limoges, MM. Rodet et Bouvet, députés, M. Henri Chausse, représentant M. le Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Limousin, M. Ricq, Président de l'Union des Sociétés Musicales de la Haute-Vienne et de nombreuses personnalités.

Après ce premier concert à Limoges, l'Orchestre d'Harmonie se produira le 3 mai à Rilhac-Rançon, le 12 juin à Solignac, en octobre à Ambazac, en novembre à la Souterraine et le 12 décembre à Limoges pour Sainte-Cécile, programme chargé qui rentre dans le cadre que l'Union Harmonique s'est fixé : former des jeunes musiciens et promouvoir la culture musicale populaire.

Stage de Direction d'Orchestre d'Harmonie

Les 10 et 11 janvier, 14 et 15 février, 11 et 12 avril se déroulait à Limoges un stage de direction d'Orchestre d'Harmonie.

Ce stage était organisé sous l'égide de la Fédération des Sociétés Musicales du Limousin, en collaboration avec le Conservatoire National de Région et avec l'aide spécifique de l'A.D.I.A.M. Haute-Vienne.

Le programme du stage comportait des cours magistraux, des travaux pratiques de gestiques, des travaux pratiques avec orchestre d'Harmonie.

Il était proposé à tous les Directeurs et musiciens des sociétés de la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne et dans la mesure des places disponibles à des directeurs ou musiciens des sociétés extérieures à la Fédération des Sociétés Musicales du Limousin.

Ce premier stage a vu la participation de 14 stagiaires venant des sociétés : Les Enfants de Bellac (87), La Fanfare Municipale d'Ambazac (87), La Société Harmonique du Palais (87), Les Accordéonistes de la Brègère (87), L'Union Harmonique Municipale de Limoges (87), La Fanfare de Marcilly (73), La Joyeuse Harmonie des Petites Landes (40), L'Harmonie de Biscarosse (40).

CMF

Promenade
à travers
nos régions

La Direction de ce stage était assurée par M. Koch, Directeur de l'Ecole de Musique de Saint-Lô, Professeur de Direction.

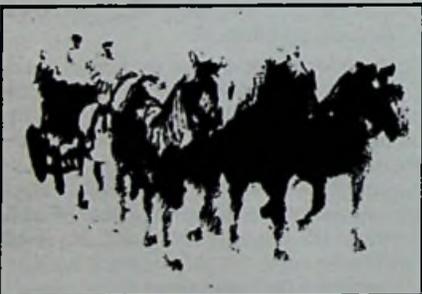
Durant les trois week-ends les participants ont pu découvrir les différentes facettes de la direction d'orchestre : étude et prise de connaissance de la partition de l'œuvre à diriger, annotations à porter sur celle-ci, nécessité d'une bonne gestique, etc., mais aussi des réactions techniques et musicales de l'Orchestre directement liées au comportement et à la gestique du chef.

L'Ouverture Texane de Serge Lancen, était l'œuvre de base utilisée pour les différents types de travaux.

Le stage s'est déroulé dans les locaux du Conservatoire National de Région à Limoges et les stagiaires ont pu diriger successivement, au cours des trois séances prévues à cet effet, l'Orchestre d'Harmonie de la Classe d'Orchestre du Conservatoire national de Région. Un orchestre constitué de musiciens des Orchestres d'Harmonie de Bellac, Le Dorat et Limoges. Un orchestre constitué de musiciens des Orchestres d'Harmonie de Saint-Junien et Saint-Yrieix.

Il faut remercier tout particulièrement M. Mariani, Directeur de l'A.D.I.A.M. Haute-Vienne et M. Blanc, Directeur du C.N.R. de Limoges qui ont permis la réalisation de ce stage dans de bonnes conditions et de l'intérêt qu'ils portent à l'activité de nos sociétés musicales.

Il ne faut pas oublier les musiciens qui se sont prêtés à un travail ingrat permettant



à leurs collègues stagiaires d'appliquer ce qu'ils apprenaient.

Ce premier stage devrait voir une suite en 1988.

Lorraine

Meurthe et Moselle

SAULNES

L'avenir Musical : un concert pour un jumelage

A la déclaration de guerre en 1939, la plupart des familles de Saulnes furent évacuées vers la Gironde. Pour L'essentiel, ce sont les localités de Sauveterre-de-Guyenne et Naujan-et-Postiac qui eurent la responsabilité d'accueillir et d'héberger les Saulnois. Des liens entre familles se sont tissés. A présent, notre municipalité a entrepris un jumelage avec ces deux localités et a eu la joie de recevoir Sauveterre-de-Guyenne du 17 au 20 avril. Les cinquante trois Girondins venus ont pu prendre connaissance des réalités, des métiers, de l'histoire et de la vie de la région et des Saulnois.

En leur honneur, l'Avenir Musical de Saulnes a donné un concert de gala le 18 avril en soirée sous la direction de son chef, Monsieur Roger Rase. Les musiciens ont recueilli un franc succès de la part d'un public venu en grand nombre, parmi lequel se trouvait Monsieur Paul Lambert, trésorier de la fédération musicale de Lorraine ; avec comme programme, L'entrée des gladiateurs, marche triomphale de Julius Fucik ; Western, fantaisie caractéristique de Paul Fromin ; La Finta giardiniera, une ouverture de W. A. Mozart ; La marche de Rakoczy, un extrait de la damnation de Faust de Hector Berlioz ; après un quart d'heure d'entr'acte, le concert a repris avec Florentiner march, grande marche italienne de Julius Fucik ; Fiesta tromba de Otto Dübö, où nous avons pu apprécier le pupitre de trompettes ; Dankeschön, Bert Kaempfert, un pot pourri de Hans Kolditz ; Rusches, un swing marche de James Cowe où les trombones s'en donnent à cœur joie et pour terminer, La marche de Radetzky de Johann Strauss pendant laquelle les spectateurs ont accompagné les musiciens en frappant dans leurs mains. Ce très beau concert terminé, la salle a réclamé un autre morceau, ce que les musiciens ont fait avec enthousiasme en interprétant Vienne reste Vienne de Schrammel. Une soirée musicale de qualité et qui devait se poursuivre par un bal animé par l'orchestre champêtre de l'Avenir Musical à la satisfaction de tous.

Le 20 avril, en début de soirée, la délégation de Sauveterre-de-Guyenne a quitté la cité. Un séjour qui ne sera certes pas passé inaperçu, au regard notamment des manifestations organisées à son intention. Côté local on retiendra le concert et deux bals donnés à la salle des fêtes, un match de football et une exposition sur le thème « Saulnes hier aujourd'hui. Finalement, une ultime rencontre a eu lieu à la salle des fêtes entre Saulnois et Sauveterriens, dans le cadre d'un apéritif d'honneur.

Monsieur Ersé Zolfo, Maire, a exprimé son plaisir d'avoir accueilli la délégation Girondine tout au long du week-end pascal, avant d'offrir à la municipalité un tableau reproduisant un haut fourneau, en fait un montage en cuivre d'un très bel effet artistique. Monsieur Lecussan, Maire de Sauveterre a adressé de vifs remerciements pour l'accueil réservé et a souhaité voir les démarches inhérentes à un jumelage ds deux villes se concrétiser dans les meilleurs délais et recevoir en 1988 à Sauveterre, l'Avenir Musical de Saulnes afin que tous les habitants de la région puissent apprécier un concert comme lui-même l'a fait à Saulnes.

HOMBOURG-HAUT

Le concours international de musique et de chant du 3 mai a été, par sa totale réussite, un véritable feu d'artifice musical

Salle comble (plus de mille personnes) pour le concert de gala d'ouverture du samedi 2 mai, auquel participèrent la Chorale 1865 de Hombourg, La Scola Camille Jacquemin de Forrières (Belgique), l'ensemble à Plectres de Roquebrune Cap Martin (Alpes-Maritimes), Le Zupforchester de Sankt-Ingbert (R.F.A.), Armand Jehle et son accordéon, et le clou de la soirée, le « Stuttgarter Jugendchor », pour la première fois en France, après la Suède, la Finlande, l'Italie, l'Israël et les U.S.A.

– Un choix musical de qualité, une ambiance amicale, une joie de vivre et un profond sens du respect et de l'amitié, voilà les critères marquants qui ont contribué au succès de cette soirée d'ouverture du concours international, organisé à la salle des Fêtes par la chorale 1865 de Hombourg-Haut.

Des 7 h 30 le lendemain matin, le jury se pressait pour aborder le concours dans les 3 salles respectives (chorales – accordéons – plectres). Il se répartissait ainsi : MM. Bellion – Muller – Baltes (aux chorales) MM. Gervasoni – Sommer – Jehle (aux accordéons) MM. Monti – Boitel – Lelan et Bohr (aux plectres)



La Société Chorale de Hombourg-Haut. (Direction : Aimé Bastian)

Les épreuves reprenaient l'après-midi, pour laisser se dérouler à 16 h 00 le concert de clôture suivi du palmarès. Il y avait foule pour applaudir à nouveau le « Stuttgarter Jugendchor » – La chorale Camille-Jacquemin, et l'accordéoniste Jehle. Puis le président Teutsch, présentait l'ensemble à plectres de Longjumeau, la Chorale mixte de l'Union Philharmonique de Metz-Sablon, et l'orchestre d'accordéons supérieur de Puttelange-aux-Lacs, qui terminait cette remarquable prestation. Puis vint le moment tant attendu, la proclamation des résultats par M. Bellion, Président fédéral, aidé par MM. Boitel et Lambert.

Les représentants des sociétés se voyaient remettre des mains des élus, de M. Schumacher, Président de l'U.G.D.A., de Mme Grandclair, déléguée départementale à la musique, et par l'ensemble des membres du jury : diplômes et coupes récompensant leurs mérites.

Tour à tour M. Bellion, Président fédéral, Mme Teutsch, président de la Chorale

1865, organisatrice du concours et M. Schouler, maire de Hombourg-Haut, adressèrent félicitations et remerciements à tous ceux qui par leur geste, leur don, et leur dévouement, ont contribué à la totale réussite de ce concours.

Un vin d'honneur clôtura cette journée, dont beaucoup se souviendront.

PALMARES

CHORALES

Chorale de l'Union – Corny (Moselle),
 Oplon – 3^e Division, 1^{er} Prix –
 Admise en 3^e Division – 1^{re} Section ;
 Chorale de l'A.S.L. – Courances-les-



L'Ensemble à Plectres de Roquebrune, Cap-Martin, Division d'Honneur, (Directeur Paul Michelot).



Bouquet Final : Personnalités et Lauréats du Concours du 3 mai 1987.

CMF



Forges (Meuse), Option - 3^e Division, 1^{er} Prix - Admise en 3^e Division - 1^{re} Section ; Chorale les Amis du Chant, L'Hôpital (Moselle), 2^e Division - 1^{re} Section - 1^{er} Prix Ascendant - Admise en 1^{re} Division - 2^e Section ; Chorale des Enseignants - St-Avoid (Moselle), 2^e Division - 1^{re} Section - 1^{er} Prix Ascendant - Admise en 1^{re} Division - 2^e Section ; Chorale Les Amis du Chant - Petite-Rosselle (Moselle), 2^e Division - 1^{re} Section - 1^{er} Prix Ascendant - Admise en 1^{re} Division - 2^e Section ; Scola Camille Jacquemin - Forrières (Belgique), Option - 2^e Division - 1^{er} Prix - Admise en 2^e Division - 1^{re} Section ; Union Chorale Concordia - St-Avoid (Moselle), 1^{re} Division - 1^{re} Section - 1^{er} Prix - 1^{re} Division - 1^{re} Section ; Chorale mixte de l'Union Philharmonique - Metz-Sablou (Moselle), Option - Division supérieure - 1^{er} Prix - Admise en Division Supérieure - 1^{re} Section ; Chorale à voix égales de l'Union Philharmonique - Metz-Sablou (Moselle), Option - Division Supérieure - 1^{er} Prix - Admise en Division

Supérieure - 1^{re} Section ; Groupe Vocal Chantegaume - Virton (Belgique), Option - Division d'Honneur - 1^{er} Prix - Admise en Division d'Honneur.

ACCORDEONS

Orchestre d'Accordéons J. Dolanc (Juniors) - Freyming-Merlebach (Moselle), Option - 3^e Division, 1^{er} Prix - Admis en 3^e Division - 1^{re} Section ; Bretell's Pianisten Angelduerf - Consthum (Luxembourg), Option - 3^e Division, 1^{er} Prix - Admis en 3^e Division - 1^{re} section ; Les Compagnons de l'Accordéon - St-Avoid (Moselle), 2^e Division - 2^e Section, 2^e Prix - 1^{re} Division - 2^e Section ; Ecole d'Accordéons Denig - Petite-Rosselle (Moselle), 1^{re} Division - 2^e Section, 2^e prix - 1^{re} Division - 2^e Section ; Accordéon-Club - Sarreguemines (Moselle), 1^{re} Division - 1^{re} Section, 1^{er} Prix - 1^{re} Division - 1^{re} Section ; Accordéon-Club - Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle), Option - 1^{re} Division, 2^e Prix - Admis en 2^e Division - 2^e Section ; Accordéon-Club Supérieur - Puttelange-aux-Lacs (Moselle), Division Supérieure - 2^e Division, 1^{er} Prix Ascendant - Admis en Division Excellence - 2^e Section.

PLECTRES

Société Mandolines « Jeep » - Stiring-Wendel (Moselle), 1^{re} Division - 2^e Section, 1^{er} Prix - Admise en 1^{re} Division - 1^{re} Section ; Société Mandolines Colmariennes - Colmar (Haut-Rhin), 1^{re} Division - 1^{re} Section, 1^{er} Prix - 1^{re} Division - 1^{re} Section ; Ensemble à Plectres - Longjumeau (Essonne), Division Supérieure - 1^{re} Section, 1^{er} Prix Ascendant - Admis en Division Excellence - 2^e Section ; Orchestre à Plectres - Roquebrune-Cap-Martin (Alpes Maritimes), Division d'Honneur, Grand Prix d'Honneur.

CONCOURS 1988

Ce concours sera ouvert aux Harmonies - Fanfares et Batteries Fanfares de toutes catégories. Date et lieu seront fixés ultérieurement.

Midi-Pyrenees

Aveyron

Les troubadours du Rouergue

Le Conseil d'Administration des Troubadours a décidé, en novembre 1986, de fêter avec éclat les dix ans d'existence de la chorale. Pour les raisons climatiques cette fête qui tombait le 17 février a été reportée au 13 mars.

Trois mois sont un délai juste suffisant pour la préparation, et, sitôt terminées les festivités de Noël et du Jour de l'An, la ruche s'est mise à bourdonner. Préparation d'un programme, suffisamment copieux tout en restant dans des limites correctes, suffisamment varié afin de ne pas lasser les auditeurs éventuels. Contacts avec Edwige Bourdy qui accepte de chanter pour nous et nous propose, en retour, de chanter avec elle. Répétitions allongées, puis multipliées car le mauvais temps de janvier nous a fait prendre du retard. Recherche de l'Eglise qui nous accueillera, préparation de praticables assurant une présentation améliorée de l'ensemble des choristes. Au petit matin du 13 mars, quelques choristes signolaient encore des retouches aux derniers préparatifs.

Enfin, le concert, donné dans l'Eglise Saint-Amans dont l'acoustique est excellente, en présence de M. Censi, maire de Rodez et son épouse, de M. Briane, Député, du représentant de M. le Préfet, de M. Rey, Maire d'Onet-le-Château, Conseiller général représentant M. Puech, Président du Conseil général, empêché, de M. Geniez, Maire de Sainte-Radegonde, de M. Le Dauphin Dubourg, Directeur de l'Association Départementale pour le Développement Musical et, bien sûr, de M. Robin, Président de la Fédération Départementale des Musiques de l'Aveyron.

Selon le programme joint au compte rendu, le concert s'est déroulé dans des conditions parfaites. Dans l'ordre, ont été donnés : une rétrospective de quelques uns des chants interprétés par les Troubadours depuis leur création, puis les chants classiques actuellement au programme suivis par un mini-récital d'Edwige Bourdy. Après un court entracte, la Chanterie composée de 27 enfants se faisait valoir, bientôt suivie des adultes dans leur répertoire de chants profanes. Le tout se terminait par un inoubliable Laudate Dominum. Inoubliable car les 600 auditeurs (l'église était pleine à craquer) bissaient ce morceau qui était à nouveau interprété par Edwige Bourdy accompagnée par toute la chorale.



La Scola Camille Jacquemin de Forrières (Belgique). (Direction : Jules Grandmont).



Une petite réception très amicale dans la salle de répétition mise à notre disposition par la municipalité, permettait à Edwige Bourdy, entourée de ses parents et du Conseil d'Administration, de déguster la fouace traditionnelle ainsi que le gâteau à la broche arrosés d'une coupe de champagne.

Les festivités ne devaient pas en rester là puisque la municipalité nous conviait, le dimanche 15 mars à 11 h 45 à un vin d'honneur donné dans la salle de réceptions de la mairie. Après les éloges de la chorale prononcés par M. Censi, Maire, accompagné de son Conseil Municipal, M. Théodose, Président, remerciait la municipalité de son aide efficace, et M. Robin présidait, au nom de la F.D.S.M.A. une remise de médailles à des choristes particulièrement méritants.

La conclusion de ces deux journées allait être donnée à Bozouls, au restaurant La Rotonde où les choristes et leurs amis dont M. Censi, M. Briane, M. Geniez, Maire de Sainte-Radegonde, Mlle Turlan, Conseillère Municipale de Rodez, M. Lavabre, Président de la Diane Rouergate, M. Bidermann, Directeur de l'Union Musicale, soit en tout 160 personnes étaient conviées à un repas amical.

Tour à tour, devant une table excellentement garnie, M. Bidermann prêchait l'u-

nion sacrée entre les trois sociétés musicales présentes, soit : Les Troubadours, La Diane Rouergate et l'Union Musicale en proposant que la prochaine Sainte-Cécile les réunisse dans un banquet commun ; M. Lavabre dont la société vient de fêter ses 75 ans, souhaitait aux Troubadours une même longévité. M. Briane, Député, conquis par le concert émet le vœu de voir une suite à l'occasion du 11^e anniversaire et des suivants. Ces appels ont été entendus et les possibilités de leur donner une suite positive seront étudiées lors d'un prochain Conseil d'Administration. M. Geniez apportait à son tour un complément de félicitations et rappelait la liste déjà longue des manifestations animées par les Troubadours pour le compte des municipalités de Rodez, Onet-le-Château et Sainte-Radegonde. M. Robin avait enfin le dernier mot pour féliciter une dernière fois notre équipe.

Et, comme en France, tout finit par des chansons, quelques solistes faisaient admirer leur belle voix avant qu'une sauterie animée par nos musiciens renforcés par deux accordéonistes permette à chacun de se détendre dans une atmosphère de franche camaraderie. Très tard dans l'après-midi, les festivités prenaient fin sauf pour quelques irréductibles qui allaient encore dîner ensemble toujours sous la houlette de notre infati-

gable directrice, Solange Gout, qui, sur le pont, comme le capitaine du navire, quitte le bord la dernière.

De ces journées, fatigantes certes, mais enrichissantes, nous retiendrons certainement trois éléments majeurs : le regret que laissent les belles choses lorsqu'elles sont consommées ; l'immense satisfaction d'avoir conquis le public Ruthénois ; l'espoir de recommencer l'année prochaine et les années suivantes, et d'avoir, comme en 1987 le cœur serré, avant, et totalement épanoui après.

Basse-normandie

Calvados

CABOURG

Le samedi 13 décembre 1986, l'Eglise Saint-Michel de Cabourg devenait pour un soir une grande salle de concert pour la Musique Municipale qui exécutait son concert traditionnel de Sainte-Cécile. Grâce à l'amabilité et la gentillesse du Père Rochey, curé de la paroisse, les musiciens et musiciennes de l'Orchestre d'Harmonie avaient pris place sur une estrade dans le chœur de l'église.

Le concert débuta par la *Marche de la 9^e D.I.E.* dirigée par le sous-chef Pierre Fouilleul avec le concours de la Batterie-

Cmf



Fanfare animée par Louis Romanet. Puis devant une assistance nombreuse, aux premiers rangs de laquelle nous avons reconnu M. Ecobichon, Conseiller Général, M. Denis, Maire de Petiville et Mlle Mabire, Présidente de la société, l'orchestre d'harmonie interpréta, sous la direction de Jacques Lecornu, chef de musique à Cabourg depuis octobre 1972, les œuvres suivantes : *Petite suite pittoresque* en quatre mouvements de W. Hautvaast, *Rêverie* (solo pour saxophones altos) de J. Penders avec comme solistes Christian Lecornu, Professeur à l'École de Musique de Cabourg et André Mathias, *Dans les steppes de l'Asie* de R. Allmend. Des applaudissements nourris saluèrent ces auditions fort bien travaillées et mises au point par M. Jacques Lecornu et sa formation d'harmonie.

Après un bref entracte où Mlle Mabire remercia les personnalités présentes et l'assistance, plusieurs musiciens, dont nous citons les noms à la fin de cet article, furent décorés par le Conseiller Général et le Maire Adjoint.

Puis la deuxième partie du concert commença par une marche de L. Delbecq *L'Alouette défile* dirigée par M. P. Fouilleul avec le concours des tambours et clairons. Cette marche, où l'on reconnaît les motifs de la célèbre chanson canadienne *Alouette gentille alouette* fut appréciée par le public.

Puis Jacques Lecornu reprit la baguette pour diriger, avec le brio qu'on lui connaît, les morceaux suivants : *Anniversary March-Cha* de J. Penders, la célèbre valse *Espana* de Waltenfel d'après l'œuvre de Chabrier, *Cordilleras de Las Andes* de A. Malendo et pour terminer *La Grande Porte de Kiev* de Moussorgsky. Ce remarquable concert obtint un grand succès et le public applaudit longuement le Directeur et ses musiciens.

Les récipiendaires de la Sainte-Cécile 1986 à Cabourg furent : étoile d'argent de la Fédération de Normandie pour 10 années de présence à Nathalie Jourdain et Cécile Zannier, Médaille de

Bronze pour 20 ans à Alain Chapron, Hubert Heudes et Bernard Vivien, Médaille d'Argent pour 25 ans à la Présidente Nicole Mabire, et enfin M. Roger Lhiver médaille d'Or pour 35 ans et MM. Mathias André et Serge médaille de vétéran de la C.M.F. pour 43 ans pour le premier et médaille de bronze pour son fils.

VIRE

A l'occasion de la Sainte-Cécile 1986, la Musique Municipale de Vire exécutait un excellent et beau programme d'œuvres classiques et mernes à la salle du Vandeville devant un nombreux public enthousiaste le dimanche 23 novembre.

Thierry Delecourt présentait un orchestre d'harmonie de 60 exécutants qui enchantait les mélomanes virois. Le concert débuta par l'*Ouverture pour Musique d'Harmonie* de Félix Mendelssohn. Cette belle ouverture dans le style classique obtint un vif succès.

Cette œuvre fut suivie du *Capriccio for Trombone* de Jean v.d. Waart où le trombone à coulisse solo Jean-Pierre Guillouet donna le maximum de lui-même. Nous avons apprécié la chaude sonorité et la virtuosité de ce musicien, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris ancien élève de M. Dousse à l'École de Musique de Vire. Nous formulons le vœu et le souhait d'entendre à nouveau dans un prochain concert cet artiste au talent sûr.

La première partie du concert se termina avec l'œuvre de Guillaume Balay, ancien chef de la Musique de la Garde Républicaine *Au pays lorrain*. Nous avons apprécié ce morceau aux mélodies chantantes avec un beau solo de buyle, exécuté avec le brio qu'on lui connaît par René Tendron, musicien virois appartenant à la société depuis 40 ans.

L'entracte permit à M. Moru, Président de la Musique Municipale de saluer les personnalités présentes et le nombreux public. Il mentionna les succès des jeunes, Jean-François Hamel (trompette) et Sandrine Blin (flûte). M. Moru se réjouit également de la nouvelle installation au groupe Castel des locaux spacieux et améliorés de l'école Municipale de Musique. M. Malon, Maire Adjoint chargé des Affaires Culturelles souhaite voir un jour réunies pour une audition en commun : l'Harmonie Muni-



Le Mont Saint-Michel

cipale avec les chorales locales « Pro Arte » et « Olivier Basselin ».

La seconde partie du Concert commença avec un morceau moderne *Halifax* de Fernand Ruelle. Toujours au pupitre de direction Thierry Delecourt dirigea avec fougue et maîtrise *Man About Town* de P. Scheffer.

Ce beau concert de l'Harmonie Municipale de Vire se termina avec *Music of the Four Wind* de Roger où l'on peut apprécier le trompettiste solo : Arnaud Bellenger dans l'intermezzo. Des applaudissements nourris saluèrent ce très beau concert. Le dimanche 30 novembre 1986, l'Harmonie se fit entendre à nouveau pour le plaisir de tous à l'église Sainte-Anne de Vire lors de l'office dominical.

VIMOUTIERS

L'École municipale de musique de Vimoutiers a donné son concert de printemps le dimanche 22 mars 1987, salle des Fêtes Armontel en présence d'un public composé de représentants de la municipalité, de parents d'élèves et de sympathisants à la cause musicale.

La première partie était assurée par les élèves des 4 différentes classes instrumentales (flûte et piano notamment), ainsi que par l'orchestre des élèves de l'école de musique, sous la direction de Raymond Lapie ; cette toute jeune formation a présenté un programme varié comprenant entre autres, un Menuet de Lulli, mon premier concert de Armiot et John, ainsi que l'*Air d'Orphé* de Gluck, la flûte solo étant tenue par Marie-Claire Bechet, professeur à l'école de musique.

Pour la deuxième partie avait été invité le Quatuor de saxophones de la Fédération des Œuvres laïques du Calvados, composé de Christian Sabri, Jean-Marie Lefrançois, Daniel Grenot et André Pessel ; cet ensemble a présenté un panorama de la musique pour quatuor de saxophones, depuis les premières œuvres originales (Quatuor de Jean-Baptiste Singelee) jusqu'aux classiques — I^{er} siècle (Quatuor de Glazounov et Pierre-Max Dubois), terminant sur une note enjouée, par quelques ragtimes de Scott Joplin. L'ensemble a montré, s'il était nécessaire, toutes les possibilités (virtueuses ou expressions) de cet instrument.

Region-Parisienne

Seine-et-Marne

FONTAINEBLEAU

Un nouvel essor pour la Société Philharmonique de Fontainebleau

Fondée en 1858, la Société Philharmonique de Fontainebleau (créatrice de l'École Municipale de Musique de Fontainebleau en 1933) a connu une intense activité sous la direction de Paul Fievet,

compositeur au talent reconnu par des chefs tels que Paray, Pierre, Coppola, Casadesus... qui dirigèrent certaines de ses œuvres orchestrales. Paul Fievet était aussi président de la Fédération Musicale de Seine-et-Marne et membre du Conseil de la Confédération Musicale de France dans les années 1940 à 1960.

Sous la présidence de son fils Jean-Claude Fievet et la direction de Georges Daniel (1^{er} Prix d'Conservatoire d'Alger) l'Orchestre a repris le cycle des concerts depuis 1983.

En 1985, sous la présidence d'André Pincon (baryton soliste de Radio-France) la Société devenue « Société Philharmonique de Fontainebleau-Avon » s'est donné une structure adaptée aux besoins de l'animation musicale de la région, aux caractéristiques des divers publics et aux dimensions des salles. Elle s'est dotée de trois sections (composées d'éléments communs) :

- l'Orchestre Symphonique Fievet ;
- l'Ensemble Beledat, ensemble de musique de chambre ;
- les solistes.

Les musiciens de la Société, où tous les âges sont normalement représentés, sont tous bénévoles ; près de la moitié d'entre eux exercent ou exerceront des métiers à caractère musical.

L'Orchestre Fievet présente des concerts aux programmes éclectiques, de Mozart à Offenbach et Messager ou des compositeurs contemporains. Sept concerts en 1986.

L'Ensemble Beledat, animé par Hélène Boscheron (licence de concert de l'Ecole Normale de Musique de Paris) ainsi que les solistes, présentent des concerts de types très variés, dans des salles de spectacle ou d'audition, des salles de réunion d'organismes divers (maisons de repos ou de retraite, associations culturelles, etc.).

Ils tentent, avec succès semble-t-il, depuis novembre 1986, la gageure de réaliser des concerts hebdomadaires, de courte durée, avec leurs propres éléments ou avec des invités de tous ordres, isolés ou membres d'organismes de la région. Ils donnent ainsi, notamment à de jeunes talents, l'occasion de se produire devant un vrai public, dans une ambiance très différente de celle des « auditions » classiques.

Depuis trois ans, en coopération avec la Municipalité d'Avon, ils réalisent un programme ambitieux de mise en valeur du Manoir de Bel-Ebat (légué à Avon par les derniers héritiers des Editions Durand) qui fut un creuset de la musique française des XIX^e et —^e siècles : Saint-Saëns, Fauré, Debussy, Ravel, Ropartz et tant d'autres y séjournèrent.

Pour cette seule activité, la Société Philharmonique de Fontainebleau-Avon prépare six concerts « Les Riches heures de Bel-Ebat » illustrant les causeries-

évoquées solidement documentées d'Hélène Boscheron, qui seront données de juin à novembre 1987.

En 1986, l'activité de la Société se résume ainsi ;

- 7 concerts de l'Orchestre Fievet ;
- 20 concerts de l'Ensemble Bel-Ebat et solistes ;
- 7 concerts réalisés avec les éléments extérieurs soit 34 manifestations réunissant des publics de 30 à 200 personnes, au total de 1600 à 1800 spectateurs.

Un bilan très positif pour 1986 et des objectifs pour 1987 qui doivent, suivant le calendrier actuel, dépasser les résultats du passé dans une très large mesure.

Yvelines

POISSY

La Lyre Amicale de Poissy donnait, le dimanche 25 janvier 1987, dans la salle polyvalente de Beauregard, son concert annuel.

Le trio de saxophones « Microcosme » était l'invité de ce concert. Il était composé de J.R. Guedon, B. Auger, F. Saumagne professeur à l'Ecole de Musique de l'Harmonie.

Ce trio nous interpréta particulièrement de la musique contemporaine, qui n'est malheureusement pas toujours comprise par nos Anciens, mais aussi parfois de plus jeunes. Cela ne les empêche pas d'avoir le succès qu'ils méritent. Ils interprétèrent : *Scriptorium* de J.R. Guedon ; *Bagatelles* de B. Bartok ; *Clègre* de D. Bakar ; *Como in Vietnam* de St. Swallon ; *Rock Sax* de P. Yelin.

En deuxième partie, l'Harmonie prit place, forte de ses quarante musiciens auxquels s'étaient joints des professeurs de l'Ecole de Musique.

En introduction du concert, nous pûmes entendre « l'Ouverture fantaisie » de Tchaïkovsky, suivie de « Suite romantique » de Meindert Boekel.

Puis vint le morceau le plus moderne rythmiquement du concert avec « the cc Rag » de Jonathan Elkus. Ici les musiciens surent surmonter les difficultés de ce morceau avec courage et bravoure.

« Gammes variations » de P. Bonneau, compositeur français, mit en lumière la haute technique des musiciens. Cela



leur rappelait un petit peu leur passage dans les classes d'instruments où les gammes sont à l'honneur pour acquérir cette technique indispensable.

Pour terminer ce concert, l'Harmonie interpréta « Rapsodie anglaise » de Trevor Ford. Les musiciens se régalaient ; un morceau plein de charme, très bien écrit pour harmonie. Le public lui ne s'y trompa point en ovationnant les musiciens et leur chef G. Meissonier.

Val-d'Oise

ARGENTEUIL

Estudiantina d'Argenteuil

Le samedi 7 février 1987, les guitaristes de l'Orchestre à plectre « Estudiantina d'Argenteuil » ont donné un récital au Parc Camélinat à Argenteuil.

Mme Agnès Ponce, Maire Adjoint, assistait au concert.

Les guitaristes, qui habituellement sont aux pupitres d'orchestre, ont montré individuellement tout leur talent.

Nous avons pu applaudir successivement :

- La Cathédrale de Barrios et le Colibri de Sagreras par Olivier Cohen ;
- Variations sur un thème de Mozart de Sor et la Sonate d'Albenitz par Philippe Duthoit ;
- Veneciana de Pujol et Capriccio arabe de Tarrega par Jean Pihan ;
- Valse Choros de Villa-Lobos et Salve de Pujol par Jacques Vangansbecke ;
- Sonatine de Torroba (1. Allegro, 2. Andante, 3. Allegro) par Guy Le Roux ;
- Les Cinq Préludes de Villa-Lobos et les variations sur « Malbrough s'en va en guerre » de Sor par Alain Trotte.

Tous ces guitaristes - d'un réel talent - ont fait apprécier au public leurs qualités musicales ; ils sont élèves d'Alberto Ponce et de Mario Monti, au Conservatoire d'Argenteuil en Pré-Supérieur, Supérieur et Excellence.

Ce programme - d'une haute facture musicale - fut applaudi chaleureusement par un nombreux public qui goûta tout le charme de la guitare.

Récital de musique ancienne pour mandoline aux chandelles

Le samedi 7 mars 1987 s'est tenu dans la salle du Parc Camélinat à Argenteuil le traditionnel concert de musique ancienne pour mandoline. Six solistes de l'Estudiantina d'Argenteuil, auxquels s'était joint le jeune violoniste Stéphane Granjon, ont présenté à un public très intéressé le fruit des recherches musicologiques les plus récentes sur l'histoire de la mandoline, dans l'ambiance intime d'une salle éclairée aux chandelles.

Le récital s'ouvrit par le *Trio pour 2 mandolines et basse en ré majeur de Bonifazio Asioli (1769-1832)*. Ce musicien, célèbre à son époque, ami de Haydn,

CMF

Promenade
à travers
nos régions

premier directeur du Conservatoire de Milan, se retira en 1814 dans sa ville natale de Correggio pour se consacrer à l'enseignement. C'est dans la bibliothèque municipale de cette petite ville, proche de Modène, qu'on a retrouvé le manuscrit de ce trio, originellement pour mandoline, violon et violoncelle. La 2^e mandoline et la basse y accompagnent délicatement la 1^{re} mandoline, ressortant par sa virtuosité.

Didier Le Roux présenta ensuite les débuts de l'histoire de la mandoline : dérivée de la mandore française, elle apparut en Italie vers 1650 : elle avait alors 4 cordes de boyau accordées en quarte. Plus tard, le nombre de cordes passera à cinq, puis six (accordées sol-si-mi-la-ré-sol), et l'instrument sera appelé « mandoline milanaise ». Jean-Paul Bazin joua sur une copie d'instrument d'époque une *Suite en sol mineur de Niccolò Ceccherini*, extraite du *Libro per la mandolà*, copié en 1703 pour un certain Matteo Caccini (mandolà était l'autre nom de cette mandoline). Elle se compose d'un prélude, laissant une grande liberté à l'interprète, d'une allemande, et d'une fugue, simple mais émouvante. D'après le luthiste et musicologue anglais James Tyler, ces pièces seraient parmi les premières composées pour la mandoline, puisqu'elles datent des années 1650. L'auteur, Ceccherini, est principalement connu comme joueur de théorbe du « Grand prince de Toscane » Cosimo III de Médicis.

La mandoline « napolitaine », mère de la mandoline moderne, ne fit son apparition que vers 1750. Elle avait 4 cordes doubles accordées en quintes, comme de nos jours, mais ces cordes étaient alors en laiton ou en boyau, et on les pinçait avec une plume d'autruche. C'est sur une mandoline authentique faite par le célèbre facteur Antonio Vinaccia en 1782 que Didier Le Roux interpréta la *Sonate n° 5 en la majeur pour mandoline et basse continue de Gabriele Leone*, accompagné par son frère Guy à la guitare. Leone eut un succès enthousiaste aux *Concerts spirituels* parisiens en 1760 et 1766 (*). Il fut professeur de mandoline du duc de Chartres, à qui il dédia une méthode. Cette sonate, éditée en 1767, fait partie d'un recueil dédié au baron de Bagge, noble excentrique, amateur passionné de musique, qui s'attacha les meilleurs musiciens de l'époque grâce à sa générosité. Cette interprétation sur instrument d'époque permet de mettre en valeur le discours galant de la musique, sans rien ôter à la profondeur du mouvement lent, en accords répétés. Caroline Jullien et John Girard firent entendre ensuite une *Sonate anonyme en sol mineur pour mandoline et basse* (manuscrit à la Bibliothèque Nationale de Paris); Eric Depret et Stéphane Granjon, au violon, interprétèrent le 2^e mouvement du *Concerto pour mandoline en sol majeur de Giuseppe Giuliani* : c'est en fait un duo pour mandoline et violon très brillant, qui eut sans doute du succès à l'époque car on le retrouve édité en France et en Angleterre et en manuscrit, sous diverses formes... Puis on entendit un divertissement intitulé « *Ballet Anglois* » pour deux mandolines de G. Leone, qui fut joué sur l'instrument d'époque décrit plus haut, et sur une autre mandoline anonyme d'environ 1770.

Les interprètes abordèrent ensuite l'aube du XIX^e siècle avec une *Sonate pour mandoline et basse en ré mineur de Giovanni Hoffmann*, mandoliniste de l'école viennoise des années 1800, qui composait pour la mandoline minalaise; *12 variations sur « La Follia » pour mandoline et basse continue* datées 1791 et attribuées à G. Leone; et le *Duo pour mandoline napolitaine et mandoline lombarde en ut majeur Op. 1 n° 1*, du même G. Hoffmann, publié à Vienne en 1799 (original pour violon et mandoline lombarde). La version présentée perit d'apprécier l'association des deux types de mandoline. Le récital se conclut par un *Trio en sol majeur pour mandoline, violon et mandolone de Megelin*. La mandolone était une grosse mandoline, de taille intermédiaire entre la mandole et le mandoloncelle moderne; le Musée instrumental du Conservatoire de Paris en possède un. Quelques manuscrits, dont celui de ce trio, extrait de la Bibliothèque du Musée national de Prague, attestent qu'il était utilisé comme instrument de basse au XVIII^e siècle. La mélancolie toute bohémienne du 2^e mouvement, d'écriture très adaptée à ces trois instruments, fut vite effacée par la virtuosité du final, et le public applaudit chaleureusement les jeunes interprètes.

(*) Cf. l'article « La mandoline aux concerts spirituels parisiens du XVIII^e siècle » (n° 396 du Journal de la C.M.F.).

Le dimanche 29 mars 1987, l'Estudiantina d'Argenteuil a donné son Concert de Printemps dans la Salle des Fêtes Jean-

Vilar, sous la Présidence d'Honneur de M. Robert Montdargent, Député-Maire d'Argenteuil.

Dans l'assistance, on pouvait remarquer la présence de Mme Agnès Ponce, Maire Adjoint à la Culture ainsi que Mme Falk, M. Jullien, Conseillers Municipaux. M. Sylvain Dagosto célèbre compositeur et spécialiste des orchestres à plectre, très apprécié dans le monde mandolinistique, rehaussait - par sa présence - cette grande manifestation musicale.

Les 40 musiciens de l'Estudiantina - classée en Division d'Honneur - sous la direction de Mario Monti, avait préparé un programme éclectique comprenant des œuvres originales, des musiques anciennes et contemporaines originales pour mandoline, un concerto et deux grandes transcriptions d'œuvres symphoniques.

L'auditoire, dans un silence religieux, a pu goûter le programme suivant :

- *Renata*, ouverture pour orchestre à plectre de Lavitrano (éditions Schneider);
- *La Cenerentola* (Cendrillon), ouverture de l'Opéra de Rossini, sur une très belle transcription de Billi (éditions Mauri à Florence);
- « *Concerto pour Mandoline* » en Sol Majeur de Giuseppe Giuliani compositeur napolitain du XVIII^e siècle. Le manuscrit est de la Bibliothèque Nationale de Paris (reconstitué par Mario Monti et édité par les Editions Schneider) comporte 3 mouvements : 1. Allegro ma non tanto ; 2. Allegro ; 3. Allegro assai. C'est en fait presque un concerto pour 2 mandolines, car - en dehors des tutti, le soliste est toujours soutenu par une 1^{re} mandoline solo. Elisabeth Depret, jeune mandoliniste de 14 ans - et de plus excellente pianiste - donna toute la virtuosité et le brio à ce magnifique concerto, accompagné par son frère Eric, 1^{er} mandoline solo;
- *Streiflichter* d'Herman Ambrosius (éditions Trekel), suite musicale en cinq mouvements, sous la direction de Didier Le Roux codirecteur de l'Estudiantina, qui présenta cette œuvre d'Ambrosius (1897-1984) inspirée des rayons de lumière filtrant à travers un volet (lumière rasante) écrite dans le style particulier d'Ambrosius qui utilise souvent les gammes pentatoniques;
- *Suite pour Mandoline Seule* de Niccolò Ceccherini (XVII^e siècle) pour mandoline lombarde (manuscrit à la Bibliothèque Nationale de Paris) = 1. Prélude, 2. Allemande, 3. Fugue, par Jean-Paul Bazin sur une copie d'instrument d'époque, très bel instrument avec rosace ciselée, frettes amovibles, tête pliée à 12 chevilles et accordée en Sol, Si, Mi, La, Ré, Sol, que Jean-Paul Bazin joua avec beaucoup d'expression;
- *Divertissement pour Mandoline, Violon et Mandolone de Megelin* (XVIII^e siècle) en 3 mouvements : 1. Allegro mode-

rato, 2. Andante, 3. Finale (manuscrit de la Bibliothèque de Prague), mandoline Eric Depret, violon Stéphane Granjon, mandolone Jean-Paul Bazin ;

• Kassation de Gerhard Maasz pour flûte à bec et orchestre à plectre : 1. Rigoureux, 2. Calme, 3. Vif (éditions Trekel), flûte à bec soprano Marie-Christine Bourgoïn qui obtint beaucoup de succès dans cette œuvre de la nouvelle école allemande où l'utilisation du timbre de la flûte et de l'orchestre à plectre permet d'obtenir des effets nouveaux et surprenants ;

• Standchen d'Heinrich Konietzny pour flûte à bec et orchestre à plectre (éditions Trekel) d'un compositeur très connu de l'autre côté du Rhin. Maître de la nouvelle école, qui a écrit pour différents instruments et formations musicales autres que l'orchestre à plectre. Sa facture est très contemporaine ;

• Serenata Gaia de Raffaele Calace (éditions Calace Naples) magnifique pièce musicale de ce compositeur, virtuose et luthier napolitain (1864-1934), toute imprégnée de romantisme et de délicatesse ;

• La Danse du Feu de l'Amour Sorcier de Manuel De Falla, transcription Mario Monti. Cette danse pour chasser les esprits, dans un climat de mystérieuse sorcellerie et magistralement interprétée fut ovationnée.

Cédant aux applaudissements ininterrompus du public, l'orchestre - en bis - reprit la Danse du Feu.

Mario Monti remercia les personnalités et le public de venir encourager et apprécier le travail de l'Estudiantina.

Stage de perfectionnement pour plectres les 3, 4 et 5 avril 1987

Le stage s'est déroulé les 3, 4 et 5 avril dans les locaux du Parc Camélinat à Argenteuil, où 5 salles étaient mises à la disposition des stagiaires, venus des orchestres à plectre d'Argenteuil, Sartrouville et Persan.



Il y avait 28 stagiaires composés de : 4 Présupérieurs (niveau des Conservatoires), 10 Moyens, 5 élémentaires, 5 préparatoires et 4 guitaristes (2 moyens, 2 élémentaires).

Le stage était placé sous la direction de Mario Monti, professeur titulaire de mandoline et guitare au Conservatoire d'Argenteuil (école agréée) assisté de Didier Le Roux, codirecteur de l'Estudiantina d'Argenteuil, Lucette Vallée, professeur de mandoline à l'Ecole de Musique de Sartrouville et d'Eric Depret, professeur de mandoline à l'Ecole de Musique de Persan.

Le stage s'est déroulé dans un climat de travail intense et beaucoup avaient mal aux doigts après 7 heures journalières de pratique instrumentale.

Le vendredi, une causerie de Didier Le Roux agrémentée d'exemples musicaux permit de découvrir un historique de la mandoline et de sa littérature. Le samedi et le dimanche les stagiaires eurent un travail individuel technique : pour les

supérieurs : un extrait d'une partita pour mandoline seule de Konietzny : Spinetto II (Editions Trekel), pour les moyens : une sonate anonyme du XVIII^e siècle en sol mineur (manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris) et le Mouvement Perpétuel de Calace ; pour les élémentaires : un concerto pour mandoline de Giuliano (Editions Schneider) ; pour les préparatoires : le 2^e mouvement du Concerto d'Eterardi (Editions Schneider).

Après le travail individuel, les stagiaires travaillèrent par groupe de même niveau et par petits ensembles avec mandolines et guitares, puis un grand ensemble avec tous les musiciens.

Un très beau concert donné par les stagiaires termina ces deux journées de travail, avec le programme suivant :

Préparatoire : l'Alsacienne de Delys (Editions Schneider) et le II^e Mouvement du Concerto d'Eterardi.

Elémentaire : le Menuet de la 39^e Symphonie de Mozart pour mandoline et mandole, transcription M. Maciocchi.

Les guitares jouèrent l'Air à danser de R. Worschech.

Un petit groupe d'élémentaires et de moyens jouèrent Pizzicato Polka du Ballet de Sylvia de Léo Delibes.

Un autre groupe plus important joua Nuit Florentine de M. Maciocchi.

Un autre groupe de moyens joua le Trio pour 2 mandolines et mandole d'Ambrosius (Ed. Trekel), un autre le Largo du Duo de Verdone (Ed. Schneider).

Un trio joua une Sinfonia en Ré Majeur pour 2 mandolines et basse de Gervasio (Ed. Schneider).

Un jeune musicien de 14 ans joua, accompagné à la guitare, le 1^{er} Caprice de Concert d'Arienzo (Ed. Mauri).



CMF



Les supérieurs nous firent entendre un Duo pour 2 mandolines d'Ambrosius en 4 mouvements (Ed. Trekel) et le « Petit Bréviaire » pour 2 mandolines de Koniety (Ed. Trekel).

Ils interprétèrent ensuite un quatuor classique de Calace pour 2 mandolines, mandole et luth cantabile « Romance sans parole ».

Les 28 stagiaires réunis terminèrent le concert en interprétant sous la direction de Mario Monti : Cortège du muguet de Maciocchi.

Ce concert d'une heure et demie - d'un très bon niveau musical - permit aux musiciens de se rendre compte des résultats obtenus avec un travail intensif dans un magnifique climat d'amour de la musique et de l'art plectral inculqué par les animateurs du stage et ressenti profondément par tous.

Tout le monde se quitta en souhaitant, du plus jeune au plus âgé, de participer au prochain stage.

Picardie

Aisne

LAON

Congrès annuel 1987

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la Présidence de M. Roger Thirault qui prononce les paroles de bienvenue et retrace les grandes lignes de l'activité de la Fédération dans l'année écoulée. Il présente les excuses de M. le Préfet, du Secrétaire Général de la Préfecture, de M. Brazier, Président du Conseil Général, de M. Roy ; il salue la présence de M. Vermeige, Directeur de la musique pour le Département et passe la parole au Secrétaire Général, Daniel Pichelin.

Ce dernier remercie vivement la maison Couesnon pour l'exposition réalisée une fois de plus dans le hall d'entrée des Mutuelles Agricoles et pour sa générosité renouvelée puisqu'elle offre encore une trompette de cavalerie et un bon d'achat de 500 F.

M. Pichelin présente donc pour la 22^e fois son rapport moral en remerciant les présents à cette manifestation, en effet, sur 102 sociétés affiliées, 77 sont représentées ce matin.

Nous avons enregistré une nouvelle adhésion : celle de l'école de musique d'Origny Sainte Benoit pour laquelle nous formulons des vœux de réussite.

« Sachez, chers amis, que nous sommes là pour vous aider, vous conseiller ; n'hésitez pas à nous contacter, à nous écrire et ce sera toujours avec plaisir et empressement que nous répondrons à vos demandes. »

M. Pichelin rappelle que les sociétés qui se créent et adhèrent à la Fédération dans le courant de l'année, peuvent recevoir sur leur demande une subvention exceptionnelle de 1.000 F versée en deux tranches égales à condition qu'elles soient titulaires du livret fédéral, la seconde tranche n'étant versée que lorsque les justificatifs de la première sont parvenues au secrétariat. Cette subvention est donnée par le Conseil Général.

Cotisations 1988 : les cotisations annuelles partent du 1^{er} janvier et exigibles à partir de cette date. Il en est de même pour les propositions d'assurances et l'abonnement au journal de la C.M.F.

M. Pichelin donne le détail des cotisations reçues et rappelle que le Trésorier reverse à la C.M.F. 80 % des cotisations avant le 23 février de chaque année !

Examens 1986 : 26 sociétés ou écoles, réparties en 23 centres ont présenté 1700 élèves en solfège et 780 en instruments soit au total 2.480 candidats, soit une diminution d'environ 10 % par rapport à 1985.

Comme les années précédentes, le ministère des Affaires Culturelles, par le canal de la C.M.F. n'a donné aucune subvention pour ces examens.

Il félicite ces élèves, futurs musiciens de nos sociétés populaires et leurs dévoués moniteurs et professeurs. Grâce à ces



derniers, à leur ténacité, nous avons encore l'espoir que nos petites sociétés rurales, estimées à 90 % des effectifs, auront encore un bel avenir, malgré les vicissitudes de la vie actuelle.

« Nos musiciens donnent tout leur cœur, font des efforts financiers considérables et sont très fiers de leur société locale, et cela compte aussi, et puis, ce sont presque tous des amateurs, c'est-à-dire des musiciens qui jouent pour leur plaisir, bénévolement, en dehors de leur profession. Toutes ces formes d'expression musicale méritent beaucoup d'égarés, beaucoup de considération ; le chant choral a aussi sa part dans ces activités musicales, la pratique de la voix, ce magnifique instrument naturel, développe considérablement l'oreille musicale. Que deviendraient nos sociétés sans les musiciens amateurs ? Selon les statistiques, plus d'un Français adulte sur trois possède un instrument et près d'un adolescent sur deux (15 à 19 ans) en joue au moins occasionnellement - la musique jouirait-elle d'un nouvel engouement ? - l'Education Nationale est-elle prête à répondre positivement à cet élan ? »

M. Pichelin donne ensuite des détails sur les examens 1987, puis aborde la répartition de la subvention 1986, attribuée par le Conseil Général en fonction des rapports d'activité de 1985.

« Nous remercions M. le Président du Conseil Général de l'Aisne ainsi que les Conseillers Généraux dont la compréhension et la gratitude nous touchent profondément. »

Vient ensuite la liste des récompenses attribuées en 1986 et pour les récipiendaires, il adresse les vives félicitations du Conseil d'Administration et l'honneur qui leur échoit nous réjouit tous.

M. Pichelin aborde ensuite le chapitre des examens 1987 et la réunion des moniteurs du 17 novembre 1986 en vue de la préparation de ces examens : 19 sociétés y étaient représentées. Il retrace ensuite l'activité du Conseil d'Administration et du Comité artistique qui ont tenu de très nombreuses réunions.

Le problème de la Région est ensuite évoqué avec la motion déposée par le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 28 septembre à Amiens, faisant remarquer que cette réunion n'était pas statutaire, puisqu'il n'y a pas de statuts !

Nous nous réunissons depuis, fréquemment pour mettre au point la rédaction de ces statuts, et voilà où nous en sommes.

Il n'y a pas eu de concours de classement des sociétés en 1986.

En 1987, il n'y aura pas de festival départemental, toutefois, si certaines sociétés désirent se faire classer, elles doivent en faire la demande et un jury se

cmf



conseillé nos jeunes et qui ont parfaitement rempli la mission difficile qui leur avait été assignée.

Le concert de clôture a parfaitement reflété le travail effectué. Tous ceux qui ont pu assister se sont rendu compte à quel point il avait été bien préparé.

Le stage 1987 se déroulera du 2 au 11 juillet sans interruption. M. Dondeyne assisté de M. Lesieur en assureront comme l'an dernier la direction artistique. Les Professeurs sont les mêmes : Edith Foulon (flûte), Daniel Sauvage (percussion), Bruno Morel (Clarinette), Vincent Lalire (trombone, cor, gros cuivres), Michel Bruneau (petits cuivres), Xavier Rosselle (saxophone). Le droit d'inscription est de 200 F par stagiaire.

M. Roger Gravelin donne ensuite le détail des réunions qui se sont tenues au niveau de la Fédération Régionale pour l'élaboration des statuts et sur les cotisations qui ont déjà été données depuis 3 ans. Il est préférable de surseoir au paiement pour 1987 mais attendre que les statuts soient en place et que la région fonctionne. La décentralisation est irréversible et si nous voulons continuer à adhérer à la C.M.F., il faut en passer par là.

M. Thirault signale qu'il a reçu, pour raison de santé, la démission de M. Lesage, Directeur de l'Ecole de musique d'Hirson, en tant que Vice-Président, représentant l'arrondissement de Ver vins.

Les autorités arrivent pour la 2^e partie de cette assemblée et nous accueillons le Maire de Laon, M. Dosières, M. Lamant, Député, M. Giraud, Sénateur, Conseiller Général d'Oulchy-le-Château. M. François Lesein, Conseiller Général de Sissonne, Mlle Curtil, Conseiller Général de Corbeny.

M. Giraud prend la parole pour dire son amitié au Président, aux membres du Conseil d'Administration et aux représentants des sociétés.

Représentant le Président Charles Baur, il manifeste sa satisfaction de se trouver

parmi les délégués et dit entre autre :

« Si vous êtes porteurs de culture, vous êtes également des exemples, car nous savons bien que la qualité de vos prestations est due surtout à la persévérance avec laquelle vous acquérez les qualités et le talent qui vous sont nécessaires pour exprimer l'âme des musiciens dont vous interprétez les œuvres. Je crois que toute la formation que vous assurez à tous les musiciens qui s'engagent à recruter en direction de l'art que vous exprimez est une formation qui est à la fois acceptée, dispensée, assumée avec autant de persévérance par ceux qui la donnent que par ceux qui la reçoivent. Vous êtes le témoignage à travers les cantons où vous vous trouvez, de ce qu'est un effort humain, cohérent, accepté, voulu et aboutissant à une certaine perfection que vous ne trouvez jamais assez suffisante, la preuve : vous battez de concours en concours pour être toujours les meilleurs.

Dans les questions diverses, M. Simon de Crézancy pose les problèmes des cotisations d'assurance et de ce qui est assuré par la Fédération, ayant épluché les contrats.

Cette question sera posée à l'Assemblée Générale de la C.M.F. par nos représentants. Le représentant de Fresnoy-le-Grand demande s'il y a toujours une subvention pour un festival cantonal : M. Pichelin demande une lettre pour cette question, un budget, des justificatifs à l'appui. Tirage de la tombola : la fanfare de Braine gagne la trompette de cavalerie et le bon de 500 F est attribué à l'Harmonie de La Fère.

M. Thirault passe la parole au Maire de Laon M. Dosières. « Si j'ai tenu à venir ce jour, c'est pour dire toute l'estime que j'ai pour la musique et remarque également qu'il est assez rare de trouver un aussi grand nombre de participants. J'ajoute que s'il est important que la musique puisse se développer et s'intensifier, je formule des craintes sur l'orientation qui est donnée en matière musicale à la région dans la mesure où, s'il est tout à fait souhaitable de développer et de favoriser la création d'un orchestre régional de haut niveau, je pense qu'il serait dangereux que la totalité du financement consacré à la musique aille vers un seul organisme, si prestigieux soit-il, car il ne faut pas oublier qu'il arrivera un moment où s'il n'y a plus l'ensemble des efforts qui sont réalisés dans vos écoles, je ne vois pas où sera le puits de cet orchestre régional.

Je pense qu'il sera possible de rectifier le tir et qu'on ne sacrifiera pas le prestige à une politique qui concerne l'ensemble des jeunes. Les besoins musicaux sont très forts, on le sent de la part de la population. Il faut que chacun puisse travailler en collaboration et puisse trouver sa place dans d'autres structures. »

La parole est ensuite à M. Lesein qui

tenait à ce que la commission du Conseil Général soit représentée et « pouvoir vous saluer dans vos travaux et remercier par la voix de son Président pour ce que vous faites pour la musique et merci aux dévoués du bureau de la Fédération.

Il donne quelques chiffres : la Fédération Départementale touche 22 % des allocations distribuées par le Conseil Général. Cette somme ne comporte pas les 110.000 F donnés aux écoles de musique. Ces écoles qui ont démarré avec l'aide de la Région, il faut prendre conscience qu'elles ont besoin de poursuivre leur effort, de s'installer dans d'autres locaux bien souvent, et c'est là qu'il faudrait que cette aide puisse continuer encore quelques années. Mais ces écoles ou conservatoires coûtent très cher et représentent un effort au niveau de la culture et il faudrait redéfinir les critères de l'école de musique. Ne soyez pas trop vigoureux dans vos propos vis-à-vis de vos responsables quand ils vous classent là ou là : il y a des explications. Je sais que certains propos ont été très vifs parce que l'on ne voulait pas classer certains centres dans les écoles de musique, mais que voulez-vous, lorsqu'ils auront un peu grandi, qu'ils auront d'autres dispositions techniques et de professeurs, mais pour l'instant soyez gentils, ne tirez pas sur le pianiste !

M. Lamant prend la parole pour quelques remarques. Il représente le Président du Conseil Général et se trouve heureux de participer à cette manifestation.

« Ce qui vous amène à cette assemblée, c'est l'amour de la musique, l'effort du département est important et les concerts donnés par les enfants des écoles de musique sont là pour en témoigner.

Chaque fois que l'on s'occupe de jeunes, c'est un plus dans le département pour l'ensemble de notre société.

Le Département est très content de s'adresser à la Fédération plutôt que de s'adresser aux uns et aux autres. C'est ce qu'il a toujours souhaité : pouvoir s'adresser à des comités départementaux, à des Fédérations : un interlocuteur pour pouvoir cibler les problèmes et pouvoir distinguer l'aide que nous sommes capables d'apporter.

Le Président Thirault remercie les participants et lève la séance à 12 heures en proposant de boire le verre de l'amitié avant de se retrouver à Notre-Dame de Lisse pour un repas pris en commun.

Allocution de M. Verneige, Directeur de la Musique

au cours du Congrès de la Fédération de l'Aisne de musique du 5 avril 1987

M. Verneige rappelle dans son allocution ce qu'à dit le Secrétaire Général lors de son exposé, au sujet de l'amateurisme,

considérant qu'il ne peut y avoir de développement musical réel et important, sans le soutien de la partie musicale amateur.

Il rappelle l'effort consenti par le Conseil Général pour l'attribution de subvention puisque pour 1987, il faut prévoir presque 22 % des crédits que le département consacre à la musique ce qui témoigne de l'intérêt que porte le Conseil Général à vos activités.

« M. Pichelin soulignait que de plus en plus on pouvait considérer qu'il y avait un nouvel engouement pour la musique et je le suis tout à fait sur ce terrain là. Il me semble que nous récoltons les fruits des efforts faits il y a une vingtaine d'années lorsqu'André Malraux plaçait à la tête de la Direction de la musique Marcel Landowsky qui avait entamé un effort considérable notamment en faveur de la formation et de l'enseignement musical. Les choses ont bien évolué depuis, et nous récoltons maintenant les fruits de ces efforts. Je pense que nous sommes arrivés au terme d'une évolution qui a pris plusieurs années et je soulignerai le rôle irremplaçable qu'ont joué vos sociétés musicales dans la période d'après guerre et notamment pour la formation des musiciens. L'enseignement musical s'est structuré : c'est peut-être dans le paysage musical, le domaine qui a évolué de la façon la plus essentielle et on le ressent bien dans le département de l'Aisne comme dans beaucoup beaucoup d'autres que je visite. On s'aperçoit que les villes les plus importantes se structurent de façon à devenir le plus autonomes possible. A cela il y a une explication très simple : nous nous trouvons dans une situation où de nombreux musiciens diplômés, professionnels et jeunes, se trouvent sur le marché du travail et que ces jeunes permettent l'organisation d'écoles de musique de conservatoires structurés, leur vocation étant, bien entendu, de former des musiciens amateurs (95 à 98 %). Il n'en reste pas moins que ces structures se font avec des encadrements qui sont faits par des professionnels et je crois qu'il ne faut pas le regretter parce que c'est le gage d'une pratique amateur de meilleure qualité et je pense que les sociétés qui se dirigent dans cette voie ont à gagner à ce développement et cette restructuration de l'enseignement musical. Vous savez que dans l'Aisne ; depuis 1985, a été constitué un conseil technique et pédagogique musical dans lequel votre fédération est représentée par le Président, Membre de droit et par deux autres délégués de la Fédération et ce conseil reflète bien la diversité des démarches qui sont entreprises en faveur de la formation musicale. La musique, et a fortiori l'enseignement de la musique n'a pas de caractère monolithique, il n'y a pas un enseignement de la musique, il y a des diversités de démarches au profit

et au bénéfice de la formation musicale et je crois que tout le monde participe à un édifice qui constitue l'enseignement de la musique dans un département. Cet enseignement se pratique à plusieurs niveaux et je ne sais pas si l'on préfère à l'éducation nationale que la présence des universités ou des I.U.T. ait jamais remis en question l'existence de l'école primaire ou de la maternelle. Cela ne veut pas dire qu'il faut moins de compétences à l'école primaire ou la maternelle, cela veut dire qu'il faut des compétences d'une autre nature. L'enseignement gagerait à ce que l'on différencie bien les actions, les démarches, les initiatives, de telle sorte que chacun à sa place, puisse remplir une mission efficace pour la formation des musiciens amateurs pour l'essentiel, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il faut aussi préserver les chances de ceux qui souhaiteraient accéder à des responsabilités ou à des postes professionnels et ceux-là doivent pouvoir, dès le départ, bénéficier d'un enseignement qui sera reconnu et qui préservera toutes leurs chances d'accéder à un enseignement supérieur, et ces objectifs ne me paraissent absolument pas incompatibles avec la formation des musiciens car, quel meilleur gage donner à la qualité de la pratique amateur que celui d'un enseignement de qualité au départ.

Je tenais à faire ces quelques réflexions pour dire que tout le monde avait sa place dans le paysage musical, que je ne souhaitais pas, personnellement entrer dans le débat qui, périodiquement affronte les professionnels aux amateurs. Nous avons mené plusieurs actions qui ont milité en faveur d'un rapprochement de ces deux pratiques musicales, j'en citerai une, simplement : l'année dernière, à l'occasion du stage éducatif qui s'est déroulé à Vervins, Hervé Brisse, le tuba solo de l'Orchestre National de Lille, qui se produit dans le département sous la direction de M. Casadessus, a participé au concert avec l'Harmonie de Marly-Gomont, et je peux vous dire que c'est une expérience enrichissante pour les uns et pour les autres dans la mesure où les musiciens ama-

Nous rappelons que les articles doivent être dactylographiés ou s'ils sont calligraphiés, parfaitement lisibles, dans les deux cas, propres, sans ratures. D'autre part, il est formellement interdit de nous adresser des coupures de journaux qui ne seront plus publiées car ces articles émanent des rédacteurs des fédérations avant toute chose.

teurs se sont aperçu qu'ils avaient beaucoup à obtenir et à rechercher auprès de musiciens qui, techniquement sont plus évolués qu'eux, il n'y a pas de honte à le reconnaître, un musicien qui passe plusieurs heures par jour à travailler son instrument peut être plus fort qu'un musicien qui pratique après ses heures de travail, il n'y a là aucun mérite particulier mais le musicien professionnel pouvait faire bénéficier de son expérience les musiciens amateurs et de la même façon, Hervé Brisse a pu s'enrichir aussi de la réalité de la pratique musicale amateur à laquelle il a été confronté au cours des répétitions qui ont eu lieu à l'occasion de cette manifestation. Nous avons tout à gagner d'un rapprochement de ces initiatives.

Je voudrais souligner que l'une des préoccupations de la délégation départementale auprès du Conseil Général est la formation. C'est la raison pour laquelle je voudrais féliciter le Président et les membres du Conseil d'Administration d'avoir pris l'initiative d'entériner l'été dernier le stage de Tergnier qui va être reconduit cette année et qui va tout à fait dans le sens des actions que nous voulons mettre en place pour dynamiser les actions de formation.

Quelques chiffres pour vous rappeler qu'en 1986 le Conseil Général consacrait près de 27 % de son budget musical à la formation, mais avec une sorte de déséquilibre dans la mesure où dans cette enveloppe, près de 75 % était consacré à l'investissement (achat d'instruments de musique) et seulement 25 % à des actions de formation et actions pédagogiques. Cette année la proportion sera inversée puisque l'enveloppe a été augmentée de près de 30 % pour être consacrée à la formation et à l'enseignement général avec amélioration de la tendance puisque ce ne seront que 60 % de l'enveloppe qui seront consacrés à l'investissement alors que 40 % seront consacrés à l'aide aux écoles de musique et formations pédagogiques directes. Je me suis étendu sur cette action d'enseignement, ce qui me paraît tout à fait prioritaire et voudrais vous redire ici toute ma disponibilité pour participer, autant que vous le souhaitez, à toutes les actions que vous mettrez en place dès lors qu'il s'agira de militer en faveur d'une pratique musicale d'amateur dynamique et de qualité.

Stage « Gabriel Locqueneux » 1986

Rapport présenté par Michel Lopez, Vice-Président de la Fédération des sociétés Musicales de l'Aisne.

Organisé par le Comité Artistique de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne avec le concours financier du Conseil Général et la collaboration de la ville de Tergnier, on peut dire que le premier stage destiné aux jeunes musi-

Cmf



ciens appartenant à des sociétés affiliées à notre Fédération, fut un succès :

- succès auprès des jeunes ;
- succès pédagogique et artistique ;
- succès des organisateurs.

Le succès auprès des jeunes fut assuré en grande partie grâce à la collaboration des Présidents et Directeurs des sociétés musicales qui ont diffusé l'information, qui ont su présenter tout l'intérêt d'un tel stage et motiver leurs jeunes musiciens.

Tout cela fut tellement bien fait que nous avons malheureusement dû refuser des inscriptions.

Au départ, et compte tenu des éléments financiers dont nous disposions, nous espérons une quarantaine de stagiaires. En réalité, nous avons eu plus d'une cinquantaine de demandes et pu en accepter 49.

J'ai été agréablement surpris et heureux d'avoir vu pendant ces cinq jours, des jeunes qui ont tout de suite su s'intégrer aux conditions du stage et à sa discipline. J'ai vu des jeunes enthousiastes pendant toute la durée de ce stage et même pour la plupart, déçus qu'il soit limité dans sa durée. Incontestablement sur ce point, ce fut un grand succès, un étonnant succès.

Cet enthousiasme, qui fut partagé par tous, on le doit essentiellement à la qualité des jeunes musiciens mais aussi à M. Désiré Dondeyne, le Directeur artistique, à M. Emile Lesieur qui l'a assisté et à tous les professeurs qui ont encadré, dirigé, conseillé nos jeunes et qui ont parfaitement bien rempli la mission difficile qui leur avait été assignée.

Le succès pédagogique, on le doit bien sûr à M. Dondeyne dont la présence, le dynamisme et bien évidemment la compétence nous ont comblés. Ce succès on le doit aussi à l'immense travail de M. Lesieur, constamment présent, plus jeune que jamais au milieu des jeunes. Homme au dévouement exceptionnel, aux qualités musicales incontestées, M. Lesieur a, lui aussi, été l'un des grands artisans de cette réussite.

Quant aux professeurs, ils ont été formidables. Ils ont parfaitement compris ce que l'on attendait d'eux et les stagiaires ont pu ainsi travailler sérieusement et mieux connaître leur instrument.

Le concert qui a clôturé cette semaine de stage a parfaitement bien reflété le travail effectué. Tous ceux qui ont pu y assister se sont rendus compte à quel point il avait été bien préparé.

Le programme, qui n'était pas simple, a permis aux jeunes de constater qu'avec du travail, de la discipline, de l'application dans les nuances, la justesse, il était possible de faire ce que certains n'osent pas faire dans leur société.

Nos jeunes stagiaires, âgés de 13 à 19 ans, ont vu combien l'accord des instruments était important pour faire de la musique d'ensemble, que le travail de détail était indispensable et que même avec des niveaux différents, on pouvait faire de la bonne musique.

Pour ce qui est de l'organisation, c'est le comité artistique qui m'en avait confié la responsabilité, et, au cours de multiples réunions, nous avons pu mettre au point ce premier stage que nous avons décidé de baptiser « Gabriel Locqueneux » en hommage à cet homme qui pendant plusieurs dizaines d'années a été un exemple pour la jeunesse et qui a beaucoup donné à notre fédération.

Je tiens à remercier le Président Roger Thirault et tous les membres du Comité artistique qui m'ont aidé et soutenu pour la mise au point de ce stage, à remercier également les jeunes pour leur gentillesse et leur compréhension ainsi que les parents, présidents et directeurs des sociétés qui m'ont apporté leur confiance et permis de réaliser la tâche importante et délicate qui m'incombait.

La réussite de cette entreprise, je la dois d'abord à ma secrétaire à l'Ecole Municipale de Musique de Tergnier, qui s'est beaucoup investie dans le lourd travail de préparation, et aussi au soutien et à la collaboration efficaces de M. le Maire de Tergnier.

Ainsi, je crois pouvoir dire que le succès de l'organisation c'est en fait le succès d'une équipe qui m'a beaucoup aidé et fait confiance.

Voilà donc le bilan très positif que je peux donner de ce stage dont je rappelle qu'il s'est déroulé du 30 juin au 5 juillet 1986 dans les locaux de l'Ecole Municipale de Musique de Tergnier.

L'hébergement s'est fait à l'auberge de la jeunesse de Chauny où les stagiaires y étaient transportés par le car de la ville de Tergnier. Quant aux repas, ils étaient pris au restaurant scolaire de Tergnier.

Le premier jour, les stagiaires ont été accueillis à 10 heures, installés dans les différentes salles et dès l'après-midi, ont tout de suite commencé à travailler.

Les autres jours, le programme était le suivant : après le petit déjeuner, travail

de technique instrumentale, déchiffrage et détail du programme établi par M. Dondeyne, sous la conduite des différents professeurs, puis après le repas de midi, travail d'ensemble avec M. Lesieur et M. Dondeyne. Vers 17 h 30, les stagiaires étaient libres jusqu'à l'heure du repas de 19 heures. Pendant ce temps libre, ils avaient la possibilité d'aller à la piscine, de faire du tennis ou tout simplement une petite promenade. Vers 20 heures, c'était le départ pour l'auberge de la jeunesse de Chauny.

Le samedi 5 juillet, le stage s'est donc terminé avec le concert dirigé par M. Lesieur et M. Dondeyne.

Au cours de ce concert, un certain nombre de groupes se sont produits sous la direction de leur professeur. Ainsi nous avons pu entendre la percussion, les petits cuivres, puis un ensemble de cuivres avec trombone, cor et tuba, les clarinettes et les flûtes.

Ce concert a été particulièrement bien réussi et apprécié par le public. Et c'est après une réception à laquelle M. le Maire de Tergnier avait convié à l'hôtel de ville, tous les participants et organisateurs que les stagiaires se sont séparés avec le ferme espoir de se retrouver pour un nouveau stage.

Ce nouveau stage « Gabriel Locqueneux », le Comité artistique m'en a, à nouveau, confié la responsabilité et il est actuellement en préparation.

Je puis vous indiquer qu'il aura donc lieu à Tergnier dans les mêmes conditions que l'an dernier et que, pour répondre au vœu exprimé par la plupart des stagiaires, la durée en a été prolongée.

C'est donc du 2 au 11 juillet qu'il se déroulera sans interruption.

M. Dondeyne, assisté de M. Lesieur, en assureront, comme l'an dernier, la direction artistique.

Les professeurs qui encadreront les jeunes musiciens seront les mêmes à savoir : Edith Foulon pour la flûte, Daniel Suvage pour la percussion, Bruno Morel pour la clarinette, Vincent Lalire pour le trombone, le cor et les gros cuivres, Michel Bruneau pour les petits cuivres. Nous aurons en plus, Xavier Rosselle pour le saxophone.

Les inscriptions qui sont retenues à partir du niveau élémentaire de la Fédération sont encore reçues. Nous en avons actuellement une quarantaine et nous pouvons encore en accepter quelques-unes sauf pour les petits cuivres et le saxophone où les groupes sont complets.

Je rappelle que le droit d'inscription à acquitter est de 200 F par stagiaire et que le montant doit en être réglé dès que possible. Tous les règlements doivent être libellés au nom de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne.

D'une manière générale, tout le courrier concernant le stage 87 doit m'être

adressé à Tergnier. Vous connaissez mes coordonnées qui sont d'ailleurs indiquées dans les renseignements qui vous ont déjà été communiqués et qui sont résumés dans la feuille qui vous a été remise aujourd'hui.

Je suis évidemment à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et j'espère que, comme l'an dernier, ce deuxième stage sera réussi et souhaite pouvoir vous le confirmer lors de notre prochaine assemblée générale en 1988.

Poitou-Charentes

De stage en stage en festival

La Fédération Poitou-Charentes a mis sur pied depuis l'automne un certain nombre de rencontres du plus haut intérêt pour les musiciens et surtout, pour les directeurs dont le rôle apparaît de plus en plus fondamental dans l'évolution nécessaire des orchestres d'instruments à vent et à percussions en un mot les orchestres d'harmonie. C'est au chef que revient le plus souvent le choix des morceaux mis en répétition. C'est à travers ce choix que les musiciens accéderont à une musique plus élaborée et qu'ils pourront offrir à leur public des concerts d'une plus grande richesse. C'est le chef qui exige la concentration de chaque élément de l'orchestre et la souplesse de l'exécution. Un bon musicien peut être doué pour prendre la direction d'un ensemble et certains y réussissent fort bien. Il n'empêche qu'il reste souvent beaucoup à apprendre surtout si l'on trouve sur son chemin des hommes qui ont quelque chose à transmettre non seulement sur le plan des techniques mais aussi sur celui des valeurs humaines qui conditionnent la réussite. L'un de ces hommes, les musiciens du Poitou-Charentes l'ont rencontré en la personne de Philippe Dulat, Directeur Adjoint de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris, titulaire de plusieurs prix du Conservatoire National supérieur de Paris.

Direction d'orchestre

A Mele en Deux-Sèvres, centre géographique de la région 2 week-ends de travail se sont tenus au lycée agricole : en pension complète sur place. La vie en commun pendant deux jours permet de prendre le temps de s'exprimer, de parler, d'aller au fond des choses, la rencontre est ainsi plus enrichissante.

Les 25 et 26 octobre, 34 musiciens se sont retrouvés autour de Philippe Dulat. Les uns étaient candidats à la direction, les autres étaient venus pour compléter l'orchestre et permettre un bon travail pratique. Ce qui a permis d'alterner séances initiation et travail réel de répé-

tion. Lors du premier stage, l'animateur a surtout insisté sur les bases humaines techniques et physiologiques. Position fondamentale face à l'orchestre le départ ou l'arrêt... beaucoup plus que cela, par un cheminement bien difficile à expliquer, chaque stagiaire a pris conscience de la complexité des problèmes humains évoqués. C'est par là sans doute que, de l'avis unanime des participants, ce mini stage a été une totale réussite. Ils se souviendront longtemps de ce moment privilégié d'une fin de repas où inlassablement Philippe Dulat a communiqué sa philosophie, sa vision du monde et de l'homme et comment cette attitude d'humilité et de vérité rejoint ce qui doit être le comportement d'un vrai chef face à l'orchestre.

Le Chef de stage donne de nouvelles ouvertures, ouvre des pistes sans rien imposer, en laissant à chacun le soin de recevoir le message selon son tempérament et sa sensibilité. Le chef simultanément donne et reçoit et c'est à partir de ce qu'il reçoit qu'il enchaîne et construit, il ne fait plus qu'un avec la musique et si l'homogénéité chef-orchestre est réussie, l'auditoire est sous le charme.

Comment après cela ne pas souhaiter se retrouver plus souvent. Ce vœu des stagiaires s'est trouvé exaucé les 14 et 15 février dans les mêmes conditions qu'en octobre. Cette fois l'accent a été mis sur l'approche d'une partition, sur les conditions à réunir afin de pouvoir la retransmettre.

Et c'est avec enthousiasme qu'ils ont poursuivi leur tâche, conscients qu'ils devaient beaucoup aux qualités humaines et pédagogiques de Philippe Dulat au talent immense, passionné... et passionnant.

Précisons enfin les œuvres étudiées, pièces originales pour orchestre d'harmonies : Concerto pour clarinette de R. Korsakov. Deux marches de S. Prokofiev. Jazz suite de Charles Henry.

Stage départemental pour les juniors dans la Vienne

Cette année c'est Vivonne que 100 jeunes des sociétés musicales de la Vienne se sont retrouvés pour 2 journées de travail les 7 et 8 mars, encadrés par la nouvelle génération des chefs du département de Saint-Gervais Chasseneuil, Chauvigny, Lusignan, Neuville Montmorillon, etc., dirigés eux-mêmes par Philippe Dulat toujours présent, toujours aussi efficace, transformant les balbutiements du samedi en un concert dominical parfaitement acceptable.

Là encore le perfectionnement des jeunes musiciens s'est doublé d'un travail particulièrement profitable avec les chefs, dans le prolongement des stages de Melle.

Ceux qui ont eu la chance d'y participer sont entrés un peu plus loin dans les difficultés qui mènent à une musique d'ensemble toujours plus belle.

Rencontres musicales de jeunes à Chauvigny le 29 mars

C'est un des couronnement sans doute de cette suite de stages. Il ne s'agit plus de séances de travail mais de se retrouver dans l'amitié et la joie par la musique, avec un programme en 4 parties.

1) Le matin répétition pour les jeunes (une centaine) de 15 sociétés différentes. Matinée terminée par un apéritif concert donné par les jeunes de Mirambeau (Charente-Maritime) et suivi d'un repas en commun.

2) A 14 heures : audition des groupes : Pleumartin, Montmorillon, Naintré Chasseneuil Buxerolles, Châtellerauld, Mirambeau (Orchestre à Plectres), Melle (Deux-Sèvres) et Chauvigny.

3) A 17 heures : Orchestre d'harmonie du Conservatoire national de région de Poitiers. Au programme concerto pour piano de Schonnenbeck, soliste Mme Sicard ; Strawslower de Hermann saxophone solo Nathalie Giraud ; Streckelès de Brown, soliste aux percussions : Gabriel Salvert ; Concerto de Hummel pour trompette, soliste Francis Hardy, direction Philippe Launay.

4) A 18 heures, ensemble départemental juniors sous la direction de Hervé Doreau (Chasseneuil), Didier Huchet et Christian Mallet (Chauvigny).

Une grande journée musicale, devant un public nombreux composé en majeure partie de jeunes. Un élan est donné qui profitera à toutes les sociétés participantes et qui sert bien la cause de la musique.

Marcel Helene.

Provence-Côte d'Azur

Bouches-du-Rhône

Stage Junior

Le Stage Junior organisé chaque année par la Fédération des Bouches-du-Rhône a maintenant franchement dépassé les frontières départementales et s'est résolument étendu sur toute la Région P.A.C.A.

Sa renommée, solidement établie grâce à la haute compétence de ses directeurs, lui amène de plus en plus les éléments de qualité nécessaires à un travail efficace.

Pour la session 1986, il s'est déroulé du 3 au 13 juillet à Rousset, commune située entre Aix-en-Provence et Marseille, dont le Maire, M. Pierre Long,

CMF



entouré de personnes dévouées, a mis à la disposition des organisateurs un Ensemble Scolaire et un Gymnase. Les stagiaires ont ainsi bénéficié d'un espace de travail et d'un logement situés à côté l'un de l'autre.

L'équipe directrice se composait de Gilbert Gay, Vice-Président fédéral, assisté de Marc Schuster, Gérard Becourt et Georges Seguin, l'encadrement étant sous la responsabilité de Pierre Gaudin et de Mme Becourt.

Après 6 jours de travail seulement, les 63 stagiaires ont donné leur premier concert à Fréjus, dans l'enceinte du Théâtre Antique, où un public chaleureux leur a fait les premières ovations. Les représentants de la Municipalité ont tout de suite manifesté leur intention de reconduire cette manifestation pour le prochain Stage.

Il n'est que de jeter un coup d'œil au programme pour juger du travail accompli en si peu de temps : 1. Américan



Patrol, marche ; 2. Nabucco, de Verdi ; 3. Les Deux Grands-Pères, Polka pour 2 pistons de L. Puget ; 4. La Panthère Rose, Quatuor de Saxophones ; 5. Andalusia, fantaisie de Lecuona ; 6. Baroque in blue, Claude Bolling ; 7. Ensemble de cuivres (à deux chœurs) ; 8. Le roi d'Ys, ouverture de E. Lalo ; 9. Quintette de cuivres (chansonnerie de G. Barbotteu) ; 10. Gershwin en concert ; 11. Tonnerres et Eclairs, galop de J. Strauss.

Il faut l'entendre pour le croire !

Mais ne vous a-t-on pas dit que les stagiaires étaient de qualité ? et que dire

de Gilbert Gay, qui les fait se surpasser sans qu'ils s'en aperçoivent... Son jeune acolyte Marc Schuster n'est pas en reste non plus et, sous sa baguette précise et ferme, les œuvres les plus difficiles perdent leurs épines.

Trois autres concerts ont suivi : le vendredi 11, en soirée, à Châteauneuf-les-Martigues, en présence de M. le Maire Henri d'Attilio, grand ami des musiciens et musien lui-même, qui a tout de suite pris une option pour recevoir les stagiaires en 1987. Le samedi 12, en fin d'après-midi, à Aix-en-Provence, en présence de M. le Maire Jean-Pierre de Peretti de la Rocca et de Maître Pierre Vilette, Directeur du Conservatoire Darius-Milhaud. Tous deux, bien que tenus par de multiples obligations, ont assisté à l'intégralité du Concert et n'ont pas tari d'éloges sur la finition du travail accompli. Là aussi, une option a été prise pour un Concert en 1987. Le dimanche 13, en fin de matinée, a été donné le Concert de clôture, en présence du Maire et de son Conseil Municipal. Il nous faut ici rendre un hommage particulier à M. Pierre Long et à M. et Mme Decompoix, Conseillers Municipale, qui se sont dépensés sans compter tout au long du Stage, permettant ainsi la réussite la plus complète, aboutissant à ce dernier Concert devant un auditoire nombreux et enthousiaste. Parmi cet auditoire on notait la présence, entre autres personnalités, du docteur Jean Feraud, Maire de Trests venu en voisin, de M. Paul Courtial, Président de l'Union Régionale des Fédérations Musicales et Vice-Président Confédéral, qui a présenté le programme, enfin de M. Joseph Chappe, Président de la Fédération des



Ville d'Aix-en-Provence
Station Thermale et Climatique



Aix en provence, le 16 Juillet 1986

Le Député-Maire
Conseiller Général
Chevalier de la Légion d'Honneur

Monsieur CHAPPE
Président de La Fédération des Sociétés
Musicales des BOUCHES-du-RHÔNE
19, rue Estelle
13001 MARSEILLE.

Monsieur le président,

J'ai passé un moment exceptionnel lors du concert du SAMEDI
12 JUILLET.

Permettez-moi, en cette circonstance, de vous exprimer mes
compliments les plus sincères.

La façon dont vos jeunes élèves ont interprété de difficiles
morceaux du répertoire est la preuve d'une maîtrise re-
marquable.

Le grand mérite revient aux enseignants et au travail
important des élèves.

Que tous reçoivent les compliments sincères du Maire d'AIX.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de
ma parfaite considération.

grâmer!

Dr. J.P. DE PERETTI DELLA ROCCA.

Bouches-du-Rhône, entouré de plusieurs membres de son Bureau Fédéral et du Secrétariat.

Il faut encore ici faire mention d'un homme qui ne doit pas être oublié, M. Jean-Louis Weinmann, quoiqu'il n'ait été présent à aucun Concert public. Pourtant, depuis que le Stage existe (17 ans), pour la première fois un professionnel de la prise de son a consenti à venir avec tout son équipement passer une soirée à enregistrer plusieurs morceaux du programme : qu'il soit ici remercié pour la qualité de son travail, entièrement bénévole.

Bien entendu, l'enthousiasme des auditeurs va tout droit au cœur des stagiaires, qui, pendant 10 jours, ont dé-

couvert progressivement toutes les subtilités de l'interprétation de morceaux de genres tout à fait différents, allant du plus pu Classique au Jazz Symphonique et au-delà.

La suite logique de tout ceci est l'édition 1987 du Stage, qui va se dérouler du 2 au 12 juillet prochain, à Châteauneuf-les-Martigues.

Les Concerts de fin de Stage sont prévus cette année à Saint-Rémy-de-Provence, Marseille, Fréjus et bien sûr Châteauneuf-les-Martigues, avec une soirée de Gala hors Stage, 2^e quinzaine de juillet dans le site du Parc Jourdain d'Aix-en-Provence.

Prévoyez le déplacement : il en vaut la peine !

Vaucluse

Concours départemental de guitares à Monteux

Il a eu lieu le dimanche 5 avril dans la salle des fêtes de la Mairie de Monteux. Ce fut un succès. Vingt-six candidats dont trois invités de la Fédération des Sociétés Musicales des Bouches-du-Rhône, répartis en trois niveaux d'études ont successivement interprété : Sicilienne de Schumann Op. 58 extraite de l'album de la jeunesse, Promande au bord de l'étang de Georges Hugon qui résida longtemps dans notre département, la Cage de cristal de Jacques Ibert.

Des prix offerts par le Conseil Général du Vaucluse et l'Ecole de Musique de Monteux ont récompensé les lauréats, et, comme il est de tradition de le faire pour que la Musique soit la grande gagnante de cette après-midi, chaque participant a reçu une médaille souvenir de sa participation à ce concours.

Le jury, présidé par M. Georges André, Président Fédéral était composé de Mme Arlette Tronconi, M. Jean-Luc André, tous deux professeurs de piano au Conservatoire National de Musique d'Avignon et M. José Arrue, professeur au Conservatoire de Carpentras.

Concert de Jazz par les professeurs de l'Ecole de Musique de Montfavet

Les amateurs de Jazz furent fidèles et nombreux au rendez-vous donné par l'Echo Musical de Montfavet à l'occasion du concert donné dans la salle de l'auditorium de l'Ecole de Musique.

C'est dans la terre française de Louisiane qu'est apparu le Jazz à la fin du siècle dernier. Le terme de Jazz a une origine incertaine. C'est en quelque sorte un chant de travail qui résonnait tout le long de la plaine du Mississippi. Un orchestre de Jazz est un ensemble très particulier. Sa composition n'a rien à voir avec celle des autres formations musicales. Ce soir-là, il était composé de Claude Freggia au piano, Jean-Marie Lombardi à la trompette et au tuba, Michel Prats à la guitare basse, Jean-Claude Vernet à la batterie, Maurice Gonvers au saxophone ténor et à la clarinette, Mario Micchi au trombone. Jean-Marie Lombardi assurait la Direction.

Les auditeurs ont pu apprécier un panorama sur le Jazz, du New Orléans au binaire et au Middle Jazz en passant par le Be Bop.

Parmi les œuvres interprétées citon : Love for sale, Oléo, Witch Hunt, le célèbre Caravan, Billie's Bounce, Days of Wine and Rose, Satin Doll, Blues March, Bye Bye Blackbird, pour terminer

CMF



un When the Saints sing que l'auditoire a rythmé avec l'orchestre.

A l'issue du concert le Président fédéral Georges André accompagné de M. Agu a remis la médaille de Bronze de la C.M.F. à Jean-Marie Lombardi pour honorer ses vingt ans d'enseignement de la musique.

Orchestre à plectres d'Avignon

L'Orchestre à Plectres d'Avignon a tenu son assemblée générale le 27 mars dernier. Tous les membres étaient présents. Le Président Alphonse Fosco après avoir donné le compte rendu moral et financier des trois années précédentes a remis à chacun des membres un bulletin demandant à tous de désigner un président par vote secret. Dépouillement fait par MM. Lalanne et Munoz toutes les voix (sauf un bulletin blanc) ont désigné le Président Fosco pour continuer pour trois nouvelles années.

Il est vrai que l'Orchestre à Plectres d'Avignon, sous sa Direction a obtenu son classement en Division Supérieure et aussi le premier prix à l'unanimité dans trois concours nationaux.

Cet ensemble obtient chaque fois qu'il se produit un très grand succès. Nous en avons eu un brillant exemple le dimanche 29 mars, dans la salle des fêtes de la Mairie d'Avignon à l'occasion du congrès annuel de la Fédération des Sociétés Musicales et Chorales de Vaucluse.



Avignon

En souhaitant à tous ses musiciens et musiciennes de faire entendre longtemps encore le son de leur instrument le Président Fosco a lancé un appel à ceux qui désireraient rejoindre cette formation ou apprendre la guitare, la mandoline ou la mandole de lui écrire ou téléphoner au 90.82.32.96, 6 rue Claude-Firmin, Avignon.

L'Orchestre à Plectre d'Avignon attend le plus grand nombre quel que soit leur âge.

Le Congrès annuel

Le Congrès annuel de la Fédération des Sociétés Musicales et Chorales de Vaucluse s'est tenu en Avignon les 28 et 29 mars derniers.

L'assemblée générale, le dimanche 29, en la Salle des Fête de la Mairie d'Avignon a prouvé, si besoin en était, la vitalité de notre Fédération.

Après lecture des comptes rendus moraux par le Secrétaire Général Grégoire Metaxian et financiers par le Trésorier Thierry Agueda (rapports adoptés à l'unanimité) et un compte rendu des examens fédéraux de l'année scolaire 85-86 auxquels 10 écoles de musique ont présenté 814 élèves en éducation musicale et 551 en classes d'instruments, ce qui représente une progression de 14 % par rapport à l'année précédente, le Président Georges André lance un appel pour une augmentation du nombre des abonnements au journal confédéral et pour une plus large diffusion parmi les musiciens.

A cette assemblée assistait, entre autres personnalités, Mme Baudry, Directrice de l'A.R.C.A.M., représentant M. Loiseau, Directeur régional de la Musique à Aix-en-Provence venue apporter sa sympathie pour la Musique d'amateurs et informer les congressistes des actions importantes qui seront menées prochainement en faveur des sociétés musicales.

Ce congrès a été l'occasion de nombreuses manifestations musicales organisées grâce à une aide importante de la Municipalité d'Avignon.

Le samedi 28 mars à 14 h 30 concert sur la place de l'hôtel de ville par l'orchestre des jeunes élèves de l'Ecole de Musique de Montfavet.

En soirée à partir de 20 h 30, défilés en ville des quatre fanfares fédérées d'Avignon : Fanfare et Majorettes de la Cité des Papes, Musique et Majorettes Léo Lagrange du Grand Avignon, Musique et Majorettes du Pont Saint-Benezet, Musique et Majorettes Rhône et Durance. Concert sur le balcon de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville par l'ensemble de Cuivres de la Méditerranée qui a interprété entre autres œuvres les musiques de scène écrite par Maurice Jarre pour les représentations de Lorenzaccio

au Festival d'Avignon dans les années 1950.

Le dimanche 29, pendant l'assemblée générale prestation des Sociétés Folkloriques l'Académie Provençale et la Jouvenço de Montfavet. A l'issue de l'assemblée concert par l'Orchestre à Plectres d'Avignon puis par l'Echo Musical de Montfavet qui a interprété : Entrada de Jeffrey Taylor, Echoes of Spain de Ralph Gingery, Sondtrack Superhits de Larry Norred, Exodus d'Ernest Gold, Main Street Blues de Ralph Gingery et Jet Stream de Jay Chattaway.

A 15 h 30 dans le péristyle de la mairie (le temps n'ayant pas permis un concert à l'extérieur), l'Harmonie d'Avignon a mis un brillant point final à ces manifestations.

Le prochain congrès aura lieu à Carpentras au mois de mars 1988.

Les Philharmonistes d'Orange et des Pays de Vaucluse

Compte rendu de la journée du 15 mars 1987 avec l'ensemble d'anches de Saint-Etienne.

Dans le cadre de la décentralisation des Affaires Culturelles, le Conservatoire Municipal d'Orange et les Philharmonistes d'Orange et des Pays de Vaucluse ont reçu à l'auditorium Saint-Louis d'Orange l'orchestre d'anches Lerptien.

Cet orchestre comprend 10 musiciens : 1 Hautbois, 8 clarinettes, 2 Saxophones alto, 2 Saxophones Ténor, 2 Saxophones Baryton, 3 Clarinettes Basse. Il est dirigé par Claude Carrot, frère de Marie-France Carrot, Chef d'Orchestre des Philharmonistes.

Tous ces musiciens sont issus du Conservatoire de Saint-Etienne, comme les Philharmonistes ils sont tous amateurs et bénévoles.

Il a été créé en 1978 par un petit groupe de musiciens désireux de s'insérer dans un créneau d'un niveau élevé et non encore occupé se situant entre les professionnels et les orchestres d'amateurs. D'ailleurs cet ensemble d'anches est le 2^e du nom, car, en effet, seul Paris possède à l'heure actuelle une telle formation.

Le programme comprenait :

1^{re} partie : Aria de la suite « Holberg » de E. Grieg ; 1^{re} Sonate de Rossini ; Rène Lise de R. Wartelle, R. Truillard.

2^e partie : Les Philharmonistes, Ouverture d'Orphée aux Enfers d'Offenbach ; Les Tableaux d'une Exposition de Moussorsky.

3^e partie : Largo de la Slyphonie n° de Dvorak ; Musicale de David Uber ; Les Anches s'amuse de R. Truillard.

Plus de 200 personnes assistaient à ce concert et des articles de presse parus le surlendemain ont loué cette matinée musicale.

Chaque musicien de Saint-Etienne a été pris en charge par un musicien des Philharmonistes qui soit l'a reçu chez lui, soit l'a invité au restaurant. Ils étaient venus au moyen de voitures personnelles.

Nous pensons aller nous aussi à Saint-Etienne à une date qui reste à fixer dans les mêmes conditions.

Rhône-Alpes

Loire

Une fête exceptionnelle de centenaire

Le samedi 13 décembre 1986 correspondait au centième anniversaire de notre ami Jean-Baptiste - dit Joannès - Peillon.

C'est une personnalité musicale hors du commun, car il a participé et animé depuis ses plus jeunes années, puisqu'il est déjà élève musicien en 1898, et qu'il participe toujours sur les rangs en 1986 !

Titulaire de toutes les décorations musicales, officier d'académie, premier prix de cornet du Conservatoire de Saint-Etienne en 1904, il fut tour à tour exécutant, soliste, moniteur, président, professeur et dispensa toute son activité et son grand savoir musical sans jamais se départir de sa patience et de sa simplicité.

La Lyre Montbrissonnaise décidait de fêter cet anniversaire, en équipe avec le club du 3^e âge. Et d'emblée la Municipalité acceptait de soutenir cette manifestation.

Le 13 décembre après-midi régnait à la salle municipale des fêtes de Montbrison une exceptionnelle ambiance de chaleur humaine : plusieurs centaines d'amis de M. Peillon avaient répondu à l'appel, des organisateurs, et Mme Vilvert, déléguée de la municipalité, eut beaucoup de peine à les accueillir et à diriger l'enchaînement de l'animation.

Confédération Musicale de France en tête, par la présence de M. Maurice Adam, Vice-Président et Président de la Fédération Régionale, la grande famille des musiciens amateurs, était représentée à tous les niveaux : région Rhône-Alpes, Fédération Loire/Haute-Loire, toutes les sociétés régionales auxquelles M. Peillon avait apporté son concours, et toutes nos sociétés musicales locales et des environs, ainsi que le Conservatoire de Saint-Etienne, de même que les anciens de la Lyre Montbrissonnaise autour de notre ancien Directeur M. Charles De Parny.

M. le Sous-Préfet était présent, avec le docteur Poirieux, Maire de Montbrison, Conseiller régional et général, de nombreux élus conseillers régionaux, généraux, maires des communes voisines, une délégation du Conseil municipal, et la foule des amis.

La popularité de M. Peillon dans le monde régional de la musique est telle que de nombreuses sociétés avaient proposé leur concours. Mais la place ainsi que l'horaire étaient cependant limités.

Outre la Lyre Montbrissonnaise, société organisatrice, l'Union Musicale de Saint-Juste Saint-Rambert, la Batterie-Fanfare de l'U.L.R. de Saint-Rambert, et le « Tempo Forézien » formation montbrissonnaise de musique de chambre participèrent au concert, sous la direction de M. Prévost, Chef de la société de Montbrison.

M. Joannès Peillon prit tout naturellement place, avec son cornet, parmi tous ses amis musiciens réunis, et ce fût un instant bien émouvant, mais qui en annonçait d'autres.

Le premier morceau retenu fut la « Marche Royal deux ponts » avec participation de la Lyre Montbrissonnaise, harmonie et batterie-fanfare, de l'Union Musicale Pontrambertoise et de la Batterie-Fanfare de l'U.L.R. dont le Chef est M. André Chanut.

Comme le centenaire de M. Peillon était aussi la fête du cornet et de la trompette, le deuxième morceau fut le premier mouvement du « Concerto pour deux trompettes » de Vivaldi.

On entendit ensuite l'ouverture de « l'Italienne à Alger », de Rossini, puis « Ce bon vieux temps » pot pourri sur des airs populaires anciens. C'est M. Joannès Peillon lui-même qui jouait le solo de cornet sur le thème de « plaisir d'amour », et le centenaire s'est vu dans l'obligation de bisser le passage !

Le cocert devait se terminer par une marche avec les batteries-fanfanes « Royan » dans laquelle une participation importante est réservée aux trompettes simples en Mi b.

Un nouveau bis permit aux musiciens d'offrir à M. Peillon, ancien combattant 1914-1918, blessé au combat, la célèbre marche « Quand Madelon » qu'un public enthousiaste accompagnait en tapant des mains.

M. Peillon au milieu de ses amis était encore fêté et applaudi, et tous quittaient le grand podium de la salle des fêtes pour laisser la place au groupe du troisième âge où M. Peillon ne compte également que des amis et des admirateurs.

Et c'est par des chants, et une danse fort appréciée sur le thème de « l'Or et l'Argent » de Franz Lehar, que tous ces jeunes du troisième âge témoignèrent leur affection au Doyen.

M. Maurice Adam, Vice-Président de la C.M.F., ouvrit la série des allocutions.

« Nous voici tous réunis pour fêter le centenaire de Joannès Peillon.

Je tiens tout d'abord à excuser le Président André Petit de la Confédération

Musicale de France qui, pour des raisons professionnelles, n'a pu, à son plus grand regret, participer à cette manifestation.

La Confédération Musicale de France et la Fédération Rhône-Alpes sont heureuses aujourd'hui de s'associer à l'hommage rendu à notre centenaire.

Permettez-moi, cher M. Peillon, de vous remercier de la leçon de courage et d'esprit que vous nous apportez.

Permettez aussi au musicien que je suis et à tous ceux que je représente d'exprimer notre admiration au pédagogue, à l'artiste, d'avoir, avec sa merveilleuse vitalité, transmis son expérience et fait partager son idéal à plusieurs générations.

Soyez assuré, cher monsieur, de notre affectueuse gratitude, et j'ai l'honneur de vous remettre, en cette circonstance, la plaquette d'honneur de la Fédération des sociétés musicales de la Région Rhône-Alpes.

Compliments également de la part de M. Freycenon, Président de notre fédération Loire Haute-Loire qui remettait alors l'exceptionnelle médaille du centenaire accompagnée d'une plaquette de la C.M.F.

Pierre Cronel, Président de la Lyre Montbrissonnaise, exprima l'admiration de tous les amis de M. Peillon, et leur plaisir sincère d'apporter de tout cœur toute leur affection au cours de cette fête de la Musique à l'intention de M. Peillon, et de sa famille au grand complet dans la salle.

Le docteur Poirieux, Maire de Montbrison dit ensuite « Cher M. Peillon, ce n'est pas vos cent ans que nous fêtons aujourd'hui, mais plus simplement, plus affectueusement, après avoir écouté plaisir d'amour, vos cinq fois vingt ans ». Et d'énumérer en termes chaleureux et courtois les moments forts et les principaux événements qui ont jalonné, de vingt ans en vingt ans la carrière de notre centenaire, de 1906 à 1986.

En soulignant l'exemple de cette vie faite de labeur et de dévouement, et le rayonnement qui en découle, le docteur Poirieux remit à M. Peillon la Médaille de la Ville de Montbrison.

L'assistance suivit avec intérêt et plaisir la suite des nombreuses interventions, toutes également sincères et chaleureuses, et ne ménagea pas chaque fois ses applaudissements.

Nous ne pouvons énumérer ici la bonne vingtaine de cadeaux qui furent remis à M. Peillon, accompagnés de compliments (et d'applaudissements) que les généreux intervenants n'en prennent pas ombrage !

Qu'il nous soit cependant permis de signaler la Médaille de la Ville de Saint-Just Saint-Rambert, la porcelaine décorée de Maryvonne Legailard de Roanne

Conf



offerte par la Fédération Loire/Haute-Loire, ainsi que les dons de la Caisse de Retraite des Artisans, et de la Caisse primaire de Sécurité Sociale de Saint-Etienne.

En fin d'après-midi, ce furent les représentants du syndicat local des boulangers qui offrirent à M. Peillon (qui fût lui-même boulanger pendant 21 ans) et aux centaines d'invités, d'immenses pièces de gâteaux et de choux à la crème que l'on partagea avec le verre de l'amitié offert par la Municipalité.

On se quitta lentement, à regret, ayant été les témoins d'une cérémonie exceptionnelle par la gentillesse, la sincérité et l'attention de tous les intervenants.

La Drôme

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

Assemblée générale des Sociétés Musicales de la Drôme du dimanche 19 octobre 1986

Tous les membres de la Lyre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Président et Directeur en tête, étaient à l'accueil dans la superbe salle des fêtes, pour recevoir les représentants des 65 sociétés musicales de la Drôme qui tenaient leur assemblée générale. Plus de 150 délégués, qui répondaient à l'appel, deux absents seulement, donc une vraie représentativité pour cette assemblée présidée par André Brunet en présence de M. Jean Mouton, Député, Georges Bec, Conseiller Général, Marcel Gony, Maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Soyeux, délégué de la S.A.C.E.M., Isaac Toure, Président de la Fédération voisine de l'Ardèche ; chaque société ayant reçu son « attribution » du Musicien Drômois (n° 9), le Président Brunet remerciait et faisant applaudir André Boulet, Vice-Président et rédacteur qui s'occupe de la réalisation du Musicien Drômois ; Joël Coste, trésorier, faisait le compte rendu financier comme à l'accoutumée, très clair, précis et détaillé qui faisait ressort-

tir, poste par poste, la sérieuse gestion des finances où l'on voyait apparaître entre autre 112.300 F de subvention aux sociétés et l'investissement de 140.000 F pour l'organisation des Stages Municipaux, le coût d'un stagiaire étant de 1.220 F pour 550 F demandés au participant.

Les comptes sont approuvés sous les applaudissements de l'assemblée.

A Mme Blache le compte rendu des activités, réunions de printemps : Zone Sud à Valence, Zone Nord à Hostun, la bonne tenue de celles-ci, les prestations de l'Harmonie Départementale à la Préfecture (6 juin), Lyon (4 mai), Festival à Anneyron (1^{er} juin), Saint-Sorlin (7 septembre), remerciements aux 75 musiciens et au chef de l'année Fred Kohler. Le concours de boules de Châteauneuf-de-Galaure, les réunions techniques et administratives, les nouvelles structures pour les stages départementaux et les examens fédéraux en nette amélioration. Le Président André Brunet signalait que l'Harmonie Départementale sera dirigée en 87 par Isabelle Olagnon avec 15 répétitions les lundis soirs (dates communiquées aux Présidents) avec sur leur demande, la participation des batteries-fanfares.

Il lançait un appel pour que chacun se mobilise pour promouvoir la musique auprès des jeunes, pour les sensibiliser, afin de les voir participer encore plus à la vie de nos sociétés. M. Paul Fromin, Directeur Technique, donnait un compte rendu des stages de Vesc, chacun ayant été dirigé par un directeur différent, et tous avec des professeurs diplômés, ce qui a assuré un travail sérieux avec de très bons résultats, encore quelques aménagements pour les accordéons par exemple, mais les stages ont maintenant une « bonne vitesse de croisière » qui doit se maintenir à la satisfaction de tous.

Le Président remerciait M. Mussigmann ainsi que l'Echo de l'Eygues et l'Harmo-

nie pour leur accueil et leur participation. Roger Lapassa parlait ensuite des examens fédéraux. Déception et satisfaction, malgré une amélioration. Encore trop d'inscrits qui ne viennent pas, et aussi 9 écoles sur 35 envoient des élèves. Pourquoi ? Il en a été discuté, des changements auront lieu dans les dates. Par contre, satisfaction pour le niveau des résultats sur l'ensemble, l'équivalence des programmes avec les Conservatoires, une bonne année tout de même. M. Mussigmann intervient auprès du délégué de la S.A.C.E.M. pour les redevances, il lui est confirmé, le dégrèvement pour les concerts gratuits et manifestations philanthropiques, concerts membres honoraires, sous réserves de demande préalable.

M. Robert Combaz, Directeur Technique Régional, a été impressionné par la qualité des concerts de fin de stage, ainsi que par leur qualité et la motivation de tous. La commission technique va mettre en place un plan de formation 1987.

M. Maurice Adam, Président de la Fédération Rhône-Alpes, et Vice-Président National, félicitait cette assemblée très représentative avec ses nombreux délégués.

Il insistait sur l'union dans l'éducation de nos formations, dans l'intérêt des enfants et des sociétés, et demandait de définir pour la région une politique des stages.

Il informait les sociétés de l'organisation d'un concours à Lyon le 24 mai 1987 (limité à 35 sociétés) et s'inquiétait de la suppression au niveau régional de la subvention pour nos sociétés amateurs (achat d'instruments). Une réaction immédiate de tous les départements est nécessaire, nous sommes tous solidaires, à travers cette amitié qui nous unit autour de la musique, et il remettait à André Brunet la 1^{re} médaille de la Fédération Régionale.

M. Mouton Jean, Député, trouva cette médaille très méritée, et le félicita pour son action pour la musique.

Cette assemblée se clôturait par un concert, très applaudi, de la Lyre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et une réception apéritive offerte par la municipalité et son maire, M. Gony.

Après cette matinée de travail, les musiciens se retrouvaient autour d'une table (plusieurs même) pour le moment de décontraction, un bon repas, une « chorale » spontanée, un Vice-Président blagueur, une Bernadette poétesse, un Président chanteur en arrosant sa médaille et d'autres, sans oublier en partant, de voter à l'unanimité la motion à l'intention des Conseillers régionaux, suite à la suppression de la subvention d'aide pour l'achat d'instruments.

Le Vice-Président de la Fédération, André Boulet.



Lac du Bourget (Savoie)



Rencontre nationale de Batteries-Fanfares de Villers-Cotterets

CONCOURS DE COMPOSITION Prix de la SACEM

Le jury du concours de composition (prix de la SACEM), organisé dans le cadre de la 1^{re} rencontre nationale de « Batteries-Fanfares » de Villers-Cotterets, s'est réuni le samedi 4 avril 1987 à 18 h en la salle de répétitions de l'Harmonie municipale de la société organisatrice, en présence de Maître Birembaut, huissier de justice, de M. Serge Robert représentant la SACEM dont il est le délégué pour l'Aisne, et de M. Jacques Huret, président de l'Harmonie municipale et adjoint au maire représentant la municipalité.

Le jury composé de MM. Jacky Bonnard, tambour major à la musique de la 2^e R.A., René Albot, Claude Mathieu, Michel Mathieu, Jean-Pierre Pakosz, Roger Pelaz, solistes et musiciens à la Batterie-Fanfare de la Musique de l'Air de Paris, Patrick Barbet, directeur de la Batterie-Fanfare de Creil, et présidé par M. Régis Bourdon, musicien à l'orchestre d'Harmonie de la Musique de l'Air de Paris, a entendu 6 œuvres préalablement retenues par le comité d'organisation parmi 11 reçues.

Les manuscrits exempts de toutes inscriptions (titres, nom d'auteurs, adresses, etc.), étaient numérotés de 1 à 6.

Les œuvres ont été interprétées par la Batterie-Fanfare de Villers-Cotterets dans l'ordre de la numérotation.

A l'issue de l'audition le jury désigna le n° 2 pour le 1^{er} prix de 2 000 F, il s'agissait de « Sherydan » de Pascal Pigeot de Saintes à qui nous adressons nos vives félicitations.

L'œuvre classée 2^e (prix de 1 000 F), portant le n° 6 étant « Bath'roll », de Jean-Claude Carrère, chef adjoint de la Batterie-Fanfare, la Cigale de Morcenx.

Ces deux prix étant offerts par la SACEM, ils seront remis lors de la cérémonie de clôture de la rencontre nationale par M. Robert délégué départemental.

Le 2^e prix sera interprété par la B.F. de Villers-Cotterets et le 1^{er} prix par l'ensemble des sociétés pour clore la fête, le dimanche 7 juin vers 19 h sur le stade municipal.

Ces deux œuvres seront éditées par « BF Editions de la forêt de Retz ». Maison d'édition nouvellement créée et consacrée au répertoire pour Batteries-Fanfares.

Par ailleurs le comité d'organisation remercie MM. les Présidents de la C.M.F. et de la C.F.B.F. pour avoir bien voulu annoncer le concours dans leur journal respectif.

Et maintenant rendez-vous vous est donné à tous les samedi 6 et dimanche 7 juin pour venir applaudir les B.F. présentes à cette 1^{re} Rencontre de Villers-Cotterets. Début des festivités à 10 h le samedi.

Réservation des chambres : S.I. du jeudi au lundi inclus de 14 h 30 à 16 h.

Tél. : 23.96.30.03.

CMF



Isère

Stage de Direction organisé par la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises

Objectif : donner la possibilité aux directeurs en place de se perfectionner et aux musiciens qui veulent plus tard diriger une société, quelle qu'elle soit, de se préparer à cette responsabilité.

Permettre aux stagiaires de se présenter au diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales.

Organisation : le stage comprend plusieurs niveaux, étalés sur plusieurs années. Le premier niveau peut être considéré comme préparatoire. Suivant ses capacités le candidat peut accéder au 2^e niveau directement.

Niveau 1 : consolidation de l'éducation

musicale. Analyse harmonique. Instrumentation (composition des groupes). Histoire de la Musique. Approche de la direction. Comment faire un cours de solfège débutant.

Niveau 2 : Harmonie. Orchestration. Direction. Histoire de la Musique (facultatif).

Niveau 3 : Harmonie. Orchestration. Direction. Histoire de la Musique.

Droits d'inscription nouveaux élèves : 100 F.

Prix du stage : 1800 F payable en 4 fois à M. le Trésorier de la F.S.M.D., soit par trimestre 450 F.

Afin de vous permettre de vérifier que ce que nous vous proposons correspond à votre désir, vous avez la possibilité de participer à notre stage d'été dont vous trouverez la notice jointe.

Au cours de ces deux semaines, vous ferez connaissance avec l'équipe d'animation du stage de direction et aurez l'occasion cette année de travailler des tableaux d'une exposition, la Ballade de Tomasi, le Chant de l'Arbre de Serge Lancen.

Conditions de participation : du 15 juillet au 29 juillet au soir, soit 15 jours.

Prix du stage : 1950 F, hébergement compris.

Renseignements et inscription :

M. le Président
Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises
Le Polychrome
Avenue Jules-Ravat
38500 Voiron.

21

JUIN

Une date à laquelle
il faut penser

Fête

de la

Musique

XXVI^e Festival départemental de musique du Tarn

Sous la présidence de M. Bardet, président de la Fédération musicale du Tarn et de plusieurs personnalités tarnaises, le XXVI^e festival de musique a eu lieu à St-Sulpice organisé par l'Avenir saint-sulpicien. Un festival particulièrement réussi vu la prestation de toutes les sociétés musicales, le concert de clôture et le temps idéal pour une manifestation en plein air.

Le samedi 28 juin, l'Harmonie départementale junior et les Chanteurs du pays giroussenois eurent le privilège d'ouvrir les festivités par un concert donné en l'église de St-Sulpice.

Le dimanche 29 juin, l'Estudiantina albigeoise, orchestre à Plectre, anima la messe de 10 h 30 et offrit ensuite un concert très apprécié des mélomanes.

Après un dépôt de gerbe au monument aux morts, les personnalités :

M. Guillou sous-préfet, M. Durand, sénateur et président du Conseil général, M. Brives sénateur, M. Pistre député, M. Cabane conseiller général délégué à la musique, M. Esparbie conseiller général maire de Lavaur accompagnés par M. Poulet, maire de St-Sulpice, assistèrent au vin d'honneur donné à la salle des fêtes.

A 13 h 30, les sociétés présentes, (8 batteries-fanfars et 6 groupes de majorettes) défilèrent dans les rues de la ville pour se retrouver vers 15 heures à Molétrincade où avait lieu le festival. Quelque 250 exécutants et autant de majorettes purent s'exprimer et nous donner un aperçu de leur talent et répertoire. Ce fut un bel après-midi très apprécié par le nombreux public venu assister à cette manifestation.

Après plusieurs morceaux d'ensemble

enlevés avec brio par tous les musiciens tarnais et dirigés de main de maître par M. Joël Braconnier, directeur de l'Avenir Saint-Sulpicien, la remise des récompenses, coupes et tableaux fut un moment très émouvant clôturé par la remise de la médaille d'or par M. Bardet président de la Fédération tarnaise à M. Emile Bouquet, président de l'Avenir St-Sulpicien pour 40 ans de bons et loyaux services.

L'Avenir St-Sulpicien avait à cœur que ce 26^e festival reste gravé dans les mémoires et avait invité, pour clôturer ce festival, la batterie-fanfars de la 3^e Région aérienne de Bordeaux... Ce fut le clou de la journée et plus d'un millier de personnes purent voir, entendre et applaudir un spectacle d'excellente qualité tant par le choix des morceaux que par l'exécution.



Henri Selmer et Cie
MANUFACTURE D'INSTRUMENT DE MUSIQUE
Documentation sur demande Henri Selmer et Cie
18, rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 PARIS
Téléphone : 357.09.74

(Vente chez nos depositaires)



Editions Robert Martin



MARTIN-MUSIQUE-MACON

**musique
partitions**

**tous les instruments à vent
atelier de réparations
bois et cuivre**

le spécialiste des harmonies et fanfares

106, Grande-Rue de la Coupée - 71850 Charnay-lès-Mâcon
Téléphone 85 34 46 81